

# RAPPORT FINANCIER

## Contenu

---

48	<i>Rapport de gestion du Conseil d'administration</i>
67	<i>Déclaration du Conseil d'administration</i>
68	<i>Rapport du Commissaire</i>
71	<i>Comptes annuels consolidés</i>
145	<i>Information aux Actionnaires</i>
147	<i>Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges</i>
149	<i>Glossaire</i>

# Rapport de gestion du Conseil d'administration

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ABI) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANB) et une cotation d'ADR (American Depositary Receipts) à la Bourse de New York (NYSE : BUD). L'entreprise est le brasseur leader au niveau mondial et l'un des cinq plus grands groupes de biens de consommation au monde. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années et notre portefeuille de plus de 200 marques de bière continue de tisser des liens forts avec les consommateurs. Notre portefeuille comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois®, les marques internationales Beck's®, Leffe® et Hoegaarden®, et les championnes locales Bud Light®, Skol®, Brahma®, Antarctica®, Quilmes®, Victoria®, Modelo Especial®, Michelob Ultra®, Harbin®, Sedrin®, Klinskoye®, Sibirskaia Korona®, Chernigivske®, Cass® et Jupiler®. Le dévouement d'Anheuser-Busch InBev à la qualité trouve ses origines dans une tradition brassicole qui date de plus de 600 ans, du temps de la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co, dont les origines remontent à 1852, à St. Louis aux États-Unis. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, Anheuser-Busch InBev emploie les forces collectives de plus de 150 000 collaborateurs basés dans 26 pays du monde entier. En 2015, AB InBev a réalisé des produits de 43,6 milliards d'USD. La société aspire à être la *Meilleure Entreprise Brassicole qui Réunit les Gens pour un Monde Meilleur*. Pour plus d'informations, visitez notre site [www.ab-inbev.com](http://www.ab-inbev.com).

Le rapport de gestion du conseil d'administration qui suit doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités d'Anheuser-Busch InBev.

Dans le reste de ce document, Anheuser-Busch InBev sera désignée par « AB InBev » ou « l'entreprise ».

## PROPOSITION DE RAPPROCHEMENT AVEC SABMILLER

Le 11 novembre 2015, les conseils d'administration d'AB InBev et de SABMiller plc (« SABMiller ») ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord concernant les conditions d'une acquisition recommandée de la totalité du capital d'actions émises et à émettre de SABMiller par AB InBev (le « Rapprochement »).

Le Rapprochement sera mis en œuvre par le biais d'une nouvelle société belge constituée aux fins du Rapprochement (« Newco »). AB InBev sera également absorbée par Newco de sorte que, suite à la finalisation du Rapprochement, Newco sera la nouvelle société holding du groupe combiné formé d'AB InBev et de SABMiller.

Selon les conditions du Rapprochement, chaque actionnaire de SABMiller aura le droit de recevoir 44,00 livres sterling en numéraire pour chaque action SABMiller. Le Rapprochement inclura également une alternative partielle en actions (l'« Alternative partielle en actions »), au titre de laquelle les actionnaires de SABMiller peuvent choisir de recevoir 3,7788 livres sterling en numéraire et 0,483969 actions restreintes pour chaque action SABMiller à la place de la contrepartie intégralement en numéraire à laquelle ils auraient eu droit par défaut dans le cadre du Rapprochement (sous réserve d'une réduction appliquée conformément aux conditions de l'Alternative partielle en actions).

L'Alternative partielle en actions est limitée à un maximum de 326 000 000 actions restreintes et un montant en numéraire de 2 545 387 824 livres sterling, et sera disponible pour environ 41,6 % des actions SABMiller. Altria Group, Inc. et Bevco Ltd. qui détiennent respectivement environ 27 % et 14 % du capital d'actions ordinaires de SABMiller, se sont irrévocablement engagés vis-à-vis d'AB InBev à opter pour l'Alternative partielle en actions pour la totalité de leur participation dans SABMiller. Les actions restreintes ne seront pas cotées, ni admises à la négociation en bourse, et seront soumises, entre autres, à des restrictions de transfert jusqu'à leur conversion en nouvelles actions ordinaires sur la base d'une pour une, à partir du cinquième anniversaire de la finalisation du Rapprochement. À compter de la finalisation du Rapprochement, ces actions restreintes auront le même rang que les nouvelles actions ordinaires en termes de dividendes et de droits de vote.

La valeur totale du Rapprochement était estimée, au 10 novembre 2015, à environ 71 milliards<sup>1</sup> de livres sterling. Le conseil d'administration de SABMiller a recommandé à l'unanimité l'offre en numéraire de 44,00 livres sterling pour chaque action SABMiller aux actionnaires de SABMiller.

Le 11 novembre 2015, AB InBev a également annoncé un accord avec Molson Coors Brewing Company, conditionné à la finalisation du Rapprochement, concernant la cession complète de la participation de SABMiller dans MillerCoors LLC (une joint venture créée aux États-Unis et à Puerto Rico entre Molson Coors Brewing Company et SABMiller) et dans la marque mondiale Miller à Molson Coors Brewing Company. La totalité de l'opération est évaluée à 12 milliards d'USD et est conditionnée à la finalisation du Rapprochement.

<sup>1</sup> La valeur totale de l'opération d'environ 71 milliards de livres sterling est calculée à partir du cours de clôture de l'action AB InBev qui était de 111,20 euros au 10 novembre 2015, sur la base d'un taux de change GBP/EUR de 1,4135 et d'un capital d'actions de SABMiller entièrement dilué comprenant 1 654 630 463 actions, en supposant qu'Altria et BEVCO choisissent l'alternative partielle en actions pour la totalité de leur participation de respectivement 430 000 000 et 225 000 000 actions SABMiller et que tous les autres actionnaires de SABMiller optent pour la contrepartie en numéraire.

Le 10 février 2016, AB InBev a annoncé qu'elle a reçu une offre ferme d'Asahi Group Holdings, Ltd (« Asahi ») pour l'acquisition d'un certain nombre de marques premium européennes de SABMiller ainsi que des activités connexes. Cette offre valorise les familles de marques Peroni, Grolsch et Meantime et les activités associées en Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et à l'international à 2 550 millions d'euros hors endettement et liquidités. Les parties vont maintenant entamer les processus pertinents d'information et de consultation des travailleurs, phase durant laquelle AB InBev a convenu avec Asahi d'une période d'exclusivité pour ces marques et activités. L'offre d'Asahi est conditionnée au succès de la clôture de l'acquisition recommandée de SABMiller par AB InBev telle qu'annoncée le 11 novembre 2015.

Le 27 janvier 2016, AB InBev a annoncé avoir annulé 42,5 milliards d'USD de ses *Committed Senior Acquisition Facilities* de 75,0 milliards d'USD suite à des émissions d'environ 47 milliards d'USD sur les marchés de capitaux en janvier 2016. Le Rapprochement est soumis aux autorisations réglementaires et à l'approbation des actionnaires, et la clôture devrait avoir lieu durant le second semestre de 2016.

## Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, les commentaires contenus dans ce rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. En d'autres termes, les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre secteurs, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, BPA, taux d'imposition effectif) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de l'entreprise de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de l'entreprise, mais doivent plutôt être utilisés conjointement avec les indicateurs IFRS les plus directement comparables.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans les produits et charges d'exploitation d'AB InBev, ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

Millions d'USD	2015	%	2014	%
<b>Produits<sup>1</sup></b>	<b>43 604</b>	<b>100 %</b>	<b>47 063</b>	<b>100 %</b>
Coûts des ventes	(17 137)	39 %	(18 756)	40 %
<b>Marge brute</b>	<b>26 467</b>	<b>61 %</b>	<b>28 307</b>	<b>60 %</b>
Frais de distribution	(4 259)	10 %	(4 558)	10 %
Frais commerciaux et de marketing	(6 913)	16 %	(7 036)	15 %
Frais administratifs	(2 560)	6 %	(2 791)	6 %
Autres produits/(charges) d'exploitation	1 032	2 %	1 386	3 %
<b>Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)</b>	<b>13 768</b>	<b>32 %</b>	<b>15 308</b>	<b>33 %</b>
Éléments non-récurrents	136	–	(197)	–
<b>Bénéfice d'exploitation (EBIT)</b>	<b>13 904</b>	<b>32 %</b>	<b>15 111</b>	<b>32 %</b>
<b>Amortissements et dépréciation</b>	<b>3 153</b>	<b>7 %</b>	<b>3 354</b>	<b>7 %</b>
<b>EBITDA normalisé</b>	<b>16 839</b>	<b>39 %</b>	<b>18 542</b>	<b>39 %</b>
<b>EBITDA</b>	<b>17 057</b>	<b>39 %</b>	<b>18 465</b>	<b>39 %</b>
<b>Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs d'actions d'AB InBev</b>	<b>8 513</b>	<b>20 %</b>	<b>8 865</b>	<b>19 %</b>
<b>Bénéfice attribuable aux porteurs d'actions d'AB InBev</b>	<b>8 273</b>	<b>19 %</b>	<b>9 216</b>	<b>20 %</b>

<sup>1</sup> Le chiffre d'affaires net des accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés à nos clients.

Millions d'USD	2015	2014 <sup>1</sup>
<b>Activités opérationnelles</b>		
Bénéfice	9 867	11 302
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	6 859	7 029
<b>Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions</b>	<b>16 726</b>	<b>18 331</b>
Changement du fonds de roulement	1 786	815
Contributions aux plans et utilisations des provisions	(449)	(458)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(3 964)	(4 574)
Dividendes reçus	22	30
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>14 121</b>	<b>14 144</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Dépenses d'investissement nettes	(4 337)	(4 122)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(918)	(6 700)
Produits nets de cessions d'obligations à court terme	169	(187)
Produits nets de cession des actifs détenus pour la vente	397	(65)
Autre	(241)	14
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(4 930)</b>	<b>(11 060)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Dividendes payés	(7 966)	(7 400)
(Remboursement)/émission d'emprunts	457	3 223
Emissions d'actions de capital	5	83
Rachat d'actions	(1 000)	–
Autre (incluant charges financières nettes autres qu'intérêts)	(777)	147
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(9 281)</b>	<b>(3 947)</b>
<b>Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(90)</b>	<b>(863)</b>

## Performance financière

Les tableaux du rapport de gestion présentent les informations par segment de chaque Zone pour les périodes se terminant les 31 décembre 2015 et 2014 au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance. Sauf indication contraire, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion sont basés sur des chiffres internes et normalisés.

Tant du point de vue comptable que du point de vue de la gestion, AB InBev est structurée en sept segments d'activités, le septième représentant les Activités d'exportation et Sociétés Holding. Les activités d'OB sont rapportées dans la Zone Asie-Pacifique depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014. Les résultats d'OB du premier trimestre 2015 ont donc été considérés comme un effet périmètre positif.

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance d'AB InBev (en millions d'USD, à l'exception des volumes en milliers d'hectolitres). Les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres de croissance interne.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2014	Scope <sup>2</sup>	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2015	% de croissance interne
Volumes totaux (milliers d'hls)	458 801	1 315	–	(2 799)	457 317	(0,6) %
Produits	47 063	(433)	(5 957)	2 930	43 604	6,3 %
Coûts des ventes	(18 756)	237	2 097	(714)	(17 137)	(3,9) %
Marge brute	28 307	(196)	(3 860)	2 215	26 467	7,9 %
Frais de distribution	(4 558)	2	672	(375)	(4 259)	(8,3) %
Frais commerciaux et de marketing	(7 036)	(83)	867	(661)	(6 913)	(9,4) %
Frais administratifs	(2 791)	61	396	(225)	(2 560)	(8,3) %
Autres produits/charges d'exploitation	1 386	(281)	(266)	192	1 032	17,4 %
EBIT normalisé	15 308	(496)	(2 190)	1 146	13 768	7,8 %
EBITDA normalisé	18 542	(473)	(2 639)	1 409	16 839	7,8 %
Marge EBITDA normalisé	39,4 %				38,6 %	55 bps

<sup>1</sup> Reclassé pour correspondre à la présentation de 2015.

<sup>2</sup> Voir le glossaire.

En 2015, AB InBev a enregistré une croissance de l'EBITDA normalisé de 7,8 %, tandis que sa marge EBITDA normalisée a augmenté de 55 points de base, atteignant 38,6 %.

Les volumes consolidés ont diminué de 0,6 %, les volumes de nos propres bières restant essentiellement stables tandis que les volumes non-bières ont diminué de 4,7 %. Les trois marques mondiales de l'entreprise – Budweiser, Corona et Stella Artois – ont enregistré une croissance de 7,3 % en 2015. Sur une base identique, les volumes de nos marques prioritaires ont augmenté de 0,4 %.

Les produits consolidés ont augmenté de 6,3 % pour atteindre 43 604 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 7,0 %. Sur une base géographique constante, c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans les pays affichant des produits par hectolitre plus faibles, les produits par hectolitre ont augmenté de 7,7 %.

Les Coûts des Ventes (CdV) consolidés ont augmenté de 3,9 %, soit 4,5 % par hectolitre. Sur une base géographique constante, les CdV par hectolitre ont augmenté de 5,2 %.

## Volumes

Le tableau ci-dessous offre un aperçu de l'évolution des volumes par Zone. Les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres de croissance interne. Les volumes incluent non seulement les marques qu'AB InBev possède ou détient sous licence, mais aussi les marques tierces que l'entreprise brasse en qualité de sous-traitant et les produits tiers qu'elle commercialise via son réseau de distribution, notamment en Europe. Les volumes vendus via l'activité d'exportation sont présentés séparément.

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2014, AB InBev a cessé de rapporter les volumes vendus à Constellation Brands dans le cadre du contrat d'approvisionnement temporaire (CAT), car ces volumes ne font pas partie de la performance sous-jacente de ses activités. Les volumes du premier trimestre 2014 relevant du CAT ont donc été considérés comme un effet périmètre négatif.

Milliers d'hectolitres	2014	Scope	Croissance interne	2015	% de croissance interne
Amérique du Nord	121 150	(706)	(2 293)	118 151	(1,9) %
Mexique	38 800	–	2 829	41 629	7,3 %
Amérique latine Nord	125 418	18	(1 968)	123 468	(1,6) %
Amérique latine Sud	36 826	(277)	(565)	35 985	(1,5) %
Europe	44 278	(246)	(1 077)	42 955	(2,4) %
Asie-Pacifique	82 529	5 750	(62)	88 218	(0,1) %
Activités d'Exportation et Sociétés Holding	9 800	(3 224)	335	6 911	5,1 %
<b>AB InBev au niveau mondial</b>	<b>458 801</b>	<b>1 315</b>	<b>(2 799)</b>	<b>457 317</b>	<b>(0,6) %</b>

Les volumes totaux de l'**Amérique du Nord** ont reculé de 1,9 %. L'entreprise estime que les ventes de bière aux détaillants du secteur aux États-Unis, corrigées du nombre de jours de vente, ont diminué de 0,3 % en 2015. Sur une base identique, l'entreprise estime que ses volumes de livraison aux États-Unis et ses ventes aux détaillants corrigées du nombre de jours de vente ont diminué respectivement de 2,2 % et 1,7 %. L'entreprise estime que sa part de marché totale, basée sur les ventes de bière aux détaillants corrigées du nombre de jours de vente, a perdu environ 65 points de base en 2015 par rapport à 2014. La performance de Budweiser est restée très encourageante tout au long de l'année, grâce notamment à des campagnes réussies mettant en avant la qualité et la longue tradition de la marque. L'entreprise estime que les ventes de Budweiser aux détaillants corrigées du nombre de jours de vente ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette, avec une baisse de la part de la marque sur la totalité du marché d'environ 20 points de base en 2015. Sur une base identique, l'entreprise estime que la part de Bud Light sur la totalité du marché a enregistré une baisse d'environ 40 points de base, avec une perte de part de marché dans le segment premium light. Le portefeuille de marques 'above premium' de l'entreprise a enregistré de bons résultats pendant l'année, avec des ventes aux détaillants corrigées du nombre de jours de vente en hausse d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette, donnant lieu à un gain d'environ 30 points de base de part de marché totale, selon les estimations de l'entreprise.

Au Canada, les volumes de bière ont augmenté d'un chiffre dans le bas de la fourchette en 2015, profitant d'une bonne performance du secteur. L'entreprise estime avoir accru sa part de marché.

Les volumes totaux du **Mexique** ont augmenté de 7,3 %, grâce à un environnement macroéconomique favorable et à des bonnes performances de Corona, Bud Light et Victoria. Les marques prioritaires de l'entreprise, qui représentent presque 90 % de ses volumes totaux, continuent d'enregistrer de meilleurs résultats que le portefeuille total, progressant de 9,0 % en 2015. L'entreprise estime que la bière continue de gagner de la part de marché sur l'ensemble du marché de l'alcool au Mexique, avec une bonne croissance des volumes dans toutes les régions du pays. L'entreprise estime que sa part de marché a légèrement augmenté en 2015, atteignant un peu plus de 58 %, grâce à la forte performance de ses marques prioritaires.

Les volumes de l'**Amérique latine Nord** ont diminué de 1,6 %, avec une baisse des volumes de bière et de boissons non alcoolisées de respectivement 0,9 % et 3,6 %. Au Brésil, les volumes de bière et de boissons non alcoolisées ont diminué de respectivement 1,8 % et 5,2 %. Ces résultats ont été réalisés malgré un contexte macroéconomique très complexe, une comparaison difficile en raison de la Coupe du monde de la FIFA et des conditions météorologiques défavorables au quatrième trimestre de 2015. L'entreprise estime que les volumes de ses marques premium et marques de boissons apparentées à la bière, qui représentent aujourd'hui près de 10 % de ses volumes de bière totaux, ont réalisé une solide croissance, sous l'impulsion de Budweiser, Stella Artois, Corona, Original et Skol Beats Senses. L'entreprise estime que sa part de marché totale de bière était de 67,5 % en 2015, selon Nielsen.

Les volumes totaux de l'**Amérique latine Sud** ont diminué de 1,5 %, les volumes de bière affichant une hausse de 1,5 % et les volumes non-bières une baisse de 6,7 %. En Argentine, les volumes de bière de l'entreprise ont augmenté d'un chiffre dans le bas de la fourchette, suite à une croissance de ses marques premium et super-premium, à savoir Stella Artois et Corona, ainsi qu'à une bonne performance de MixxTail.

En **Europe**, les volumes de nos propres bières ont diminué de 2,2 % et les volumes totaux ont baissé de 2,4 %, principalement en raison de la faiblesse du secteur de la bière en Russie et en Ukraine. Sur une base identique, les volumes de bière de l'entreprise ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette en Belgique et en Allemagne, principalement en raison d'une comparaison difficile liée à la Coupe du Monde de la FIFA. Au Royaume-Uni, les volumes des propres produits de l'entreprise ont augmenté d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette, grâce à une solide performance des activations Stella Artois et Corona de l'entreprise. L'entreprise estime avoir gagné de la part de marché sur la majorité de ses marchés, ce qui s'explique notamment par la croissance interne de ses marques prioritaires, en particulier en France, en Italie et aux Pays-Bas.

Les volumes ont diminué de 0,1 % en **Asie-Pacifique**. En Chine, l'entreprise estime que les volumes totaux du secteur ont perdu environ 6,0 % en 2015, principalement en raison de difficultés économiques persistantes, l'impact étant surtout ressenti dans les segments bon marché et clé. Les volumes des propres bières de l'entreprise ont augmenté de 0,4 % et l'entreprise estime avoir gagné environ 100 points de base de part de marché en 2015, atteignant 18,6 %, grâce à sa stratégie commerciale de développement des marques premium et super premium au niveau national et à une intensification des activités de distribution dans les canaux de croissance. Les volumes combinés des marques Core+, Premium et Super Premium de l'entreprise ont enregistré une croissance à deux chiffres au cours de l'année et représentent aujourd'hui plus de 50 % du volume total réalisé en Chine par l'entreprise.

L'acquisition d'OB a été finalisée le 1<sup>er</sup> avril 2014. Par rapport à l'année précédente et pour la période durant laquelle OB était consolidée, les volumes de bière de l'entreprise en Corée du Sud ont diminué d'un seul chiffre dans la moyenne de la fourchette, principalement imputable à une perte de part de marché estimée dans un environnement très concurrentiel.

## Activités opérationnelles par zone

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance de chaque zone géographique (en millions d'USD, à l'exception des volumes en milliers d'hectolitres). Les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres de croissance interne.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL					2015	% de croissance interne
	2014	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne		
Volumes	458 801	1 315	—	(2 799)	457 317	(0,6) %
Produits	47 063	(433)	(5 957)	2 930	43 604	6,3 %
Coûts des ventes	(18 756)	237	2 097	(714)	(17 137)	(3,9) %
Marge brute	28 307	(196)	(3 860)	2 215	26 467	7,9 %
Frais de distribution	(4 558)	2	672	(375)	(4 259)	(8,3) %
Frais commerciaux et de marketing	(7 036)	(83)	867	(661)	(6 913)	(9,4) %
Frais administratifs	(2 791)	61	396	(225)	(2 560)	(8,3) %
Autres produits/charges d'exploitation	1 386	(281)	(266)	192	1 032	17,4 %
EBIT normalisé	15 308	(496)	(2 190)	1 146	13 768	7,8 %
EBITDA normalisé	18 542	(473)	(2 639)	1 409	16 839	7,8 %
Marge EBITDA normalisé	39,4 %				38,6 %	55 bps

<b>AMERIQUE DU NORD</b>	<b>2014</b>	<b>Scope</b>	<b>Variation des monnaies étrangères</b>	<b>Croissance interne</b>	<b>2015</b>	<b>% de croissance interne</b>
Volumes	121 150	(706)	–	(2 293)	118 151	(1,9) %
Produits	16 093	(193)	(276)	(22)	15 603	(0,1) %
Coûts des ventes	(6 391)	164	64	42	(6 122)	0,7 %
Marge brute	9 702	(29)	(212)	20	9 481	0,2 %
Frais de distribution	(1 324)	(2)	51	(42)	(1 317)	(3,2) %
Frais commerciaux et de marketing	(2 136)	(4)	37	(190)	(2 293)	(8,9) %
Frais administratifs	(473)	(8)	11	(33)	(503)	(7,0) %
Autres produits/charges d'exploitation	299	(266)	–	18	50	54,0 %
EBIT normalisé	6 068	(310)	(113)	(228)	5 418	(4,0) %
EBITDA normalisé	6 820	(309)	(122)	(218)	6 172	(3,3) %
Marge EBITDA normalisé	42,4 %				39,6 %	(132) bps

  

<b>MEXIQUE</b>	<b>2014</b>	<b>Scope</b>	<b>Variation des monnaies étrangères</b>	<b>Croissance interne</b>	<b>2015</b>	<b>% de croissance interne</b>
Volumes	38 800	–	–	2 829	41 629	7,3 %
Produits	4 619	(387)	(749)	468	3 951	11,1 %
Coûts des ventes	(1 374)	176	197	(33)	(1 034)	(2,8) %
Marge brute	3 245	(211)	(552)	435	2 917	14,3 %
Frais de distribution	(453)	25	76	(51)	(403)	(12,0) %
Frais commerciaux et de marketing	(808)	30	136	(78)	(720)	(10,0) %
Frais administratifs	(430)	16	66	1	(347)	0,3 %
Autres produits/charges d'exploitation	237	(20)	(42)	47	222	21,8 %
EBIT normalisé	1 791	(160)	(316)	355	1 670	21,8 %
EBITDA normalisé	2 186	(168)	(380)	368	2 007	18,2 %
Marge EBITDA normalisé	47,3 %				50,8 %	308 bps

  

<b>AMÉRIQUE LATINE NORD</b>	<b>2014</b>	<b>Scope</b>	<b>Variation des monnaies étrangères</b>	<b>Croissance interne</b>	<b>2015</b>	<b>% de croissance interne</b>
Volumes	125 418	18	–	(1 968)	123 468	(1,6) %
Produits	11 269	1	(3 157)	984	9 096	8,7 %
Coûts des ventes	(3 741)	(1)	1 007	(298)	(3 032)	(8,0) %
Marge brute	7 528	–	(2 150)	686	6 064	9,1 %
Frais de distribution	(1 404)	–	402	(135)	(1 137)	(9,6) %
Frais commerciaux et de marketing	(1 253)	–	336	(63)	(980)	(5,0) %
Frais administratifs	(581)	–	170	(72)	(483)	(12,4) %
Autres produits/charges d'exploitation	689	–	(216)	84	557	12,1 %
EBIT normalisé	4 979	–	(1 458)	500	4 020	10,0 %
EBITDA normalisé	5 742	–	(1 690)	657	4 709	11,5 %
Marge EBITDA normalisé	51,0 %	–			51,8 %	127 bps

  

<b>AMÉRIQUE LATINE SUD</b>	<b>2014</b>	<b>Scope</b>	<b>Variation des monnaies étrangères</b>	<b>Croissance interne</b>	<b>2015</b>	<b>% de croissance interne</b>
Volumes	36 826	(277)	–	(565)	35 985	(1,5) %
Produits	2 961	32	(385)	849	3 458	28,4 %
Coûts des ventes	(1 081)	(4)	144	(291)	(1 232)	(26,9) %
Marge brute	1 881	27	(240)	558	2 227	29,3 %
Frais de distribution	(290)	6	41	(83)	(327)	(29,4) %
Frais commerciaux et de marketing	(315)	(1)	48	(127)	(394)	(40,7) %
Frais administratifs	(106)	1	15	(39)	(129)	(37,3) %
Autres produits/charges d'exploitation	5	7	(2)	6	16	55,5 %
EBIT normalisé	1 175	40	(138)	315	1 392	25,9 %
EBITDA normalisé	1 352	40	(160)	356	1 588	25,6 %
Marge EBITDA normalisé	45,6 %				45,9 %	(101) bps

EUROPE	2014	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2015	% de croissance interne
Volumes	44 278	(246)	–	(1 077)	42 955	(2,4) %
Produits	4 865	(45)	(1 032)	224	4 012	4,6 %
Coûts des ventes	(2 081)	10	461	(57)	(1 667)	(2,7) %
Marge brute	2 784	(35)	(572)	167	2 345	6,1 %
Frais de distribution	(477)	(2)	107	(35)	(407)	(7,4) %
Frais commerciaux et de marketing	(1 067)	(1)	238	(58)	(888)	(5,4) %
Frais administratifs	(362)	–	85	(44)	(321)	(12,1) %
Autres produits/charges d'exploitation	28	–	(1)	(8)	19	(27,5) %
EBIT normalisé	906	(38)	(143)	22	748	2,5 %
EBITDA normalisé	1 343	(37)	(239)	23	1 090	1,8 %
Marge EBITDA normalisé	27,6 %				27,2 %	(74) bps

ASIE-PACIFIQUE	2014	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2015	% de croissance interne
Volumes	82 529	5 750	–	(62)	88 218	(0,1) %
Produits	5 040	305	(145)	355	5 555	7,1 %
Coûts des ventes	(2 552)	(172)	67	(100)	(2 758)	(3,9) %
Marge brute	2 489	133	(79)	255	2 797	10,5 %
Frais de distribution	(434)	(33)	13	(10)	(464)	(2,3) %
Frais commerciaux et de marketing	(1 227)	(109)	33	(95)	(1 399)	(7,8) %
Frais administratifs	(400)	52	7	9	(332)	2,7 %
Autres produits/charges d'exploitation	90	4	(2)	48	140	53,4 %
EBIT normalisé	517	47	(28)	207	742	39,6 %
EBITDA normalisé	1 067	77	(40)	244	1 349	22,8 %
Marge EBITDA normalisé	21,2 %				24,3 %	315 bps

ACTIVITÉS D'EXPORTATION ET SOCIÉTÉS HOLDING	2014	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2015	% de croissance interne
Volumes	9 800	(3 224)	–	335	6 911	5,1 %
Produits	2 216	(146)	(212)	72	1 929	3,5 %
Coûts des ventes	(1 538)	64	158	22	(1 294)	1,5 %
Marge brute	678	(82)	(55)	94	635	15,7 %
Frais de distribution	(175)	9	(18)	(17)	(202)	(10,3) %
Frais commerciaux et de marketing	(230)	3	39	(51)	(238)	(22,4) %
Frais administratifs	(440)	–	42	(48)	(445)	(10,9) %
Autres produits/charges d'exploitation	39	(6)	(3)	(3)	27	(7,7) %
EBIT normalisé	(128)	(75)	5	(25)	(223)	(12,1) %
EBITDA normalisé	33	(75)	(10)	(23)	(75)	(52,6) %

## Produits

Les produits consolidés ont augmenté de 6,3 % pour atteindre 43 604 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 7,0 %. Les produits par hectolitre affichent une hausse de 7,7 % sur une base géographique constante (c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans des pays affichant des produits par hectolitre plus faibles), grâce aux initiatives de gestion des revenus et au portefeuille de marques, étant donné que l'entreprise poursuit la mise en œuvre de ses stratégies de premiumisation. En 2015, les produits totaux de nos trois marques mondiales ont augmenté de 12,6 % en 2015, avec des produits en hausse de 7,6 % pour Budweiser, de 12,5 % pour Stella Artois et de 23,0 % pour Corona.

## Coûts des ventes

Les Coûts des Ventes (CdV) ont augmenté de 3,9 %, soit 4,5 % par hectolitre. Cette hausse est due principalement à des effets de change transactionnels défavorables, à une hausse de l'amortissement résultant d'investissements récents et au portefeuille de produits. Ces augmentations ont été partiellement compensées par des économies d'approvisionnement et par les synergies réalisées au Mexique. Sur une base géographique constante, les coûts des ventes par hectolitre ont augmenté de 5,2 %.

## Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation totales ont augmenté de 8,1 % en 2015 :

- Les **frais de distribution** ont augmenté de 8,3 % en 2015, ce qui s'explique essentiellement par une intensification des propres activités de distribution de l'entreprise au Brésil, qui est plus que compensée par la hausse des produits nets, la croissance des marques premium et des boissons apparentées à la bière de l'entreprise et les hausses inflationnistes en Amérique latine Sud.
- Les **frais commerciaux et de marketing** ont augmenté de 9,4 % en 2015, en raison du soutien accru de la croissance à long terme des marques, innovations et activations commerciales de l'entreprise.
- Les **frais administratifs** ont augmenté de 8,3 %, essentiellement en raison des provisions pour la rémunération variable.
- Les **autres revenus d'exploitation** totalisent 1 032 millions d'USD en 2015, par rapport à 1 386 millions d'USD en 2014, soit une augmentation de 17,4 % sur une base interne. En 2014, les autres revenus d'exploitation comprenaient un ajustement comptable favorable non-récurrent de 223 millions d'USD résultant d'une réévaluation actuarielle d'engagements futurs au titre des programmes de l'entreprise concernant des avantages liés aux soins de santé après le départ à la retraite aux États-Unis. Cet ajustement était rapporté dans les résultats de l'Amérique du Nord en 2014 comme un changement positif dans le périmètre d'autres revenus d'exploitation, et n'était donc pas compris dans la croissance interne. Par conséquent, un effet périmètre négatif d'un montant identique a été rapporté en 2015.

## Bénéfice d'exploitation normalisé avant amortissements et dépréciations (EBITDA Normalisé)

L'EBITDA normalisé a diminué de 9,2 % en termes nominaux et a progressé de 7,8 % en interne pour atteindre 16 839 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 38,6 %, soit une croissance interne de 55 points de base.

- L'EBITDA de l'Amérique du Nord a perdu 3,3 % pour atteindre 6 172 millions d'USD, avec une réduction de la marge de 132 points de base à 39,6 %, étant donné que l'entreprise continue d'investir dans ses marques et dans des programmes de marché éprouvés à long terme.
- L'EBITDA du Mexique a augmenté de 18,2 % à 2 007 millions d'USD, avec un accroissement de la marge EBITDA de 308 points de base à 50,8 %, grâce notamment à la forte croissance des volumes et des produits et à la réalisation de synergies de coûts. Ceci a été partiellement atténué par une hausse des investissements commerciaux et de marketing pour soutenir les marques de l'entreprise, par une hausse des coûts de vente liés à l'importation de Bud Light depuis les États-Unis pour répondre à la demande accrue et par des taux de change transactionnels défavorables.
- L'EBITDA de l'Amérique latine Nord a augmenté de 11,5 % à 4 709 millions d'USD, avec un accroissement de la marge de 127 points de base à 51,8 %, grâce notamment à une solide croissance des produits au Brésil, des améliorations de productivité et des couvertures de matières premières favorables ayant un impact positif sur les coûts des ventes, et à l'efficacité des investissements commerciaux et de marketing, partiellement atténuées par l'inflation, par des taux de change transactionnels défavorables et par une hausse des frais de distribution due principalement à une hausse des propres activités de distribution de l'entreprise.
- L'EBITDA de l'Amérique latine Sud a progressé de 25,6 % à 1 588 millions d'USD, avec une diminution de la marge de 101 points de base à 45,9 %, grâce notamment à une croissance des produits, partiellement atténuée par une inflation des coûts élevée.
- L'EBITDA de l'Europe a augmenté de 1,8 % à 1 090 millions d'USD, avec une croissance de la marge de 74 points de base à 27,2 %, grâce à une croissance des produits en Europe de l'Ouest, partiellement atténuée par un secteur brassicole faible en Ukraine et en Russie.
- L'EBITDA de l'Asie-Pacifique a progressé de 22,8 % pour atteindre 1 349 millions d'USD, avec une croissance de la marge de 315 points de base à 24,3 %. Ce résultat a été stimulé par une solide croissance des volumes et produits et des efficacités opérationnelles en Chine, ainsi que par un gain unique rapporté au quatrième trimestre 2015.
- Les Activités d'Exportations et Sociétés Holding ont enregistré un EBITDA de (75) millions d'USD en 2015 (2014 : 33 millions d'USD).

## Réconciliation entre l'EBITDA Normalisé et le bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé sont des indicateurs utilisés par AB InBev pour démontrer la performance sous-jacente de l'entreprise.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte des effets suivants du bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev : (i) intérêts minoritaires, (ii) impôt sur le résultat, (iii) quote-part dans les résultats des entreprises associées, (iv) coût financier net, (v) coût financier net non-récurrent, (vi) éléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses) et (vii) amortissements et dépréciation.

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé et les définitions de l'EBITDA normalisé et de l'EBIT normalisé selon AB InBev peuvent différer de celles d'autres sociétés.

Millions d'USD	Annexes	2015	2014
<b>Bénéfice attribuable aux actionnaires d'AB InBev</b>		<b>8 273</b>	<b>9 216</b>
Intérêts minoritaires		1 594	2 086
<b>Bénéfice</b>		<b>9 867</b>	<b>11 302</b>
Impôt sur le résultat	12	2 594	2 499
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(10)	(9)
Coûts financiers nets non récurrents	11	214	(509)
Coûts financiers nets	11	1 239	1 828
Eléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses)	8	(136)	197
<b>Bénéfice d'exploitation (EBIT) avant éléments non-récurrents</b>		<b>13 768</b>	<b>15 308</b>
Amortissements et dépréciations		3 071	3 234
<b>EBITDA normalisé</b>		<b>16 839</b>	<b>18 542</b>

Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de l'entreprise de par leur taille ou nature. Les détails sur la nature des éléments non-récurrents se trouvent à la Note 8 *Eléments non-récurrents*.

### Impact des devises étrangères

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur les états financiers d'AB InBev. Le tableau suivant présente le pourcentage de ses produits par devise pour les années se terminant les 31 décembre 2015 et 2014 :

	2015	2014
Dollar américain	34,0 %	32,4 %
Réal brésilien	18,5 %	22,1 %
Peso mexicain	11,1 %	11,9 %
Yuan chinois	9,6 %	8,2 %
Euro	6,0 %	6,6 %
Peso argentin	4,8 %	3,6 %
Dollar canadien	4,1 %	4,2 %
Won sud-coréen	3,0 %	2,4 %
Rouble russe	1,2 %	1,7 %
Autre	7,7 %	6,9 %

Le tableau suivant présente le pourcentage de son EBITDA normalisé par devise pour les périodes se terminant les 31 décembre 2015 et 2014 :

	2015	2014
Dollar américain	32,2 %	33,0 %
Réal brésilien	25,8 %	29,5 %
Peso mexicain	13,4 %	13,6 %
Yuan chinois	5,7 %	3,9 %
Peso argentin	5,5 %	4,1 %
Dollar canadien	4,2 %	4,3 %
Euro	3,2 %	3,2 %
Won sud-coréen	2,6 %	2,0 %
Rouble russe	0,5 %	0,5 %
Autre	6,9 %	5,9 %

En 2015, l'évolution des taux de change a eu un effet de conversion défavorable de (5 957) millions d'USD sur les produits d'AB InBev (2014 : impact négatif de (2 307) millions d'USD), de (2 639) millions d'USD sur son EBITDA normalisé (2014 : impact négatif de (1 039) millions d'USD) et de (2 190) millions d'USD sur son EBIT normalisé (2014 : impact négatif de (882) millions d'USD).

Le bénéfice d'AB InBev (après impôts) a subi l'impact négatif de l'évolution des devises à hauteur de (1 492) millions d'USD (2014 : impact négatif de (534) millions d'USD), tandis que l'effet de conversion défavorable sur son BPA de base (bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev) était de (1 109) millions d'USD ou (0,68) USD par action (2014 : impact négatif de (316) millions d'USD ou (0,19) USD par action).

L'impact de l'évolution des devises sur l'endettement net d'AB InBev s'élevait à (1 100) millions d'USD (baisse de l'endettement net) en 2015, comparé à un impact de (447) millions d'USD (baisse de l'endettement net) en 2014. L'impact de l'évolution des devises sur les capitaux propres attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev s'élevait à (6 157) millions d'USD (diminution des capitaux propres), comparé à un impact de (4 374) millions d'USD (diminution des capitaux propres) en 2014 sur une base rapportée.

## Bénéfice

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev était de 8 513 millions d'USD (BPA normalisé 5,20 USD) en 2015, comparé à 8 865 millions d'USD (BPA normalisé 5,43 USD) en 2014 (voir Note 21 *Modifications des capitaux propres et du bénéfice par action* pour plus d'informations). Le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev pour 2015 était de 8 273 millions d'USD, comparé à 9 216 millions d'USD pour 2014, et comprend les impacts suivants :

- *Coûts financiers nets (hors éléments financiers nets non-récurrents)* : 1 239 millions d'USD en 2015 par rapport à 1 828 millions d'USD en 2014. Cette baisse s'explique essentiellement par une baisse des charges nettes d'intérêt et d'autres résultats financiers positifs, notamment en raison de gains de change nets sur les soldes de trésorerie en dollars américains détenus au Mexique, et d'un ajustement à la valeur de marché positif de 844 millions d'USD lié à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions de l'entreprise. Les coûts financiers nets en 2014 tiennent compte d'un ajustement à la valeur de marché positif de 711 millions d'USD.
- *Revenus/(coûts) financiers nets non-récurrents* : (214) millions d'USD en 2015 par rapport à 509 millions d'USD en 2014. Les coûts financiers nets non-récurrents en 2015 comprennent un ajustement à la valeur de marché négatif de 688 millions d'USD se rapportant à la partie de la couverture du risque de change du prix d'achat du rapprochement envisagé avec SABMiller qui n'est pas qualifiée pour la comptabilité de couverture en vertu des règles IFRS. Ceci est partiellement compensé par un ajustement à la valeur de marché favorable de 511 millions d'USD portant sur des instruments dérivés conclus pour couvrir le système d'action différé émis lors d'une transaction liée au rapprochement avec Grupo Modelo.
- *Impôts sur le résultat* : 2 594 millions d'USD avec un taux d'imposition effectif de 20,8 % pour 2015, contre 2 499 millions d'USD avec un taux d'imposition effectif de 18,1 % en 2014. Cette hausse du taux d'imposition effectif est due principalement à l'impact défavorable de l'ajustement à la valeur de marché négatif portant sur des instruments dérivés conclus pour couvrir le prix d'achat du rapprochement envisagé avec SABMiller et qui ne pouvaient pas être qualifiés pour la comptabilité de couverture en vertu des règles IFRS (voir Note 27 *Risques découlant d'instruments financiers*), ainsi qu'à l'issue défavorable de réclamations fiscales et à des questions fiscales incertaines. Des évolutions du mix de bénéfices pays ont également un impact sur le taux d'imposition effectif.
- *Bénéfice attribuable aux intérêts minoritaires* : 1 594 millions d'USD en 2015, soit une baisse par rapport aux 2 086 millions d'USD en 2014, avec une amélioration des résultats opérationnels d'Ambev atténuée par les effets de change.

## Situation de liquidité et ressources financières

### Flux de trésorerie

Millions d'USD	2015	2014
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	14 121	14 144
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	(4 930)	(11 060)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(9 281)	(3 947)
<b>Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(90)</b>	<b>(863)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		
Millions d'USD	2015	2014
Bénéfice	9 867	11 302
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	6 859	7 029
<b>Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions</b>	<b>16 726</b>	<b>18 331</b>
Changement du fonds de roulement	1 786	815
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(449)	(458)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(3 964)	(4 574)
Dividendes reçus	22	30
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>14 121</b>	<b>14 144</b>

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles a atteint 14 121 millions d'USD en 2015 par rapport à 14 144 millions d'USD en 2014, ce qui s'explique principalement par des effets de change défavorables, en partie compensés par une solide gestion du fonds de roulement et une hausse des dettes commerciales en fin d'année liée au calendrier des dépenses d'investissement de l'entreprise, ces dettes ayant, en moyenne, des échéances de paiement plus longues.

**Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement**

Millions d'USD	2015	2014 <sup>1</sup>
Dépenses d'investissement nettes	(4 337)	(4 122)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(918)	(6 700)
Produits nets de cessions d'obligations à court terme	169	(187)
Produits nets de cessions des actifs détenus pour la vente	397	(65)
Autre	(241)	14
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement</b>	<b>(4 930)</b>	<b>(11 060)</b>

Les liquidités nettes affectées aux activités d'investissement sont passées de 11 060 millions d'USD en 2014 à 4 930 millions d'USD en 2015. En 2014, le flux de trésorerie sortant lié aux activités d'investissement reflète principalement l'acquisition d'OB.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev s'élevaient à 4 337 millions d'USD en 2015 et à 4 122 millions d'USD en 2014. Sur le total des dépenses d'investissement de 2015, environ 52 % ont été utilisés pour améliorer les équipements de production de l'entreprise, tandis que 36 % ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux. Environ 12 % ont été utilisés pour l'amélioration des capacités administratives et l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

**Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Millions d'USD	2015	2014 <sup>1</sup>
Dividendes payés	(7 966)	(7 400)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	457	3 223
Emissions d'actions de capital	5	83
Rachat d'actions	(1 000)	–
Autre (incluant charges financières nettes autres qu'intérêts)	(777)	147
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(9 281)</b>	<b>(3 947)</b>

Le flux de trésorerie sortant provenant des activités de financement d'AB InBev s'élevait à 9 281 millions d'USD en 2015, par rapport à un flux de trésorerie sortant de 3 947 millions d'USD en 2014. Le flux de trésorerie sortant provenant des activités de financement de 2015 reflète le programme de rachat d'actions de 1 000 millions d'USD clôturé le 22 juin 2015, et la hausse du montant des dividendes payés.

Dans le cadre de la proposition de rapprochement avec SABMiller, AB InBev a conclu une convention de *Committed Senior Acquisition Facilities* de 75,0 milliards d'USD en date du 28 octobre 2015. Le nouveau financement comprend une *Disposal Bridge Facility* de 10,0 milliards d'USD, une *Cash/Debt Capital Market (DCM) Bridge Facility A* de 15,0 milliards d'USD, une *Cash/DCM Bridge Facility B* de 15,0 milliards d'USD, une *Term Facility A* de 25,0 milliards d'USD et une *Term Facility B* de 10,0 milliards d'USD (« 2015 Committed Senior Acquisition Facilities Agreement »). Toutes les lignes de crédit restent non utilisées au 31 décembre 2015. Le 27 janvier 2016, AB InBev a annoncé avoir annulé 42,5 milliards d'USD de ses *Committed Senior Acquisition Facilities* de 75,0 milliards d'USD suite aux émissions d'environ 47 milliards d'USD sur les marchés de capitaux en janvier 2016. Voir aussi Note 22 *Emprunts portant intérêts*.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dans les titres d'emprunt d'AB InBev, moins les découverts bancaires, s'élevaient au 31 décembre 2015 à 6 965 millions d'USD. Au 31 décembre 2015, les liquidités totales de l'entreprise s'élevaient à 15 965 millions d'USD, dont 9,0 milliards d'USD disponibles sous la forme de lignes de crédit à long terme et 6 965 millions d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien que l'entreprise puisse emprunter de tels montants pour combler ses besoins en liquidité, l'entreprise compte essentiellement sur les flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles pour financer ses activités permanentes.

**Ressources en capitaux et capitaux propres**

L'endettement net d'AB InBev est passé de 42,1 milliards d'USD au 31 décembre 2014 à 42,2 milliards d'USD au 31 décembre 2015.

L'endettement net correspond aux emprunts portant intérêts à long terme et à court terme augmentés des découverts bancaires et diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie. L'endettement net est un indicateur de performance financière utilisé par la direction d'AB InBev pour apprécier les changements de position de liquidité globale de l'entreprise. L'entreprise estime que l'endettement net est un indicateur pertinent pour les investisseurs dans la mesure où il s'agit de l'une des principales mesures utilisées par la direction d'AB InBev pour apprécier ses progrès dans la réduction de l'endettement.

<sup>1</sup> Reclassé pour correspondre à la présentation de 2015.

Si l'on exclut les résultats opérationnels nets des dépenses d'investissement, l'endettement net a surtout subi l'impact du programme de rachat d'actions (1,0 milliard d'USD), des versements de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (8,0 milliards d'USD), du paiement d'intérêts et d'impôts (4,0 milliards d'USD) et des variations des taux de change (baisse de l'endettement net de 1,1 milliard d'USD).

Le ratio endettement net / EBITDA normalisé est passé de 2,27x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2014 à 2,51x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2015 sur une base rapportée.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev au 31 décembre 2015 s'élevaient à 42 137 millions d'USD, par rapport à 49 972 millions d'USD au 31 décembre 2014. L'effet combiné de l'affaiblissement des taux de change à la clôture du peso argentin, du real brésilien, du dollar canadien, du yuan chinois, de l'euro, du peso mexicain, de la livre sterling, du rouble russe et du won sud-coréen principalement a donné lieu à un ajustement des taux de change de (6 157) millions d'USD. De plus amples informations sur les mouvements de capitaux propres sont disponibles dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Des informations détaillées sur les emprunts portant intérêts, les programmes de remboursement et le risque de liquidités sont fournies dans la Note 22 *Emprunts portant intérêts* et la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Au 31 décembre 2015, la note de crédit attribuée à l'entreprise par Standard & Poor's était A- pour les obligations à long terme et A-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable, et la note de crédit attribuée à l'entreprise par Moody's Investors Service était A2 pour les obligations à long terme et P-1 pour les obligations à court terme et était susceptible d'être revue à la baisse.

## Recherche et développement

En tant qu'entreprise particulièrement orientée vers l'innovation, AB InBev accorde une grande importance à la recherche et au développement. En 2015, AB InBev a investi 207 millions d'USD dans la recherche et le développement (2014 : 217 millions d'USD). Une partie de ces investissements a été consacrée aux études de marché, mais l'essentiel se rapporte à l'innovation dans les domaines de l'optimisation des processus et du développement des produits.

La recherche et le développement dans le domaine de l'innovation produits couvrent les innovations en matière de liquide, d'emballage et de tirage. L'innovation produits consiste en l'innovation de percée, l'innovation d'amélioration et la rénovation. L'objectif principal du processus d'innovation est d'offrir aux consommateurs de meilleurs produits et expériences. Cela implique de lancer de nouveaux liquides, de nouveaux emballages et de nouveaux produits de tirage offrant une meilleure performance pour le consommateur et en termes de résultats de volumes et produits, en augmentant la compétitivité d'AB InBev sur les marchés pertinents. Vu que les consommateurs comparent les produits et les expériences proposés parmi des catégories de boissons très diverses et vu l'offre croissante de boissons, les initiatives de recherche et développement d'AB InBev nécessitent également de comprendre les forces et faiblesses des autres catégories de boisson, de cibler des opportunités pour la bière et de développer des solutions (produits) pour les consommateurs qui répondent mieux à leurs besoins et améliorent les expériences. Cela requiert de comprendre les émotions et les attentes des consommateurs. L'expérience sensorielle, la premiumisation, la commodité, la durabilité et le design jouent tous un rôle clé dans les initiatives de recherche et développement d'AB InBev.

La recherche et le développement dans le domaine de l'optimisation des processus ciblent principalement l'amélioration de la qualité, l'augmentation de la capacité (désengorgement des usines et résolution des problèmes de volume, tout en minimisant les dépenses d'investissement), et l'amélioration de l'efficacité. Les processus, matériaux et/ou équipements nouvellement développés sont documentés et intégrés aux meilleures pratiques, puis partagés à travers les Zones de l'entreprise. Les projets en cours s'étendent du maltage à la mise en bouteilles de produits finis.

La gestion des connaissances et l'apprentissage font également partie intégrante de la recherche et du développement. AB InBev cherche à accroître continuellement ses connaissances en collaborant avec des universités et d'autres secteurs.

L'équipe de recherche et de développement d'AB InBev est informée chaque année des priorités de l'entreprise et des zones et approuve les concepts qui sont ensuite priorisés en vue de leur développement. Les équipes de recherche & développement investissent dans des projets stratégiques à court et à long terme pour la croissance future, le calendrier de lancement dépendant de la complexité et la priorisation. Le lancement a généralement lieu l'année civile suivante.

Le Global Innovation & Technology Center (« GiTeC »), situé à Leuven, accueille les équipes de développement des emballages, des produits et des processus, ainsi que des infrastructures telles que des laboratoires, la brasserie expérimentale et le laboratoire central européen, qui comprend également la division Sensory Analysis. En plus du GiTeC, AB InBev dispose également d'équipes de développement de produits, d'emballages et de processus dans chacune de ses six zones géographiques, qui se concentrent sur les besoins à court terme de ces régions.

## Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

### Risques liés à AB InBev, à la bière et à l'industrie de la bière

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses bières, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés pourraient contraindre le développement potentiel des marques d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev pourrait se trouver dans l'impossibilité de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière, et en particulier, sur la capacité d'AB InBev à développer ses activités.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent des efforts réalisés par des distributeurs ou grossistes indépendants pour vendre les produits d'AB InBev et il ne peut être garanti que ces distributeurs ne donneront pas la priorité à des concurrents d'AB InBev. De plus, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou de grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y-compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement les changements dans les prix des marchandises.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers ou utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, investissements dans des sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière de AB InBev.

La concurrence sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des acteurs actifs dans les canaux de distribution d'AB InBev, pourrait imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourrait empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. Toute dilution des marques d'AB InBev résultant de la compétitivité pourrait également mener à une érosion significative de la rentabilité d'AB InBev. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la préférence croissante des consommateurs pour des bières artisanales (craft beers) produites par de petites brasseries.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev pourrait encourir des frais importants pour se conformer aux diverses réglementations qui régissent ses activités ou les opérations des tiers sous licence, ou en raison de violations ou des mises en cause de responsabilités en rapport avec ces réglementations. Par ailleurs, les inquiétudes du public par rapport à la consommation de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et toutes restrictions en résultant pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et des boissons alcoolisées et non-alcoolisées et créer une tendance à s'éloigner de la consommation de ces produits, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités d'AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Les dispositions légales relatives à la concurrence, au contrôle des concentrations, toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter l'activité d'AB InBev ou les activités de ses filiales.

Ces dernières années, l'industrie des boissons alcoolisées, l'industrie alimentaire et l'industrie des boissons non alcoolisées ont fait l'objet d'une attention publique et politique accrue. Cette attention accrue résulte des préoccupations en matière de soins de santé liées à l'usage nocif d'alcool (en ce compris la conduite en état d'ivresse, la consommation d'alcool en cas de grossesse et la consommation d'alcool excessive, abusive et par des mineurs) ainsi que des préoccupations en matière de santé telles que le diabète et l'obésité liés à une surconsommation alimentaire et de boissons non alcoolisées (soft-drinks). Une contre-publicité relative aux produits et marques d'AB InBev, la publication d'études indiquant un risque important dans l'utilisation des produits d'AB InBev ou des changements dans la perception des consommateurs sur les produits d'AB InBev en général pourraient nuire à la vente et à la consommation de produits d'AB InBev et pourrait nuire à ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière.

L'évolution des préférences et des goûts des consommateurs peut avoir un effet négatif sur la demande de produits d'AB InBev. Les préférences et goûts des consommateurs peuvent changer de manière totalement imprévue. Si AB InBev n'anticipe pas ou ne répond pas de manière appropriée à l'évolution des préférences et goûts des consommateurs ou à l'évolution vers de nouvelles formes de média et de marketing, cela pourrait avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur ses activités, ses résultats opérationnels et sa santé financière.

L'industrie brassicole et le secteur des boissons peuvent subir des changements défavorables en termes de régime fiscal ; or, les taxes représentent une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers des catégories de boissons moins taxées. Le fait d'imposer des prix minimum constitue une autre forme de régulation fiscale pouvant affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue de ses activités par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et réglementations fiscales nouvelles ou modifiées. Par exemple, les travaux menés actuellement par l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices ou les initiatives en cours au niveau de l'Union européenne en réponse à la globalisation croissante du commerce et des affaires pourraient donner lieu à des changements de traités fiscaux, à l'introduction de nouvelles dispositions légales, à la mise à jour de législations existantes, ou à des changements aux interprétations réglementaires de la législation existante, chacun desquels pouvant générer des impôts additionnels. Une augmentation des accises ou d'autres impôts pourraient avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers d'AB InBev ainsi que sur ses résultats d'exploitation.

La saisonnalité des cycles de consommation et de mauvaises conditions climatiques sur les marchés sur lesquels AB InBev exerce ses activités peuvent entraîner des fluctuations de la demande de produits AB InBev et donc avoir un impact négatif sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

Le changement climatique, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marchés prises pour adresser le changement climatique pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. De plus, la raréfaction de l'eau, ou une eau de qualité médiocre peuvent affecter AB InBev par l'augmentation des coûts de production et des contraintes de capacités qui pourraient avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev. En outre, l'incapacité d'AB InBev de se conformer aux obligations européennes relatives au marché de droits d'émission de gaz à effet de serre peut également avoir un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Etant donné qu'une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine, ses activités et ses participations sur ces marchés sont soumis aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'instabilité ou l'insurrection politique, l'interférence externe, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les investissements étrangers, des réglementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et réglementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les réglementations du travail au niveau local, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de liquidité, l'inflation, la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

Des événements économiques et politiques en Argentine sont susceptibles d'affecter les opérations d'AB InBev dans ce pays. L'instabilité politique, les variations de l'économie, les actions gouvernementales relatives à l'économie argentine, la dévaluation du peso argentin, l'inflation et la détérioration des conditions macro-économiques en Argentine sont susceptibles d'avoir, et pourraient continuer à avoir, un effet significatif défavorable sur les activités, la condition financière et les résultats d'AB InBev en Amérique latine du Sud. Au cours des dernières années, le gouvernement argentin a augmenté ses interventions directes dans l'économie argentine, en ce compris par l'établissement de contrôles monétaires dans un objectif de renforcement de la valeur du peso argentin. Le 16 décembre 2015 toutefois, le gouvernement argentin a annoncé la levée de ces contrôles monétaires, ce qui pourrait mener à des conséquences imprévisibles sur la valeur du peso argentin, en ce compris sa dévaluation potentielle. En cas de changement dans la situation politique ou économique en Argentine, les activités d'AB InBev en Amérique latine du Sud pourraient être soumises à des restrictions supplémentaires en vertu de nouveaux régimes argentins relatifs au change de devises, au rapatriement d'exportations ou à l'expropriation. Ces régimes pourraient avoir un effet préjudiciable sur la liquidité et les activités d'AB InBev, ainsi que sur sa capacité à accéder à ces fonds depuis l'Argentine.

Les événements politiques en Ukraine et les sanctions qui y sont associées et qui sont imposées par l'Union européenne et les États-Unis à la Russie et à la Crimée, peuvent avoir un effet préjudiciable sur les opérations d'AB InBev en Ukraine, en Russie et ailleurs dans la région. AB InBev détient et exploite des unités de production de bière en Ukraine et en Russie. La poursuite de l'instabilité politique, les dissensions civiles, la détérioration des conditions macroéconomiques, la dévaluation du rouble russe et du hryvnia ukrainien et les menaces de conflit militaire ou les combats actuels dans la région peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les opérations d'AB InBev dans la région et sur les résultats du segment européen d'AB InBev et peuvent résulter en charges de dépréciation de goodwill ou d'autres immobilisations incorporelles.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut être confrontée à des rappels de produits ou autres risques engageant sa responsabilité. Quoiqu'AB InBev maintienne certaines couvertures d'assurance « produits » (mais qui ne couvrent pas le rappel de produits), AB InBev peut ne pas être en mesure de faire valoir ses droits en vertu desdites assurances et les montants qu'elle recouvre peuvent ne pas suffire pour compenser les dommages courus, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et pourrait faire face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligé à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes, ou puisse être disponible tout court. AB InBev s'est fortement endettée en concluant plusieurs facilités de crédit senior (senior credit facilities) et en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers. La partie du bilan consolidé d'AB InBev représentée par la dette restera significativement plus élevée par rapport à sa position historique. Le niveau de dette plus élevé d'AB InBev pourrait avoir des conséquences significativement défavorables sur AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables) et (v) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris récemment l'importante volatilité des prix et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial, ainsi que la pression à la baisse sur la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. En plus, AB InBev pourrait limiter le montant des dividendes qu'elle distribuera en raison de son niveau d'endettement et de sa stratégie visant à donner priorité à la réduction de son endettement. En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouerait à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela aurait un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien que AB InBev conclut des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt et conclut également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son bilan lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en USD pour l'établissement des comptes étant donné que les risques de conversion ne sont pas couverts. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change liés aux transactions dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir

efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

Les actions ordinaires d'AB InBev sont actuellement négociées en euro sur la bourse d'Euronext Brussels, en rands sud-africains sur la Bourse de Johannesburg, en pesos mexicains sur la Bourse du Mexique et ses certificats américains représentatifs d'actions ordinaires (ADS) sont négociés en dollar américain sur le New York Stock Exchange. Les fluctuations dans les taux de change entre l'euro, le rand sud-africain, le peso mexicain et le dollar américain peuvent donner lieu à des différences temporaires entre la valeur des actions ordinaires d'AB InBev qui se négocient dans des devises différentes, et entre ses actions ordinaires et ses ADS, ce qui peut entraîner un volume de négociation élevé par des investisseurs cherchant à tirer profit de telles différences.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'incapacité d'AB InBev à générer d'importantes économies et d'améliorer ses marges, grâce à des initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle, pourrait nuire à sa rentabilité et à sa capacité d'atteindre ses objectifs financiers.

AB InBev peut ne pas être en mesure de mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises ou restructurations. AB InBev ne peut faire des acquisitions nouvelles que si elle peut identifier des candidats adéquats et si elle peut atteindre un accord avec ceux-ci. AB InBev peut ne pas être en mesure de mener à bien de telles transactions. Par ailleurs, de telles transactions peuvent nécessiter certains engagements, ce qui peut avoir un impact potentiel sur le profil de risque financier d'AB InBev. En outre, le prix qu'AB InBev paierait dans de futures acquisitions pourrait s'avérer trop élevé en raison de facteurs multiples.

Le rapprochement avec Grupo Modelo a exposé AB InBev à des risques liés à des coûts significatifs et à des difficultés potentielles liées à l'intégration de Grupo Modelo dans les opérations existantes d'AB InBev, et à l'extraction de synergies résultant de la transaction. Malgré l'importance des opportunités de croissance commerciale attendues, des économies de coûts estimées, et des bénéfiques, synergies et autres avantages estimés dans le cadre du rapprochement avec Grupo Modelo, il n'y a aucune certitude que ces avantages et bénéfiques se réaliseront entièrement en temps voulu. Toute défaillance, tout retard matériel ou tout coût inattendu dans le cadre du processus d'intégration pourrait dès lors avoir un effet significatif défavorable sur les opérations, les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

AB InBev a conclu une transaction avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec Grupo Modelo. Cette transaction comprend un contrat de services transitoire de trois ans visant à assurer une bonne transition de l'exploitation de la brasserie Piedras Negras, ainsi que certaines garanties de distribution en faveur de Constellation Brands, Inc. dans les cinquante états des États-Unis, le District de Columbia et Guam. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui, vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant de la transaction, elle pourrait encourir des amendes monétaires.

Si les activités d'AB InBev ne se développaient pas comme prévu, des charges de dépréciation de goodwill ou d'autres actifs incorporels, pourraient devoir être supportées à l'avenir. De telles charges pourraient être significatives et avoir un effet néfaste sur les résultats d'exploitation et la santé financière d'AB InBev.

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba soient quantitativement non significatives, sa réputation commerciale globale pourrait souffrir ou la société pourrait faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison du fait que Cuba est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part les États-Unis. Si les investisseurs décidaient de liquider ou alors céder leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, la législation américaine, à savoir la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque où sont devenus des ressortissants des États-Unis. Bien que cette disposition de la Loi Helms-Burton soit actuellement suspendue, les plaintes s'accumulent en dépit de cette suspension et pourront être défendues si cette dernière est levée. Une action se prévalant de la Loi Helms-Burton a été signifiée à AB InBev. AB InBev ne peut actuellement pas exprimer de jugement quant à la validité de telles demandes ou quant au droit des demandeurs d'intenter de telles actions.

AB InBev peut ne pas être en mesure de recruter ou de retenir du personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber les activités d'AB InBev et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière d'AB InBev, de son bénéfice d'exploitation et sa position concurrentielle.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique soit en raison de différends concernant des conventions collectives du travail actuelles avec les syndicats et dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives, soit en raison de difficultés financières desdits fournisseurs, ou pour toutes autres raisons. Un arrêt de travail ou un ralentissement dans les unités d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolus, et y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information pour traiter, transmettre et archiver des informations électroniques. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour prévenir des cyber attaques et réduire au maximum les ruptures potentielles dans le flux d'information, de telles ruptures pourraient avoir un impact sur les activités d'AB InBev. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie. De façon générale, des ruptures technologiques pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

L'activité d'AB InBev et ses résultats d'exploitation pourraient être négativement affectée par des catastrophes sociales, techniques, naturelles, physiques ou autres.

Quoiqu'AB InBev ait mis en place des assurances pour couvrir des risques divers, elle recourt également à l'auto-assurance pour la plupart des risques pouvant faire l'objet d'une assurance. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

AB InBev est exposé au risque d'une récession mondiale ou d'une récession dans un ou plusieurs de ses principaux marchés, à la volatilité des marchés de capitaux et de crédits, et à la crise économique et financière, ce qui pourrait résulter en une réduction du chiffre d'affaires et du bénéfice, car la consommation de bière dans de nombreux pays dans lesquels opère AB InBev est étroitement liée aux conditions économiques générales et aux variations du pouvoir d'achat. Une poursuite ou une aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité de marché observée récemment pourrait avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev d'accéder à des capitaux, à ses activités, résultats d'opérations, situation financière ainsi que sur le cours de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans certains pays qui sont moins développés, ont moins de stabilité dans les systèmes juridiques et les marchés financiers, et sont potentiellement plus corrompus que les milieux d'affaires en Europe et aux États-Unis. Dès lors, ces pays présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, joint-ventures, opérations ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et réglementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anticorruption (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique anti-corruption (U.K. Bribery Act).

Le rapport de contrôle qui fait partie intégrante du rapport annuel d'AB InBev est préparé par un commissaire qui n'est pas contrôlé par le US Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB). L'absence de contrôle du PCAOB en Belgique empêche que le PCAOB puisse évaluer régulièrement les audits et effectuer des contrôles de qualité des commissaires actifs en Belgique, y compris du commissaire d'AB InBev. Par conséquent, les investisseurs aux États-Unis et ailleurs pourraient être privés des avantages de ces contrôles du PCAOB.

AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures et de litiges judiciaires, y compris de procédures collectives (class actions). Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 30 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés.

## Risques liés au rapprochement proposé avec SABMiller PLC

Le Rapprochement reste conditionnée à l'examen et à l'approbation par les différentes autorités réglementaires qui pourraient imposer des conditions préalables et des conditions qui pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe Combiné, en ce compris l'obtention des autorisations réglementaires dans l'Union Européenne, aux États-Unis, en Afrique du Sud, en Chine, en Colombie, en Equateur, en Australie, en

Inde et au Canada et dans certaines autres juridictions. Il pourrait être exigé d'AB InBev qu'elle consente à des cessions et d'autres engagements pour obtenir ces autorisations réglementaires, et de tels engagements peuvent avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses états financiers et ses perspectives. Ces engagements ainsi que tous autres conditions, remèdes ou modifications pourraient également entraîner le retardement de la réalisation du Rapprochement, une réduction des avantages anticipés liés à l'acquisition de SABMiller, une réduction du prix qu'AB InBev serait susceptible d'obtenir pour les cessions susmentionnées ou une augmentation des coûts pour le Groupe Combiné ou pourraient limiter les résultats du Groupe Combiné suite à la réalisation de l'acquisition de SABMiller. Chacun de ces éléments pourrait avoir un effet négatif substantiel sur le Groupe Combiné résultant de l'acquisition de SABMiller. En outre, l'acquisition de SABMiller est soumise à la satisfaction (ou la renonciation, le cas échéant) d'un certain nombre d'autres conditions, et notamment à l'entrée en vigueur du « *scheme of arrangement* » au Royaume-Uni ; la réalisation de l'offre publique volontaire belge et la réalisation de la fusion d'AB InBev dans Newco ; l'approbation par les actionnaires d'AB InBev et de Newco des décisions requises à prendre par leurs actionnaires respectifs ; l'admission à la cotation et à négociation des actions de Newco en Belgique, en Afrique du Sud et au Mexique ; et l'admission à la négociation des ADS de Newco sur le New-York Stock Exchange. Si l'une de ces conditions devait ne pas être satisfaite, l'acquisition de SABMiller pourrait en être compromise et, sous certaines conditions, AB InBev pourrait être redevable envers SABMiller du paiement d'une indemnité de rupture de l'opération pour un montant de 3 milliards d'USD.

Certaines clauses, telles des clauses de changement de contrôle ou d'interdiction de fusion, ou des clauses similaires inscrites dans des contrats ou des instruments auxquels AB InBev ou SABMiller sont partie peuvent être déclenchées par la réalisation du Rapprochement, ce qui peut entraîner des conséquences négatives pour le Groupe Combiné, parmi lesquelles : la perte de droits ou bénéfices contractuels significatifs ; la résiliation de certains contrats importants ; le devoir de rembourser certaines dettes existantes ; l'acquisition d'options d'achat et d'autres avantages fondés sur des actions ; le paiement anticipé en vertu de certains plans de pension ou bonus ; et des majorations d'impôts (« *tax gross-ups* ») dues aux membres de la direction supérieure, aux administrateurs et aux employés de SABMiller dont les plans de rémunérations comprennent des clauses de changement de contrôle.

AB InBev projette de réaliser l'acquisition de SABMiller au moyen d'une structure transfrontalière complexe et un échec dans la mise en œuvre de cette structure pourrait entraîner des coûts importants pour le Groupe Combiné. Cette structure complexe impliquera un certain nombre d'étapes, dans de multiples juridictions. Il pourrait s'avérer impossible, suite à un changement dans le régime légal ou pour une autre raison, de mettre en œuvre l'acquisition de SABMiller tel qu'envisagée actuellement, alors qu'AB InBev pourrait être forcée à réaliser le Rapprochement. AB InBev a conclu un contrat concernant les aspects fiscaux (« *Tax Matters Agreement* ») avec Altria Group Inc. concernant certains aspects qui intéressent Altria en vertu du droit fiscal US, parmi lesquels la structure et la mise en œuvre de l'acquisition de SABMiller. Si certains engagements ou déclarations inclus dans ce contrat venaient à être violés, le Groupe Combiné pourrait être tenu d'indemniser Altria Group Inc. pour certains coûts de nature fiscale encourus dans le cadre de l'acquisition de SABMiller.

AB InBev est confrontée à des risques financiers et opérationnels dans le cadre du refinancement de l'acquisition de SABMiller, en raison de son niveau d'endettement accru et d'une détérioration potentielle de ses notations de crédit. Dans l'hypothèse où elle ne parviendrait pas à réaliser des cessions d'actifs envisagées et à émettre des instruments de dettes sur le marché des capitaux, la capacité pour AB InBev de refinancer son endettement s'en trouverait limitée et elle serait contrainte à chercher des sources de financement alternatives, lesquelles pourraient ne pas être disponibles ou se négocier à des coûts plus élevés. Indépendamment du refinancement effectif par AB InBev des dettes liées à l'acquisition de SABMiller par le biais de cessions d'actifs, la partie du bilan consolidé qui est représenté par les dettes augmentera de manière significative comparé à sa position historique. Le niveau accru d'endettement pourrait avoir d'importantes conséquences, et notamment augmenter la vulnérabilité d'AB InBev à un environnement économique et industriel négatif, limiter sa capacité à financer son besoin en fonds de roulement et ses dépenses en capital futurs, limiter sa capacité à entreprendre dans le futur des acquisitions ou des développements d'activités ou compromettre sa capacité à optimiser la réalisation de ses actifs et à concrétiser pleinement ses opportunités. Le niveau accru d'endettement pourrait également restreindre la flexibilité d'AB InBev pour planifier ou réagir aux évolutions concernant ses activités ou le marché sur lequel elle est active, compromettant sa capacité à accéder à des financements supplémentaires dans le futur, et la plaçant à un désavantage compétitif par rapport à ses concurrents qui présentent un niveau moins élevé d'endettement.

Les fluctuations des taux de change pourraient avoir un impact significatif sur les résultats d'exploitation du Groupe Combiné et le niveau d'endettement que connaîtrait AB InBev à la suite de l'acquisition de SABMiller.

Les incertitudes entourant les effets du Rapprochement et de toute cession d'actifs y liée pourraient causer des perturbations dans les activités d'AB InBev et de SABMiller. Ces incertitudes sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités et les opérations d'AB InBev et de SABMiller et pourraient inciter certains consommateurs, distributeurs, autres partenaires commerciaux et personnes en relation commerciale avec AB InBev ou SABMiller à retarder la réalisation de certaines opérations ou décisions relatives aux affaires d'AB InBev ou de SABMiller, voire à chercher à modifier les relations commerciales existantes avec ces dernières. De surcroît, le Groupe Combiné devra faire face aux problèmes intrinsèques à la gestion d'un personnel plus important réparti dans certaines zones géographiques fort diverses. C'est pourquoi il n'est pas certain que le Groupe Combiné parviendra à attirer ou retenir ses employés-clés et à les gérer efficacement, ce qui pourrait perturber ses activités et impacter négativement sa situation financière, les revenus de ses activités et la position concurrentielle du Groupe Combiné.

AB InBev pourrait ne pas parvenir à intégrer avec succès SABMiller ou l'acquisition de SABMiller pourrait ne pas déboucher sur les bénéfices ou synergies anticipés, entre autres en raison de délai dans la réalisation du Rapprochement ou de difficultés à intégrer les activités des sociétés concernées, et tous ces bénéfices et synergies seront contrebalancés par les coûts importants liés à l'opération dont AB InBev devra s'acquitter dans le cadre du Rapprochement. Un certain nombre de coûts et d'incertitudes sont inhérents au processus d'intégration. Ces incertitudes se trouvent exacerbées parce que SABMiller est active sur des marchés nouveaux ou en développement sur lesquels AB InBev n'exerce pas d'activités substantielles, et parce qu'AB InBev avait peu de possibilités pour réaliser un audit détaillé de SABMiller préalablement à la communication de l'opération proposée. En outre, le *Tax Matters Agreement* conclu entre AB InBev et Altria Group Inc. impose certaines limites sur la capacité du Groupe Combiné de réaliser certaines réorganisations intragroupes, lesquelles pourraient restreindre la capacité d'AB InBev de réaliser l'intégration des activités de SABMiller.

Suite au Rapprochement, le bilan d'AB InBev présentera un montant additionnel significatif de goodwill dans l'état de situation financière. Si la combinaison des activités rencontre des difficultés inattendues, ou si les Activités Combinées ne se développent pas comme escompté, des charges de dépréciation pourraient devoir être prises en compte dans le futur qui pourraient être significatives et qui pourraient impacter de manière négative les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

Le Rapprochement est, et pourrait être dans le futur, l'objet de litiges visant à empêcher sa réalisation. Ainsi, certains particuliers ont saisi les tribunaux pour contester l'acquisition de SABMiller, et le tribunal pourrait dans le cadre de cette action judiciaire interdire aux parties de réaliser l'acquisition de SABMiller ou la retarder. AB InBev est d'avis que les prétentions avancées dans le cadre de ce litige sont sans fondement et a l'intention de se défendre activement contre toute procédure judiciaire actuelle ou future.

### **Risques provenant d'instruments financiers**

L'annexe 27 des états financiers consolidés de 2015 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contient des informations détaillées sur l'exposition de l'entreprise aux risques financiers et sur ses politiques de gestion des risques.

### **Evènements survenus après la date de clôture**

Nous vous prions de vous référer à l'annexe 32 *Evènements survenus après la date de clôture* des états financiers consolidés pour de plus amples informations.

### **Déclaration de gouvernance d'entreprise**

Pour les informations relatives à la Déclaration de gouvernance d'entreprise, nous vous prions de vous référer à la section *Déclaration de gouvernance d'entreprise* qui fait partie intégrante du rapport annuel d'AB InBev.

## Déclaration du Conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AB InBev SA/NV atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers consolidés, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards, donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et (b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient un exposé fidèle du développement et de la performance des opérations et de la position de la société y compris les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

# Rapport du Commissaire



## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les déclarations complémentaires requises. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de situation financière au 31 décembre 2015, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Anheuser-Busch Inbev SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'état consolidé de situation financière s'élève à USD 134.635 millions et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de USD 9.867 millions.

#### *Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que le conseil d'administration estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.



Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.



### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Sint-Stevens-Woluwe, le 24 février 2016

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SCCRL  
Représenté par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Koen Hens'.

Koen Hens  
Réviseur d'Entreprises

# Comptes annuels consolidés

## Compte de résultats consolidé

Pour la période se terminant le 31 décembre			
Millions d'USD, excepté bénéfice par action en USD			
	Annexes	2015	2014 <sup>1</sup>
<b>Produits</b>		<b>43 604</b>	<b>47 063</b>
Coûts des ventes		(17 137)	(18 756)
<b>Marge brute</b>		<b>26 467</b>	<b>28 307</b>
Frais de distribution		(4 259)	(4 558)
Frais commerciaux et de marketing		(6 913)	(7 036)
Frais administratifs		(2 560)	(2 791)
Autres produits/(charges) d'exploitation	7	1 032	1 386
<b>Bénéfice d'exploitation avant éléments non-récurrents</b>		<b>13 768</b>	<b>15 308</b>
Restructuration	8	(171)	(158)
Cession d'activités et vente d'actifs	8	524	157
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	8	(55)	(77)
Dépréciations d'actifs	8	(82)	(119)
Règlements judiciaires	8	(80)	–
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>13 904</b>	<b>15 111</b>
Charges financières	11	(2 417)	(2 797)
Produits financiers	11	1 178	969
Produits financiers (Charges financières) nets non-récurrents	8	(214)	509
<b>Produits (Charges) financières nettes</b>		<b>(1 453)</b>	<b>(1 319)</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		10	9
<b>Bénéfice avant impôts</b>		<b>12 461</b>	<b>13 801</b>
Impôts sur le résultat	12	(2 594)	(2 499)
<b>Bénéfice</b>		<b>9 867</b>	<b>11 302</b>
Attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		8 273	9 216
Participations ne donnant pas le contrôle		1 594	2 086
Bénéfice de base par action	21	5,05	5,64
Bénéfice dilué par action	21	4,96	5,54
Bénéfice de base par action avant éléments non-récurrents <sup>2</sup>	21	5,20	5,43
Bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents <sup>2</sup>	21	5,10	5,32

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

<sup>1</sup>Reclassé pour correspondre à la présentation de 2015.

<sup>2</sup>Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents ne sont pas des indicateurs définis par les normes IFRS. Se référer à la Note 21 Modifications des capitaux propres et résultat par action pour de plus amples informations.

## Etat consolidé du résultat global

Pour la période se terminant le 31 décembre Millions d'USD	2015	2014
<b>Bénéfice</b>	<b>9 867</b>	<b>11 302</b>
<b>Autres éléments du résultat global : Éléments qui ne seront pas reclassés en perte et profit :</b>		
Gains/(pertes) actuariels	45	(491)
	45	(491)
<b>Autres éléments du résultat global : Éléments qui pourraient être reclassés par la suite en perte et profit :</b>		
Ecart de conversion des activités étrangères	(6 898)	(4 793)
Contrats de change comptabilisés dans les capitaux propres et liés au rapprochement proposé avec SABMiller	(1 738)	–
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures d'investissement net	(201)	33
Couvertures des flux de trésorerie comptabilisés en capitaux propres	281	314
Extraits des fonds propres et repris au compte de résultats	(240)	(190)
	(8 796)	(4 636)
<b>Total autres éléments du résultat global, nets d'impôt</b>	<b>(8 751)</b>	<b>(5 127)</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>1 116</b>	<b>6 175</b>
Attribuable aux :		
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev	389	4 465
Participations ne donnant pas le contrôle	727	1 710

## Etat consolidé de situation financière

Pour la période se terminant le 31 décembre Millions d'USD	Annexes	31 décembre 2015	31 décembre 2014 <sup>1</sup>
<b>Actif</b>			
<b>Actifs non-courants</b>			
Immobilisations corporelles	13	18 952	20 263
Goodwill	14	65 061	70 758
Immobilisations incorporelles	15	29 677	29 923
Participations dans les entreprises mises en équivalence		212	198
Placements	16	48	30
Actifs d'impôts différés	17	1 181	1 058
Avantages au personnel	23	2	10
Dérivés	27H	295	507
Créances commerciales et autres créances	19	913	1 262
		<b>116 341</b>	<b>124 009</b>
<b>Actifs courants</b>			
Placements	16	55	301
Stocks	18	2 862	2 974
Impôts sur le résultat à récupérer		687	359
Dérivés	27H	3 268	1 737
Créances commerciales et autres créances	19	4 451	4 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	6 923	8 357
Actifs détenus en vue de la vente		48	101
		<b>18 294</b>	<b>18 541</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>134 635</b>	<b>142 550</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital souscrit	21	1 736	1 736
Primes d'émission		17 620	17 620
Réserves		(13 168)	(4 558)
Résultats reportés		35 949	35 174
<b>Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev</b>		<b>42 137</b>	<b>49 972</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>3 582</b>	<b>4 285</b>
		<b>45 719</b>	<b>54 257</b>
<b>Dettes non-courantes</b>			
Emprunts portant intérêts	22	43 541	43 630
Avantages au personnel	23	2 725	3 050
Passifs d'impôts différés	17	11 961	12 701
Dérivés	27H	315	64
Dettes commerciales et autres dettes	26	1 241	1 006
Provisions	25	677	634
		<b>60 460</b>	<b>61 085</b>
<b>Dettes courantes</b>			
Découverts bancaires	20	13	41
Emprunts portant intérêts	22	5 912	7 451
Impôts sur le résultat à payer		669	629
Dérivés	27H	3 980	1 013
Dettes commerciales et autres dettes	26	17 662	17 909
Provisions	25	220	165
		<b>28 456</b>	<b>27 208</b>
<b>Total des capitaux propres et des dettes</b>		<b>134 635</b>	<b>142 550</b>

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

<sup>1</sup>Reclassé pour correspondre à la présentation de 2015.

## Etat consolidé des variations des capitaux propres

Millions d'USD	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves pour paiement fondé sur des actions
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>1 735</b>	<b>17 608</b>	<b>(874)</b>	<b>885</b>
<b>Bénéfice</b>	-	-	-	-
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	-	-	-	-
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-
Ecart actuariels	-	-	-	-
<b>Résultat global total</b>	-	-	-	-
Actions émises	1	12	-	-
Dividendes	-	-	-	-
Actions propres	-	-	55	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	195
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>1 736</b>	<b>17 620</b>	<b>(819)</b>	<b>1 080</b>

Millions d'USD	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves pour paiement fondé sur des actions
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>1 736</b>	<b>17 620</b>	<b>(819)</b>	<b>1 080</b>
<b>Bénéfice</b>	-	-	-	-
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	-	-	-	-
Contrats de change comptabilisés dans les capitaux propres et liés au rapprochement proposé avec SABMiller	-	-	-	-
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-
Ecart actuariels	-	-	-	-
<b>Résultat global total</b>	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-
Actions propres	-	-	(807)	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	184
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>1 736</b>	<b>17 620</b>	<b>(1 626)</b>	<b>1 264</b>

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev							
Ecarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecarts actuariels Gains/ (pertes)	Instrument d'actions différées	Résultats reportés	Total	Participation ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
(962)	455	(968)	1 482	31 004	50 365	4 943	55 308
-	-	-	-	9 216	9 216	2 086	11 302
(4 374)	-	-	-	-	(4 374)	(386)	(4 760)
-	102	-	-	-	102	22	124
-	-	(479)	-	-	(479)	(12)	(491)
(4 374)	102	(479)	-	9 216	4 465	1 710	6 175
-	-	-	-	-	13	-	13
-	-	-	(75)	(5 244)	(5 319)	(2 296)	(7 615)
-	-	-	-	-	55	-	55
-	-	-	-	-	195	18	213
-	-	-	-	198	198	(90)	108
(5 336)	557	(1 447)	1 407	35 174	49 972	4 285	54 257

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev							
Ecarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecarts actuariels Gains/ (pertes)	Instrument d'actions différées	Résultats reportés	Total	Participation ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
(5 336)	557	(1 447)	1 407	35 174	49 972	4 285	54 257
-	-	-	-	8 273	8 273	1 594	9 867
(6 157)	-	-	-	-	(6 157)	(942)	(7 099)
-	(1 738)	-	-	-	(1 738)	-	(1 738)
-	(36)	-	-	-	(36)	77	41
-	-	47	-	-	47	(2)	45
(6 157)	(1 774)	47	-	8 273	389	727	1 116
-	-	-	(103)	(7 191)	(7 294)	(1 305)	(8 599)
-	-	-	-	-	(807)	-	(807)
-	-	-	-	-	184	20	204
-	-	-	-	(307)	(307)	(145)	(452)
(11 493)	(1 217)	(1 400)	1 304	35 949	42 137	3 582	45 719

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	Annexes	2015	2014 <sup>1</sup>
<b>Activités opérationnelles</b>			
Bénéfice		9 867	11 302
Amortissements et dépréciations	10	3 153	3 353
Dépréciations créances, stocks et autres actifs		64	108
Dotations aux/(reprises de) provisions et avantages au personnel		324	(85)
Charges financières nettes	11	1 453	1 319
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		(189)	4
Perte/(bénéfice) lié(e) à la vente de filiales, associés et des actifs détenus pour la vente		(362)	(219)
Paiement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	24	221	249
Impôts sur le résultat	12	2 594	2 499
Autres éléments non décaissé inclus dans le bénéfice		(389)	(190)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(10)	(9)
		<b>16 726</b>	<b>18 331</b>
<b>Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et utilisations des provisions</b>			
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(138)	(371)
Diminution/(augmentation) des stocks		(424)	(354)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes		2 348	1 540
Contributions aux pensions et utilisation des provisions		(449)	(458)
		<b>18 063</b>	<b>18 688</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Intérêts payés		(1 943)	(2 476)
Intérêts reçus		334	273
Dividendes reçus		22	30
Impôts sur le résultat payés		(2 355)	(2 371)
		<b>14 121</b>	<b>14 144</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>			
<b>Activités D'investissement</b>			
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		412	273
Produits de cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	6	72	426
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	6	(990)	(7 126)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	13/15	(4 749)	(4 395)
Produits de cessions des actifs détenus pour la vente		397	(65)
Produits nets/(investissements nets) dans des obligations à court terme	16	169	(187)
Produits/(acquisitions) nets d'autres actifs		(195)	15
Remboursement/(paiement) net des prêts consentis		(46)	(1)
		<b>(4 930)</b>	<b>(11 060)</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant d'activités d'investissement</b>			
<b>Activités de financement</b>			
Acquisitions de participations ne donnant pas de contrôle	21	(296)	(92)
Émissions d'actions de capital	21	5	83
Émissions d'emprunts		16 237	18 382
Remboursement d'emprunts		(15 780)	(15 159)
Autres produits (charges) financiers nets autres qu'intérêts		(481)	239
Rachat d'actions		(1 000)	–
Dividendes payés		(7 966)	(7 400)
		<b>(9 281)</b>	<b>(3 947)</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant d'activités de financement</b>			
		<b>(90)</b>	<b>(863)</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice		8 316	9 833
Effet de la variation des taux de change		(1 316)	(654)
		<b>6 910</b>	<b>8 316</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice</b>	<b>20</b>	<b>6 910</b>	<b>8 316</b>

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

<sup>1</sup>Reclassé pour correspondre à la présentation de 2015.

## Notes annexes aux états financiers consolidés

- 1 Présentation de l'entreprise
- 2 Déclaration de conformité
- 3 Résumé des principales méthodes comptables
- 4 Utilisation d'estimations et de jugements
- 5 Information sectorielle
- 6 Acquisitions et cessions de filiales
- 7 Autres produits/(charges) d'exploitation
- 8 Eléments non-récurrents
- 9 Charges salariales et autres avantages sociaux
- 10 Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature
- 11 Charges et produits financiers
- 12 Impôts sur le résultat
- 13 Immobilisations corporelles
- 14 Goodwill
- 15 Immobilisations incorporelles
- 16 Placements
- 17 Actifs et passifs d'impôts différés
- 18 Stocks
- 19 Créances commerciales et autres créances
- 20 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 21 Modifications des capitaux propres et résultat par action
- 22 Emprunts portant intérêts
- 23 Avantages au personnel
- 24 Paiements fondés sur des actions
- 25 Provisions
- 26 Dettes commerciales et autres dettes
- 27 Risques provenant d'instruments financiers
- 28 Contrats de location simple
- 29 Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie
- 30 Passifs éventuels
- 31 Parties liées
- 32 Evénements survenus après la date de clôture
- 33 Entreprises appartenant à AB InBev

## 1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ABI) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANB) et une cotation d'ADR (American Depositary Receipts) à la Bourse de New York (NYSE : BUD). L'entreprise est le brasseur leader au niveau mondial et l'un des cinq plus grands groupes de biens de consommation au monde. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années et notre portefeuille de plus de 200 marques de bière continue de tisser des liens forts avec les consommateurs. Notre portefeuille comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois®, les marques internationales Beck's®, Leffe® et Hoegaarden®, et les championnes locales Bud Light®, Skol®, Brahma®, Antarctica®, Quilmes®, Victoria®, Modelo Especial®, Michelob Ultra®, Harbin®, Sedrin®, Klinskoye®, Sibirskaia Korona®, Chernigivske®, Cass® et Jupiler®. Le dévouement d'Anheuser-Busch InBev à la qualité trouve ses origines dans une tradition brassicole qui date de plus de 600 ans, du temps de la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co, dont les origines remontent à 1852, à St. Louis aux États-Unis. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, Anheuser-Busch InBev emploie les forces collectives de plus de 150 000 collaborateurs basés dans 26 pays du monde entier. En 2015, AB InBev a réalisé des produits de 43,6 milliards d'USD. La société aspire à être la *Meilleure Entreprise Brassicole qui Réunit les Gens pour un Monde Meilleur*.

Les états financiers consolidés de l'entreprise pour la période se clôturant le 31 décembre 2015 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé « AB InBev » ou « l'entreprise ») et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées et des entreprises communes et coentreprises.

Le conseil d'administration du 24 février 2016 a approuvé la publication des états financiers consolidés.

## 2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) publiées par le conseil des Normes Comptables Internationales (IASB), et en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne en date du 31 décembre 2015 (collectivement « IFRS »). AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2015 et n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS.

## 3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme, par l'entreprise et par ses filiales, à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés.

### (A) Base de préparation et d'évaluation

Selon les dispositions des normes IFRS applicables, la base d'évaluation utilisée pour la préparation des états financiers est le coût, la valeur nette de réalisation, la juste valeur ou la valeur recouvrable. Lorsque les normes IFRS laissent le choix entre le coût ou une autre base d'évaluation (telle que la réévaluation systématique), c'est la méthode du coût qui est appliquée.

### (B) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Sauf indication contraire, toute information financière incluse dans ces états financiers a été exprimée en USD et a été arrondie au million le plus proche. La monnaie fonctionnelle de la maison mère est l'euro.

### (C) Utilisation des estimations et des jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs qui semblent raisonnables selon les circonstances. Leurs résultats forment la base pour la prise de décisions sur la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne découle pas d'autres sources. Les résultats effectifs peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

### (D) Principes de consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par AB InBev. AB InBev contrôle une entité quand il est exposé à ou quand il a des droits sur des rendements variables de sa participation dans l'entité et qu'il a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en compte. Le contrôle est présumé, lorsqu'AB InBev détient directement ou indirectement plus de

la moitié des droits de vote (ce qui n'équivaut pas nécessairement à la participation économique), excepté dans les cas où il peut être démontré que cette participation n'entraîne pas le contrôle. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés depuis la date où le contrôle commence jusqu'à la date où il cesse d'exister. Le revenu global total des filiales est attribué aux détenteurs de la société et aux participations ne donnant pas le contrôle même en cas de solde déficitaire.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles AB InBev détient une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans les contrôler. C'est en général le cas lorsqu'AB InBev détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Une coentreprise est une entité dans laquelle AB InBev exerce un contrôle conjoint et a des droits sur une quote-part des actifs nets de la coentreprise, plutôt que des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence, à partir du moment où l'influence notable ou la coentreprise démarre jusqu'à la date où elle prend fin. Lorsque la part d'AB InBev dans les pertes des entreprises associées ou des coentreprises excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro et les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements juridiques ou implicites d'AB InBev au nom de ses entreprises associées ou des coentreprises.

Lorsque AB InBev a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs en vertu d'un accord de partenariat, cela constitue une activité conjointe. AB InBev comptabilise sa quote-part dans les actifs, passifs, produits et charges à partir du moment où l'activité conjointe démarre jusqu'à la date où elle se termine.

Les états financiers des filiales de la société, des coentreprises, des activités conjointes et des entreprises associées sont préparés sur la même période que la maison mère, en utilisant des méthodes comptables homogènes. Dans le cas exceptionnel où les états financiers d'une filiale, d'une coentreprise, d'une activité commune ou d'une entreprise associée sont préparés à une date différente de celle d'AB InBev (par exemple : Modelo avant le regroupement d'AB InBev et Grupo Modelo), des retraitements sont effectués pour tenir compte des effets de transactions ou événements significatifs se produisant entre la date d'établissement de leurs états financiers et celle des états financiers d'AB InBev. Dans tous les cas, la différence entre la date d'établissement des états financiers des filiales, des coentreprises, des activités conjointes, des entreprises associées et celle d'AB InBev n'excède pas 3 mois.

Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits non réalisés entre entreprises du groupe ont été éliminés. Les bénéfices non réalisés provenant de transactions avec des entités contrôlées en commun, des activités conjointes et des entreprises associées sont éliminés à hauteur des intérêts détenus par AB InBev dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les bénéfices non réalisés, sous réserve qu'elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Une liste des principales filiales, entités contrôlées en commun, activités conjointes et entreprises associées du groupe est fournie en Note 33 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

### (E) Résumé des changements de méthodes comptables

Plusieurs nouvelles normes, amendements aux normes et nouvelles interprétations sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 mais n'ont cependant pas été repris dans ces états financiers consolidés étant donné leur non applicabilité ou leur immatérialité aux états financiers consolidés d'AB InBev.

### (F) Monnaies étrangères

**Transactions en monnaies étrangères** Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont estimés à leur juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

**Conversion des résultats et de la situation financière des activités à l'étranger** Les actifs et les passifs des activités à l'étranger sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des activités étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyper inflationniste, sont convertis en USD au taux proche du taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change USD en vigueur à la date de la clôture sont prises en autres éléments du résultat global (écart de conversion).

Dans les pays avec une économie hyper-inflationniste, la revalorisation en monnaie locale des actifs et passifs non-monétaires, des rubriques du compte de résultats ainsi que les rubriques des capitaux propres est faite en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. AB InBev n'a pas opéré dans des pays avec une économie hyper-inflationniste en 2014 et 2015.

**Taux de change** Les principaux taux de change qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers sont :

1 USD est égal à :	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	2015	2014	2015	2014
Peso argentin	13,004955	8,552034	9,101728	8,119265
Réal brésilien	3,904803	2,656197	3,259601	2,348760
Dollar canadien	1,388446	1,158305	1,270237	1,099011
Yuan chinois	6,485535	6,206895	6,256495	6,165793
Euro	0,918527	0,823655	0,899096	0,747695
Won sud-coréen	1 176,09	1 090,93	1 129,52	1 045,73
Peso mexicain	17,206357	14,718112	15,730837	13,224411
Livre sterling	0,674152	0,641544	0,653179	0,605515
Rouble russe	72,881615	56,256744	59,186097	36,741769
Hryvnia ukrainien	24,000600	15,768560	21,493019	11,426006

### (G) Immobilisations incorporelles

**Frais de recherche et de développement** Les frais de recherche engagés dans le but de comprendre et d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques, sont comptabilisés en compte de résultats lorsque la charge est encourue.

Les frais de développement, relatifs aux activités de planification, de conception et d'amélioration du système de production ou de procédés nouveaux, sont repris à l'actif aux conditions que le produit ou le procédé soit réalisable techniquement et commercialement, que les avantages économiques soient probables, et que la société possède suffisamment de ressources pour réaliser son développement. Les frais activés comprennent les coûts des matières premières, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des frais généraux. Les autres frais de développement sont comptabilisés dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement activés sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations (voir méthodes comptables P).

Les amortissements liés aux immobilisations incorporelles de frais de recherche et développement sont pris en charge dans le coût des ventes si ceux-ci sont liés à la production, et dans les frais de ventes et marketing si ceux-ci sont liés aux activités commerciales.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible sont comptabilisés comme une partie du coût de cet actif.

**Droits d'approvisionnement et de distribution** Un droit d'approvisionnement est le droit pour AB InBev d'approvisionner un client et un engagement du client d'acheter à AB InBev. Un droit de distribution est un droit de vendre des produits déterminés sur un certain territoire.

Les droits de distribution acquis sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur au cas où ils ont été obtenus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

La charge d'amortissement liée aux droits d'approvisionnement et de distribution est incorporée dans les frais de ventes et marketing.

**Marques** Si une partie du montant payé dans un regroupement d'entreprises est relatif à des marques commerciales, des noms commerciaux, des formules, des recettes ou des compétences technologiques, ces immobilisations incorporelles sont considérées comme des actifs complémentaires auxquels on se réfère comme étant une marque pour laquelle une juste valeur est déterminée. Les dépenses pour des marques générées en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

**Logiciels** La valeur d'un logiciel acquis est évaluée à son coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les frais engendrés par le développement en interne d'un logiciel sont activés lorsque ces frais peuvent être considérés comme des frais de développement. Dans les autres cas, les frais sont pris directement en résultat.

Les amortissements liés aux logiciels sont incorporés au coût des ventes, frais de distribution, frais de ventes et marketing ou frais administratifs selon l'activité supportée par le logiciel.

**Autres immobilisations incorporelles** Les autres immobilisations incorporelles, acquises par l'entreprise, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent également les droits de sponsors multi-annuels acquis par l'entreprise. Ceux-ci sont initialement comptabilisés à la valeur actuelle des paiements futurs et par la suite évalués aux coûts diminués des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur.

**Dépenses ultérieures** Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif auquel elles sont liées de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

**Amortissements** Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité limitée sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée. Les licences, droits de brassage, droits d'approvisionnement et de distribution sont amortis sur la période d'octroi de ces droits. Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée, sauf s'il existe un projet d'arrêt de la marque. L'arrêt d'une marque se matérialise soit par sa vente, soit par l'arrêt du support marketing. Quand AB InBev achète des droits de distribution pour ses propres produits, la durée de vie de ces droits est considérée comme indéterminée, sauf si l'entreprise veut cesser d'exploiter la marque ou en arrêter la distribution. Les logiciels et coûts de développement technologique activés sont amortis sur une période de 3 à 5 ans.

Les marques sont considérées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée, et de ce fait, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir méthodes comptables P).

**Plus et moins values de cession** Les plus et moins-values liées à la cession d'immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en autres produits et autres charges d'exploitation. Les plus et moins-values sont reconnues en compte de résultats dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable, et que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'actif.

#### (H) Regroupements d'entreprises

L'entreprise applique la méthode comptable de l'acquisition pour comptabiliser l'acquisition d'entreprises. Le coût d'une acquisition est évalué à la date de transfert comme la somme des justes valeurs des actifs, des passifs encourus, des capitaux propres émis. Les actifs et passifs, ainsi que les passifs éventuels identifiables repris ou supposés repris de la société acquise sont évalués séparément à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition calculé par rapport aux intérêts de l'entreprise dans la juste valeur des actifs nets identifiables découlant de l'acquisition, est comptabilisé en goodwill.

L'allocation de la juste valeur aux actifs identifiables acquis et aux dettes supposées est basée sur diverses hypothèses faisant appel au jugement du management.

Les coûts d'acquisition sont passés en charge tel qu'engagés.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par AB InBev dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition ; tous gains ou pertes résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en compte de résultats.

#### (I) Goodwill

Le goodwill est déterminé comme étant l'excédent versé sur les intérêts d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale acquise, de l'entité contrôlée conjointement ou de l'entreprise associée, reconnu à la date d'acquisition. Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le goodwill est comptabilisé au coût et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle et lorsqu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté, risque d'être déprécié (voir méthodes comptables P).

Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement à laquelle il se rapporte et est converti en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture.

En ce qui concerne les entreprises associées et les joint-ventures, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans ces entreprises associées.

Si la part d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables reconnus excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est immédiatement reconnu dans le compte de résultats comme l'exige l'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*.

Les dépenses relatives aux goodwill générés en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

**(J) Immobilisations corporelles**

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur (voir méthodes comptables P). Le coût inclut le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en service pour permettre son exploitation de la manière prévue par le management (ex : taxes non remboursables, frais de transport). Le coût d'un actif produit par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour un actif acquis. Les modes d'amortissement, la valeur résiduelle ainsi que de la durée d'utilité sont revues et ajustées chaque année si nécessaire.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif corporel sont incorporés au coût de l'actif.

**Dépenses ultérieures** L'entreprise comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif bénéficieront à l'entreprise et que ce coût peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

**Amortissements** Le montant amortissable est le coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles, si elles ne sont pas immatérielles, sont revues annuellement. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les durées d'utilité estimées correspondent aux durées attendues d'utilisation de l'actif par l'entreprise et peuvent varier suivant la zone géographique. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments industriels – Autres immeubles	20 - 33 ans
Matériel et outillage de fabrication :	
Matériel de fabrication	10 - 15 ans
Matériel de stockage et de conditionnement	5 - 7 ans
Emballages récupérables :	
Fûts	2 - 10 ans
Casiers	2 - 10 ans
Bouteilles	2 - 5 ans
Mobilier et matériel des points de vente	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3 - 5 ans

Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés de manière séparée dans les immobilisations corporelles.

Les terrains ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée.

**Plus et moins values de cession** Les plus et moins-values liées à la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en tant qu'autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation. Les plus et moins-values sont reconnues au compte de résultats dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considérée comme probable, que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'immobilisation corporelle.

**(K) Comptabilisation des contrats de location**

Lorsqu'un contrat de location transfère à l'entreprise la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, il est considéré comme étant un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif (emprunts portant intérêts) pour des montants égaux à la valeur la plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au commencement du contrat de location. Les amortissements et tests de dépréciation pour les actifs loués amortissables sont les mêmes que pour les actifs amortissables que possède l'entreprise. (Voir méthodes comptables J et P).

Les loyers sont ventilés entre le solde de la dette et la charge financière de manière à faire ressortir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les locations d'actifs pour lesquelles tous les risques et les avantages inhérents à la propriété sont principalement transférés au bailleur, sont classifiées comme contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont pris en charge au compte de résultats sur toute la durée du contrat selon la méthode linéaire.

Lorsqu'un contrat de location simple est résilié avant la fin de la durée de location, tout paiement exigé au titre de pénalités par le bailleur est comptabilisé comme une charge durant la période où le contrat prend fin.

### (L) Placements

Tous les placements sont comptabilisés à leur date de transaction.

**Placements en titres de capitaux propres** Les placements dans des titres de capitaux propres sont des investissements pour lesquels AB InBev ne dispose pas de l'influence notable ou du contrôle. Ceci est généralement justifié par la détention de moins de 20 % des droits de vote. De tels investissements sont comptabilisés comme des actifs financiers destinés à la vente qui sont initialement valorisés à leur juste valeur sauf si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable auquel cas, ils sont évalués au coût. Les changements ultérieurs de la juste valeur, à l'exception de ceux relatifs à des pertes de valeur qui sont comptabilisées au compte de résultats, sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global.

Lors de la cession d'un tel investissement, le bénéfice ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) directement comme autres éléments du résultat global est comptabilisé(e) au compte de résultats.

**Placements en titres d'emprunt** Les placements dans les titres d'emprunt classés comme détenus à des fins de transaction ou comme destinés à la vente sont valorisés à leur juste valeur. Les bénéfices ou les pertes générés par une variation de la juste valeur de ces placements sont comptabilisés respectivement au compte de résultats ou directement en autres éléments du résultat global. La juste valeur de ces placements correspond à leur cotation acheteur publiée à la date de clôture. Les charges liées à la perte de valeur et les écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultats.

Les placements dans les titres d'emprunt classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

Les placements dans des titres d'emprunt dont l'échéance, à la date d'acquisition, est supérieure à 3 mois ou l'échéance restante est inférieure à un an, sont considérés généralement comme placements à court terme. Les placements avec une échéance supérieure à un an peuvent être classés à court terme sous réserve de leur nature hautement liquide et du fait que de tels placements représentent un placement en trésorerie qui est disponible pour des opérations courantes.

**Autres placements** Les autres placements de l'entreprise sont classés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou les pertes générées par une variation de la juste valeur de ces placements sont directement comptabilisés en autres éléments de résultat global. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultats.

### (M) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La méthode du coût moyen pondéré est utilisée pour déterminer le coût des stocks.

Le coût des produits finis et des en-cours de production comprend le coût des matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et une allocation des frais généraux de production fixes et variables basée sur la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Les stocks sont dépréciés au cas par cas si la valeur de réalisation nette anticipée devient inférieure à la valeur comptable des stocks. Le calcul de la valeur de réalisation nette prend en considération des caractéristiques spécifiques à chaque catégorie de stock, telles que la date d'expiration, la durée de vie restante ou les indicateurs de rotation lente.

### (N) Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et les autres créances sont comptabilisées au bilan à leur valeur nette comptable, diminuée d'une réduction de valeur le cas échéant. A la fin de l'exercice comptable, une estimation des créances douteuses est réalisée après une revue des créances échues.

Une réduction de valeur relative aux créances commerciales et autres créances est comptabilisée dès le moment où le recouvrement des créances devient incertain. Ces créances deviennent douteuses lorsqu'il apparaît évident que l'entreprise ne pourra recouvrer la totalité du montant selon les modalités initiales des créances. Des difficultés financières de la part du débiteur, la probabilité que le débiteur puisse faire aveu de faillite ou subir des procédures de redressement financier, le non-paiement ou le retard de paiement peuvent être des indicateurs d'irrecouvrabilité de la créance. Le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie attendus. Une réduction de valeur est comptabilisée au compte de résultats tout comme la reprise de réductions de valeur précédemment constituées.

### (O) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes de trésorerie et les dépôts à terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition et facilement convertible en un montant de trésorerie. Ils sont comptabilisés pour leur valeur faciale, qui représente approximativement leur juste valeur. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des découverts bancaires.

### (P) Perte de valeur

La valeur comptable des actifs financiers, des immobilisations corporelles, des goodwill et des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de clôture afin d'identifier des indices de perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. De plus, les goodwill, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel au niveau de la business unit (il s'agit d'un niveau inférieur au secteur). Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont comptabilisées au compte de résultats.

**Calcul de la valeur recouvrable** La valeur recouvrable des placements de l'entreprise en titres d'emprunt non cotés est estimée à partir de la valeur des flux futurs attendus de trésorerie, actualisée au taux d'intérêt initial effectif des titres d'emprunt. En ce qui concerne les investissements en capitaux propres classés comme disponibles à la vente et les titres d'emprunt cotés, leur valeur recouvrable est leur juste valeur.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est calculée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie, auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font partie, est basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, utilisant un taux d'intérêt qui reflète à la fois l'appréciation courante par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Ces calculs sont corroborés par des évaluations à base de multiples, des prix d'actions cotées pour des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs disponibles sur la juste valeur.

Les dépréciations comptabilisées sur une unité génératrice de trésorerie sont réparties tout d'abord en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

**Reprise des pertes de valeur** Les actifs non financiers, autres que le goodwill et les investissements en capitaux propres classés comme disponibles à la vente, qui ont subi une perte de valeur, sont examinés pour une éventuelle reprise de la perte de valeur à chaque date de clôture. Une perte de valeur d'un actif peut être reprise dans la limite de la valeur nette comptable (déduction faite des amortissements) qu'il aurait eue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### (Q) Capital

**Achat d'actions propres** Lorsqu'AB InBev rachète ses propres actions, la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisée en déduction des capitaux propres sur la ligne actions propres.

**Dividendes** Les dividendes sont reconnus dans les états financiers consolidés à la date à laquelle les dividendes sont déclarés à moins que des dividendes statutaires minimums soient requis par la législation locale ou par les statuts des filiales de l'entreprise. Dans de telles circonstances, les dividendes statutaires minimums sont comptabilisés en dettes.

**Frais d'émission d'actions** Les frais directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés nets d'impôts en diminution des capitaux propres.

### (R) Provisions

Des provisions sont comptabilisées (i) lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et (iii) lorsque le montant de cette obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions sont établies en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant un taux avant impôts reflétant les appréciations courantes par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à la dette.

**Restructuration** Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a, ou commencé, ou été annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par l'entreprise ne sont pas provisionnés. La provision inclut les avantages liés à des plans de prépension et de licenciement.

**Contrats déficitaires** Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. Une telle provision est évaluée à la valeur actualisée la plus faible entre le coût estimé de toute indemnisation ou pénalité découlant de la résiliation du contrat et le coût net attendu d'exécution du contrat.

**Litiges et contentieux** Une provision pour litiges et contentieux est comptabilisée quand il est plus probable qu'improbable que l'entreprise soit dans l'obligation de s'acquitter de paiements futurs en conséquence d'événements passés. Ces événements peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter : certaines réclamations, certains procès et actions en justice initiés par une tierce partie ou initiés par AB InBev portant sur les lois de la concurrence, les violations de contrats de distribution et de contrats de licence, les questions environnementales, les litiges concernant le droit du travail, les réclamations des autorités fiscales et les questions liées aux litiges inhérents à l'industrie de l'alcool.

### (S) Avantages du personnel

**Avantages postérieurs à l'emploi** Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de pensions, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi. L'entreprise gère à travers le monde un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Les actifs de ces régimes de retraite sont en général détenus par des fonds de pensions indépendants de la société. Ces régimes de retraite sont généralement financés par des cotisations versées par les membres du personnel et par l'entreprise elle-même. Concernant les régimes de retraite à prestations définies, le financement tient compte des recommandations d'actuaire indépendants. AB InBev a des régimes de retraite financés et non financés.

**a) Régimes à cotisations définies** Les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charge au compte de résultats quand elles sont encourues. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite dans lequel AB InBev verse une cotisation fixe à un fonds. AB InBev n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer aux employés les avantages correspondant aux services rendus au cours de la période et des périodes antérieures.

**b) Régimes à prestations définies** Un régime à prestations définies est un régime qui n'est pas un régime de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à prestations définies ont la particularité de définir un montant de prestations qu'un employé recevra lors de son départ en retraite, généralement dépendant d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge par le compte de résultats de façon à répartir ce coût de manière régulière au cours de la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite au minimum tous les trois ans. Les montants comptabilisés en compte de résultats comprennent le coût des services rendus, le coût (produit) net financier, le coût des services passés et les effets de toutes réductions ou liquidations de régime. Les coûts des services passés sont comptabilisés au plus tôt lorsque la modification/réduction intervient ou lorsque l'entreprise comptabilise les coûts de restructuration ou de cessation d'emplois liés. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées au bilan sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondants à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celles des passifs correspondants, diminués de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les réajustements, comprenant des gains et pertes actuariels, l'effet du plafond d'actif (hors intérêts nets) et le rendement sur les actifs du plan (hors intérêts nets) sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'occurrence. Les ajustements ne sont pas reclassés dans le résultat dans les périodes ultérieures.

Quand le montant calculé au titre d'un régime à prestations définies est négatif (un actif), AB InBev comptabilise cet actif de retraite dans la mesure où les avantages économiques sont disponibles pour AB InBev, sous forme de remboursements ou de réductions de contributions futures.

**Autres obligations postérieures à l'emploi** Certaines filiales d'AB InBev octroient à leurs membres du personnel retraités des avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. L'octroi de tels avantages est en général conditionné au fait que le membre du personnel reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts attendus pour ces avantages sont provisionnés sur la durée de la carrière, en appliquant des méthodes comptables similaires à celles des régimes de retraite à prestations définies.

**Indemnités de fin de contrat de travail** Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charge au plus tôt lorsque la société est manifestement engagée, sans qu'il existe une possibilité réaliste de rétractation, dans un plan formalisé et détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrats de travail avant l'âge normal de la retraite et lorsque la société reconnaît les coûts d'une restructuration. Les indemnités de fin de contrat pour des départs volontaires sont comptabilisées si l'entreprise a fait une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et que le nombre attendu de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de manière fiable.

**Bonus** Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur l'atteinte d'objectifs individualisés et prédéfinis par l'entreprise. Le montant estimé des bonus est comptabilisé en charge au cours de la période où le bonus est acquis. Dans le cas où les bonus sont réglés en actions de l'entreprise, ils sont comptabilisés comme paiements fondés sur des actions.

### (T) Paiements fondés sur des actions

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration d'acquérir des actions de l'entreprise et de certaines de ses filiales. La juste valeur des options sur actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant

un modèle de valorisation d'option qui est le plus approprié pour l'option en question. Sur base du nombre prévu d'options qui seront acquises, la juste valeur des options attribuées est prise en charge sur la période d'acquisition des options. Quand les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés des montants encaissés.

#### (U) Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur base d'un taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures ».

#### (V) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement reconnues à leur juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### (W) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultats sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, l'impact de l'impôt est également comptabilisé directement en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt à payer sur les bénéfices imposables de l'année écoulée, en appliquant les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que tous les ajustements sur les impôts à payer au titre des années antérieures.

Selon l'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, les impôts différés sont comptabilisés en appliquant la méthode dite du report variable. Ceci signifie qu'un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé pour l'ensemble des différences imposables et déductibles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables au bilan. Selon cette méthode une provision pour impôts différés est également constituée pour les différences entre les justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et leurs bases imposables. IAS 12 précise qu'aucun impôt différé n'est comptabilisé i) lors de la comptabilisation initiale d'un goodwill, ii) lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et iii) sur des différences relatives à des investissements dans des filiales à la condition qu'elles ne seront probablement pas inversées dans un avenir prévisible. Le montant de l'impôt différé obtenu est basé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

L'entreprise comptabilise des actifs d'impôt différé, y compris des actifs au titre du report des pertes fiscales, dans la mesure où il est probable qu'elle dégagera un bénéfice imposable futur sur lequel pourra être imputé ces actifs d'impôt différé. Un actif d'impôt différé subit une réduction lorsqu'il n'est plus probable que le bénéfice d'impôts soit réalisé.

Les litiges fiscaux sont comptabilisés au bilan sous la rubrique des provisions (voir méthodes comptables R).

#### (X) Produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à l'entreprise et que le produit peut être évalué de manière fiable.

**Marchandises vendues** Les produits liés à la vente de boissons et d'emballages sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et qu'aucune incertitude significative ne subsiste quant au recouvrement des montants dus, aux charges relatives à la transaction et au retour éventuel des marchandises et que l'entreprise ne soit plus impliquée dans la gestion des marchandises. Les produits liés à la vente de marchandises sont reconnus à la juste valeur des rétributions reçues ou à recevoir, net des ristournes et autres avantages comme des remises commerciales, rabais pour volume, remises pour paiements anticipés et taxes d'accise.

**Produits de location et royalties** Les produits de location sont comptabilisés en autres produits d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée de la location. Les produits des royalties provenant de l'utilisation par des tiers des ressources de l'entreprise sont comptabilisés en autres produits d'exploitation sur base d'un prorata en tenant compte des clauses contractuelles.

**Subventions publiques** Les subventions publiques sont comptabilisées initialement au bilan en produits différés s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que l'entreprise se conformera aux conditions attachées à la subvention. Les subventions qui compensent

des frais encourus par l'entreprise sont comptabilisées systématiquement en autres produits d'exploitation sur la période au cours de laquelle les frais correspondants sont engagés. Les subventions qui indemnisent l'entreprise pour l'acquisition d'actif sont comptabilisées en déduction du coût d'acquisition de l'élément d'actif en question conformément à IAS 20 *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*.

**Produits financiers** Les produits financiers regroupent les intérêts reçus ou à recevoir sur les placements, les dividendes reçus, les gains de change, les pertes sur des couvertures de change venant compenser des gains de change, les gains réalisés sur des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les produits relatifs aux actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les produits provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Z).

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis (en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à leur encaissement.

**Dividendes reçus** Les dividendes sont comptabilisés en compte de résultats à la date où les dividendes sont déclarés.

### (Y) Charges

**Charges financières** Les charges financières regroupent les intérêts à payer sur les emprunts, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les pertes de change, les gains sur des instruments de couverture de change venant compenser des pertes de change, les résultats relatifs aux instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges relatives aux instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les charges relatives aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Z).

Tous les intérêts courus liés aux emprunts ou à des transactions financières sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance des emprunts portant intérêts, du fait des frais de transactions et des ajustements de juste valeur, est comptabilisée dans le compte de résultats (en accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures) sur la durée de vie attendue de l'instrument financier et sur base d'un taux d'intérêt effectif (voir méthodes comptables U). Les frais d'intérêts relatifs aux paiements de contrats de location financement sont également reconnus en compte de résultats en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Frais de recherche et développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques** Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont comptabilisés en charge pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés en charge l'année où les frais sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'activation (voir méthodes comptables G).

**Coûts d'approvisionnement, de réception et de stockage** Les coûts d'approvisionnement et de réception sont incorporés au coût des ventes, tout comme les coûts de stockage et de gestion des matières premières et autres matériaux d'emballages. Les coûts de stockage de produits finis dans la brasserie ainsi que les coûts encourus pour le stockage dans les centres de distribution sont incorporés aux frais de distribution.

### (Z) Instruments dérivés financiers

AB InBev utilise des instruments financiers dérivés pour atténuer l'impact transactionnel des monnaies étrangères, des taux d'intérêt, des prix des actions et des prix des matières premières sur les performances de l'entreprise. La politique de gestion du risque financier d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives et par conséquent l'entreprise ne détient pas ou n'émet pas de tels instruments à de telles fins. Les instruments financiers dérivés qui sont des couvertures économiques mais qui ne respectent pas les critères stricts de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – règles de comptabilité de couverture*, sont toutefois comptabilisés comme des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un élément d'actif ou payé pour transférer une dette lors d'une transaction ordonnée entre intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des instruments financiers dérivés est, soit le prix du marché, soit calculée à partir de modèles de valorisation prenant en compte les taux actuels du marché. Ces modèles de valorisation prennent également en compte le risque de crédit actuel des contreparties.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont réévalués à leur juste valeur à la date de clôture. Selon que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net est appliquée ou pas, tout gain ou perte est comptabilisé(e) directement soit dans les autres éléments du résultat global, soit en compte de résultats.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie, de juste valeur ou d'investissement net est appliquée à toutes les couvertures qui satisfont aux conditions requises de comptabilité de couverture à savoir quand la documentation de couverture exigée existe et quand la relation de couverture est considérée comme effective.

**Comptabilité de couverture des flux de trésorerie** Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre les variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, le risque de change d'un engagement ferme ou d'une transaction hautement probable, la part efficace du bénéfice ou de la perte réalisée sur un instrument financier dérivé est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (réserves pour opérations de couverture). Lorsque l'engagement ferme ou la transaction prévue en monnaie étrangère conduit à la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, le bénéfice ou la perte cumulé(e) est sorti de la rubrique autres éléments du résultat global et est inclus dans le coût initial de l'actif ou du passif. Lorsque la couverture concerne des actifs ou passifs financiers, le bénéfice ou la perte cumulé(e) sur l'instrument de couverture est reclassé(e) des autres éléments du résultat global vers le compte de résultats dans la même période que celle au cours de laquelle le risque couvert a affecté le compte de résultats (ex : lorsque la charge d'intérêt variable est comptabilisée). La part non efficace du bénéfice ou de la perte est comptabilisée directement en compte de résultats.

Lorsqu'un instrument de couverture ou lorsque la relation de couverture est arrivé(e) à échéance mais que la transaction couverte est toujours susceptible de se produire, le bénéfice ou la perte cumulé(e) reste en capitaux propres et n'est reclassé(e) que lorsque la transaction couverte se réalise en conformité avec la politique ci-dessus. Si la transaction couverte n'est plus probable, le bénéfice ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé(e) immédiatement dans le compte de résultats.

**Comptabilité de couverture de juste valeur** Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, tout bénéfice ou perte provenant de l'instrument de couverture est comptabilisé(e) en compte de résultats. L'élément couvert est également reconnu à sa juste valeur tenant compte du risque qui a été couvert, avec tout bénéfice ou perte comptabilisé(e) en compte de résultats.

**Comptabilité de couverture d'un investissement net** Lorsqu'un passif en monnaie étrangère couvre un investissement net dans une opération étrangère, les différences de change provenant de la conversion du passif vers la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion).

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre un investissement net dans une opération étrangère, la partie du bénéfice ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion), alors que la partie non efficace est comptabilisée dans le compte de résultats.

Les placements dans des instruments de capitaux propres ou les instruments dérivés relatifs à ces placements et devant être réglés par la remise d'un tel instrument, sont valorisés à leur coût quand de tels instruments de capitaux propres n'ont pas de prix coté sur un marché actif et que d'autres méthodes d'estimation raisonnable de la juste valeur sont clairement inappropriées ou inexploitable.

**Compensation des actifs dérivés avec les passifs dérivés** Un actif dérivé et un passif dérivé sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière si, et seulement si, l'entreprise a juridiquement le droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### (AA) Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont des composantes de l'activité de l'entreprise. Une information financière distincte est disponible pour ces secteurs et est régulièrement examinée par la direction.

Le format de présentation des secteurs opérationnels d'AB InBev est géographique parce que les risques de l'entreprise et les taux de rendement liés aux activités sont essentiellement affectés par le fait qu'AB InBev opère dans différentes régions géographiques. L'organisation de la direction de l'entreprise et le reporting interne à destination du conseil d'administration ont été mis en place en conséquence. Un secteur géographique est un composant distinct de l'entreprise qui s'est engagé à fournir des produits ou des services dans un environnement économique particulier, qui est soumis à des risques et des rendements différents de ceux des autres secteurs. En accord avec IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, les secteurs géographiques d'AB InBev servant de base à l'information sectorielle sont l'Amérique du Nord, le Mexique, l'Amérique latine Nord, l'Amérique latine Sud, l'Europe, l'Asie-Pacifique et les Activités d'Exportation et les sociétés Holding. Les actifs de l'entreprise sont essentiellement localisés dans les mêmes régions géographiques que leurs consommateurs.

Les résultats, les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement liés à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent y être alloués sur une base raisonnable. Les actifs non alloués comprennent les emprunts accordés portant intérêts, les titres de placement, les actifs d'impôt différé, les impôts à récupérer sur le résultat, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les instruments dérivés classés à l'actif. Les passifs non alloués comprennent les capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle, les emprunts reçus portant intérêts, les passifs d'impôt différé, les découverts bancaires, les impôts sur le résultat à payer ainsi que les instruments dérivés classés au passif.

Les dépenses d'investissements sectoriels comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

**(BB) Éléments non-récurrents**

Les éléments non-récurrents sont des éléments qui selon l'appréciation du management doivent être présentés de manière distincte du fait de leur taille ou leur incidence. De tels éléments sont présentés séparément dans le compte de résultats consolidé et présenté dans les notes annexes aux états financiers. Les transactions pouvant donner lieu à des éléments non-récurrents sont principalement liées aux restructurations, aux dépréciations pour perte de valeur, aux plus ou moins-values de cession d'investissements et du remboursement accéléré de certaines facilités de crédit.

**(CC) Activités abandonnées et actifs non courants détenus en vue de la vente**

Une activité abandonnée est un composant de l'entreprise qui a été cédé ou est classé comme détenu en vue de la vente. Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un plan unique et coordonné de cession ou est une filiale acquise uniquement dans le but de la revente.

AB InBev classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable peut être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si toutes les conditions de la norme IFRS 5 sont remplies. Un groupe d'actifs destiné à être cédé est défini comme un groupe d'actifs et de passifs directement liés destinés à être cédés, par la vente ou d'une autre manière, dans une transaction unique. Juste avant le classement en actif détenu en vue de la vente, l'entreprise évalue la valeur comptable de l'actif (ou tous les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés) en conformité avec la norme IFRS applicable. Dès lors, à partir du classement initial comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les pertes de valeur constatées lors du classement initial comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées dans le compte de résultats. Le même principe est appliqué pour les bénéfices et pertes liés à des réévaluations ultérieures. Des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente, ne sont plus amortis.

**(DD) IFRS émis récemment**

Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles ont été listées ci-après. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés.

**IFRS 9 Instruments financiers** : sera d'application pour les périodes commençant au ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise.

**IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients** : sera d'application pour les périodes commençant au ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise.

**IFRS 16 Contrats de location** : sera d'application pour les périodes commençant au ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'application anticipée est permise pour les entreprises qui appliquent aussi IFRS 15 anticipativement.

**Autres normes, interprétations et amendements aux normes** Un certain nombre d'autres amendements aux normes est effectif pour les exercices commençant après le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et n'ont pas été repris ci-dessus du fait de leur immatérialité ou leur non-applicabilité aux états financiers consolidés d'AB InBev.

**4. Utilisations d'estimations et de jugements**

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actif, de passif, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs admis comme étant raisonnables. Leurs résultats forment la base pour la prise de décision sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne peuvent pas être obtenue de façon explicite sur base d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacune de ces méthodes comptables significatives reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev est d'avis que les méthodes comptables suivantes reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses opérations et la compréhension de ses résultats : regroupements d'entreprises, immobilisations incorporelles, goodwill, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions, avantages du personnel et comptabilisation d'impôts exigibles et différés.

Les justes valeurs d'immobilisations incorporelles identifiables acquises sont basées sur une évaluation de flux de trésorerie futurs. Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie sont réalisées tous les ans, ou à tout moment, lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable. Ces évaluations se basent sur des estimations de flux futurs de trésorerie.

L'entreprise utilise son jugement pour sélectionner un panel de méthodes, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et le modèle d'évaluation des options, et fait des hypothèses en se basant sur les conditions de marché existantes aux dates de clôture afin d'estimer la juste valeur de ses instruments financiers.

Les hypothèses actuarielles sont établies afin d'anticiper des événements futurs et sont utilisées dans le calcul des charges et dettes des régimes de retraite et autres régimes d'avantages à long terme pour employés. Ces facteurs incluent des hypothèses portant sur le taux d'intérêt, sur l'augmentation des coûts de soins de santé, sur l'augmentation future des avantages, sur la rotation du personnel et sur l'espérance de vie.

La société est soumise à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement important intervient dans la détermination de la provision pour impôt sur le résultat au plan mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. A la clôture, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, de par leur nature, pourraient prendre un temps certain avant d'être conclues. L'hypothèse d'une résolution favorable de ces affaires est prise en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers. Une estimation des intérêts de retard et pénalités sur les dettes fiscales est également prise en compte. Lorsque la résolution de ces affaires aboutit à un résultat différent du montant initialement comptabilisé, cela aura une incidence sur les actifs et passifs d'impôts courants et différés qui sera reconnu au cours de la période de résolution.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important d'ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont présentés plus en détail dans les notes ci-après.

Dans la préparation de ces états financiers consolidés, les décisions importantes prises par la direction pour appliquer les méthodes comptables de la société et les principales sources d'estimation d'incertitude sont les mêmes que celles qui s'appliquaient pour les états financiers consolidés de la période se terminant le 31 décembre 2014.

[Cette page est non imprimée intentionnellement.]

## 5. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur sept zones distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, le management d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources. Ces mesures sont comparées au résultat de l'entreprise dans le tableau présenté (les chiffres ne peuvent être additionnés dû aux arrondis).

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, excepté pour les volumes (millions d'hl) et pour la marge EBITDA normalisée (en %).

	Amérique du Nord		Mexique		Amérique latine Nord	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
<b>Volume</b>	<b>118</b>	<b>121</b>	<b>42</b>	<b>39</b>	<b>123</b>	<b>125</b>
<b>Produits</b>	<b>15 603</b>	<b>16 093</b>	<b>3 951</b>	<b>4 619</b>	<b>9 096</b>	<b>11 269</b>
<b>EBITDA Normalisé</b>	<b>6 172</b>	<b>6 820</b>	<b>2 007</b>	<b>2 186</b>	<b>4 709</b>	<b>5 742</b>
Marge EBITDA (normalisé) en %	39,6 %	42,4 %	50,8 %	47,3 %	51,8 %	51,0 %
Amortissements et pertes de valeur	(754)	(752)	(337)	(395)	(689)	(764)
<b>Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)</b>	<b>5 418</b>	<b>6 068</b>	<b>1 670</b>	<b>1 791</b>	<b>4 020</b>	<b>4 979</b>
Eléments non-récurrents (voir note 8)	102	(5)	30	(105)	(84)	(21)
<b>Bénéfice d'exploitation (EBIT)</b>	<b>5 520</b>	<b>6 063</b>	<b>1 700</b>	<b>1 685</b>	<b>3 937</b>	<b>4 957</b>
Charges financières nettes						
Part du résultat des entreprises associées						
<b>Charges d'impôt sur le résultat</b>						
<b>Bénéfice</b>						
Actifs sectoriels (non-courants)	61 870	61 693	21 615	25 129	11 357	14 553
Dépenses brutes d'investissement	1 112	542	496	439	1 056	1 464

Amérique latine Sud		Europe		Asie-Pacifique		Activités d'Exportation et Sociétés Holding		Consolidé	
2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
<b>36</b>	<b>37</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>88</b>	<b>83</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>457</b>	<b>459</b>
<b>3 458</b>	<b>2 961</b>	<b>4 012</b>	<b>4 865</b>	<b>5 555</b>	<b>5 040</b>	<b>1 929</b>	<b>2 216</b>	<b>43 604</b>	<b>47 063</b>
<b>1 588</b>	<b>1 352</b>	<b>1 090</b>	<b>1 343</b>	<b>1 349</b>	<b>1 067</b>	<b>(75)</b>	<b>33</b>	<b>16 839</b>	<b>18 542</b>
45,9 %	45,6 %	27,2 %	27,6 %	24,3 %	21,2 %	–	–	38,6 %	39,4 %
(196)	(177)	(343)	(437)	(606)	(550)	(148)	(161)	(3 071)	(3 234)
<b>1 392</b>	<b>1 175</b>	<b>748</b>	<b>906</b>	<b>742</b>	<b>517</b>	<b>(223)</b>	<b>(128)</b>	<b>13 768</b>	<b>15 308</b>
(12)	(12)	70	(132)	90	(85)	(61)	165	136	(197)
<b>1 380</b>	<b>1 163</b>	<b>818</b>	<b>774</b>	<b>833</b>	<b>432</b>	<b>(283)</b>	<b>37</b>	<b>13 904</b>	<b>15 111</b>
								(1 453)	(1 319)
								10	9
								<b>(2 594)</b>	<b>(2 499)</b>
								<b>9 867</b>	<b>11 302</b>
2 435	2 645	4 316	4 875	12 761	13 053	1 987	2 062	116 341	124 009
507	385	466	445	1 166	987	225	80	5 028	4 342

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, les produits nets de l'activité brassicole s'élevèrent à 40 595m d'USD et les produits nets des autres activités (boissons non alcoolisées et autres activités) s'élevèrent à 3 009m d'USD. Sur la même base, les produits nets attribuables aux clients externes d'AB InBev dans son marché domestique (la Belgique) et les actifs non courants sur ce même marché représentaient respectivement 690m d'USD et 1 169m d'USD.

## 6. Acquisitions et cessions de filiales

Le tableau ci-dessous résume l'impact des acquisitions sur l'état de la situation financière et les flux de trésorerie d'AB InBev au 31 décembre 2015 et 2014 :

Millions d'USD	Acquisitions 2015	Acquisitions 2014	Cessions 2015	Cessions 2014
<b>Actifs non-courants</b>				
Immobilisations corporelles	121	947	(51)	–
Immobilisations incorporelles	270	1 255	(19)	–
Créances commerciales et autres créances	–	47	–	–
Actifs d'impôts différés	–	56	–	–
<b>Actifs courants</b>				
Stocks	20	113	(1)	–
Créances commerciales et autres créances	40	323	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	257	–	–
Actifs détenus en vue de la vente	–	–	1	(365)
<b>Participation ne donnant pas le contrôle</b>	–	–	–	–
<b>Dettes non-courantes</b>				
Emprunts portant intérêts	(7)	(513)	–	–
Dettes commerciales et autres dettes	(45)	(187)	–	–
Avantages au personnel	–	(31)	1	–
Passifs d'impôts différés	(7)	(306)	–	–
Provisions	–	–	(3)	–
<b>Dettes courantes</b>				
Découverts bancaires	–	(3)	–	–
Emprunts portant intérêts	(3)	(96)	–	–
Impôts sur le résultat à payer	–	(107)	–	–
Dettes commerciales et autres dettes	(12)	(853)	–	–
<b>Actifs et passifs nets identifiables</b>	<b>391</b>	<b>902</b>	<b>(72)</b>	<b>(365)</b>
Goodwill sur les acquisitions	288	5 307	–	–
Perte/gain sur cession	–	–	(21)	(196)
Contreparties à payer	(25)	–	–	52
Trésorerie nette sortie relative à des acquisitions d'exercices précédents	485	1 021	–	–
<b>Contreparties payées (reçues) en trésorerie</b>	<b>1 139</b>	<b>7 226</b>	<b>(93)</b>	<b>(509)</b>
Trésorerie (acquise)/cédée	(14)	(254)	–	24
<b>Flux nets de trésorerie sortants/(entrants)</b>	<b>1 125</b>	<b>6 976</b>	<b>(93)</b>	<b>(485)</b>

### Acquisitions et cessions 2015

En 2015, la société a entrepris une série d'acquisitions et de cessions sans impact significatif sur le compte de résultats consolidés de l'entreprise.

En 2015, AB InBev, en effectuant une offre publique de rachat obligatoire, a acquis toutes les actions en circulation de Grupo Modelo détenues par des tiers pour une contrepartie totale de 483m d'USD. Après l'offre publique, Modelo est devenue une filiale à 100 % de la société AB InBev et a été retirée de la cote. Un montant de 2m d'USD a été comptabilisé comme encaisse affectée pour la contrepartie restant à payer aux anciens actionnaires de Modelo qui n'ont pas encore fait valoir leurs droits.

### Acquisitions 2014

Les transactions suivantes ont eu lieu en 2014 :

#### Acquisition d'oriental brewery

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, AB InBev a finalisé l'acquisition d'Oriental Brewery (« OB »), le brasseur leader en Corée du Sud. Par cet accord, OB, qui avait été vendue en juillet 2009 afin d'alléger le niveau d'endettement de la société suite au regroupement d'InBev et d'Anheuser-Busch, réintègre donc le portefeuille d'AB InBev.

La valeur de l'entreprise dans cette transaction a été fixée, sous réserve d'ajustements à la clôture conformément aux modalités de la transaction, à 5,8 milliards d'USD. Par ailleurs, suite à un accord conclu en 2009, AB InBev a reçu quelque 320 millions d'USD en espèces à la clôture de la transaction.

La transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 4,3 milliards d'USD qui est principalement alloué à l'activité coréenne. La plupart de la valorisation des immobilisations incorporelles se rapportait à des marques ayant une durée de vie indéterminée. Celles-ci comprennent principalement la famille de la marque Cass et ont été valorisés à une juste valeur totale de 1,1 milliard d'USD.

Un passif d'impôts différés a été comptabilisé sur la plupart des ajustements de juste valeur en tenant compte d'un taux d'imposition de 24,2 %.

#### Autres acquisitions en 2014

En 2014, AB InBev a finalisé l'acquisition de Siping Ginsber Draft Beer Co., Ltd (« Ginsber »), qui détient la marque Ginsber en Chine, ainsi que l'acquisition de trois brasseries en Chine. Le prix d'achat total de ces transactions a été d'environ 868m d'USD.

#### Cessions 2014

En 2014, AB InBev a encaissé 197m d'USD provenant de la vente des activités d'Europe centrale à CVC Capital Partners réalisée lors d'exercices précédents.

En 2014, AB InBev a vendu son investissement dans la société Comercio y Distribución Modelo (« Extra ») et AB InBev a complété la vente de son usine de fabrication de verre et d'autres actifs situés à Piedras Negras, Coahuila, Mexico, aux sociétés affiliées de Constellation Brands Inc. Le résultat de cette vente a été inclus dans les éléments non-récurrents – voir Note 8 *Éléments non-récurrents*.

## 7. Autres produits/(charges) d'exploitation

Millions d'USD	2015	2014
Subventions de l'état	668	697
Produits provenant des licences	73	123
(Dotations aux)/reprises de provisions	(31)	(10)
Plus-values nettes sur la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et actifs détenus en vue de la vente	20	5
Produits nets de location et autres produits d'exploitation	302	573
	<b>1 032</b>	<b>1 387</b>
Frais de recherche encourus	207	217

Les subventions de l'état sont principalement liées aux avantages fiscaux accordés par certains états brésiliens et certaines provinces chinoises, suite aux opérations et développements menés par l'entreprise dans ces régions.

Les produits nets de location et autres produits d'exploitation ont diminué de 573m d'USD en 2014 à 302m d'USD en 2015. Cette diminution résulte principalement d'un ajustement ponctuel positif de 223m d'USD en 2014 suite à une réévaluation actuarielle des passifs futurs en vertu des régimes de frais médicaux postérieurs à l'emploi aux États-Unis.

En 2015, la société a pris en charge 207m d'USD de frais de recherche contre 217m d'USD en 2014. Une partie de ces frais concerne des études de marché, mais la majorité est relative à des innovations liées à l'optimisation des procédés concernant les capacités, le développement de nouveaux produits et des initiatives en matière de conditionnement.

## 8. Éléments non-récurrents

IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non-récurrents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et les a, par conséquent, exclus de la mesure de la performance du secteur auquel ils appartiennent tel que mentionné à la Note 5 *Information sectorielle*.

Les éléments non-récurrents inclus dans le compte de résultats sont les suivants :

Millions d'USD	2015	2014 <sup>1</sup>
Charges de restructuration	(171)	(158)
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	(55)	(77)
Cession d'activités et vente d'actifs	524	157
Dépréciation d'actifs	(82)	(119)
Règlements judiciaires	(80)	–
<b>Impact sur le résultat d'exploitation</b>	<b>136</b>	<b>(197)</b>
Produits financiers (Charges financières) nets non-récurrents	(214)	509
Charges d'impôts non-récurrentes	(201)	25
Part des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents	39	14
<b>Impact net sur le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev</b>	<b>(240)</b>	<b>351</b>

Les charges de restructuration non-récurrentes pour l'exercice 2015 s'élèvent à (171)m d'USD. Ces charges sont principalement relatives à l'intégration de Grupo Modelo ainsi qu'aux adaptations organisationnelles en Amérique du Nord et en Europe. Ces changements visent à éliminer les chevauchements ou doubles emplois dans les processus en prenant en compte l'adéquation du profil du personnel avec les nouveaux besoins organisationnels. Ces dépenses ponctuelles font suite à une série de décisions visant à réduire la base de coûts de l'entreprise ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Les cessions d'activités et vente d'actifs représentaient, au 31 décembre 2015, un gain net de 524m d'USD, principalement attribuable aux gains sur cession de biens immobiliers, au dédommagement pour fin de contrats avec Crown imports pour la distribution des produits de Grupo Modelo via les distributeurs exclusifs du groupe aux USA, et avec Monster pour la distribution de ses marques via le système de distribution d'Anheuser-Busch.

En 2015, le groupe a encouru 50m d'USD de dépréciation sur goodwill et sur d'autres actifs liés aux opérations en Ukraine et a déprécié une marque non stratégique pour un montant de 32m d'USD.

Les frais d'acquisition des regroupements d'entreprises s'élèvent à (55)m d'USD au 31 décembre 2015 et sont relatifs principalement aux coûts engendrés par le regroupement envisagé avec SABMiller.

Le règlement judiciaire concerne l'accord conclu entre CADE, l'autorité de la concurrence au Brésil et Ambev, concernant le programme de fidélisation de la clientèle « Tô Contigo » – voir Note 30 *Passifs éventuels*.

Les charges de restructuration non-récurrentes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014 s'élèvent à 158m d'USD. Ces charges sont principalement relatives à l'intégration de Grupo Modelo et à l'adaptation organisationnelle en Asie-Pacifique et en Europe.

Fin décembre 2014, les coûts d'acquisition des regroupements d'entreprises s'élèvent à (77) m d'USD et sont principalement liés aux frais engagés pour l'acquisition d'OB finalisée le 1<sup>er</sup> avril 2014 – voir aussi note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

Les cessions d'activités et ventes d'actifs représentaient, au 31 décembre 2014, un gain net de 157m d'USD, principalement attribuable aux recettes supplémentaires provenant de la vente des activités d'Europe Centrale à CVC Capital Partners et la vente d'Extra et de l'usine de fabrication de verre située à Piedras Negras, Coahuila, Mexico – voir aussi note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

Les dépréciation d'actifs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 sont liées à la fermeture des brasseries Angarsk et Perm en Russie.

L'entreprise a également encouru des coûts financiers non-récurrents pour un montant total de (214)m d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : 509m d'USD) – voir Note 11 *Charges et produits financiers*.

<sup>1</sup>Reclassé pour correspondre à la présentation de 2015.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôts sur le résultat. Les charges d'impôts non-récurrentes au 31 décembre 2015 ont eu pour effet d'augmenter de (201)m d'USD le montant de l'impôt sur le résultat (31 décembre 2014 : 25m d'USD en diminution de l'impôt sur le revenu). Les charges d'impôts non-récurrentes incluent (105)m d'USD liées à des réclamations d'impôts défavorables en Corée pour l'exercice précédant celui de l'acquisition de OB.

La part des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents s'élève à 39m d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : 14m d'USD).

## 9. Charges salariales et autres avantages sociaux

Millions d'USD	2015	2014
Salaires et appointements	(3 706)	(3 844)
Cotisations à la sécurité sociale	(633)	(663)
Autres frais salariaux	(648)	(682)
Dépenses de pension pour régimes à prestations définies	(212)	206
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(225)	(251)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(90)	(145)
	<b>(5 514)</b>	<b>(5 379)</b>
Nombre d'équivalents temps plein en fin d'année (ETP)	152 321	154 029

Le nombre d'équivalents temps plein peut être présenté comme suite :

	2015	2014
AB InBev SA (maison mère)	191	185
Autres filiales	152 130	153 844
	<b>152 321</b>	<b>154 029</b>

## 10. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeurs sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats 2015 :

Millions d'USD	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation sur goodwill
Coûts des ventes	2 122	17	–
Frais de distribution	122	1	–
Frais commerciaux et de marketing	285	173	–
Frais administratifs	170	177	–
Autres charges/(produits) d'exploitation	4	–	–
Éléments non-récurrents	12	32	38
	<b>2 715</b>	<b>400</b>	<b>38</b>

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeurs sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultat 2014 :

Millions d'USD	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation sur goodwill
Coûts des ventes	2 258	12	–
Frais de distribution	127	1	–
Frais commerciaux et de marketing	292	189	–
Frais administratifs	170	180	–
Autres produits/(charges) d'exploitation	–	5	–
Éléments non-récurrents	119	–	–
	<b>2 967</b>	<b>388</b>	<b>–</b>

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeurs sur les immobilisations corporelles incluaient en 2015 une réaffectation de coût complet de 3m d'USD des dépréciations et amortissements vers les coûts des marchandises vendues (en 2014 : 4m d'USD).

## 11. Charges et produits financiers

### Comptabilisés en compte de résultats

#### Charges financières

Millions d'USD	2015	2014
Charges d'intérêt	(1 833)	(2 008)
Activation des coûts d'emprunts	28	39
Intérêts nets sur la dette nette pour prestations définies	(118)	(124)
Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures	(326)	(364)
Imposition des transactions financières	(61)	(36)
Autres charges financières, y compris les frais bancaires	(107)	(304)
	<b>(2 417)</b>	<b>(2 797)</b>
Charges financières non-récurrentes	(725)	–
	<b>(3 142)</b>	<b>(2 797)</b>

Les charges financières, hors éléments non-récurrents, diminuent de 380m d'USD par rapport à l'exercice précédent, suite principalement à la diminution des charges d'intérêts and autres charges financiers.

Les coûts d'emprunts activés concernent les charges d'intérêts directement attribuables à l'acquisition et à la construction d'actifs éligibles, principalement au Brésil et en Chine. Les intérêts sont activés à un taux d'emprunt variant de 4 % à 8 %.

Etant donné l'annonce du rapprochement envisagé avec SABMiller, AB InBev a comptabilisé des charges non-récurrentes de 725m d'USD composé de :

- 688m d'USD résultant de contrats dérivés à terme de change portant sur 45 milliards de livres sterling du prix d'achat, pour lequel une partie des couvertures ne pouvaient satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture – voir également Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers* ;
- 19m d'USD liés aux commissions d'engagements et autres charges pour l'accord '2015 Committed Senior Acquisition Facilities Agreement'. De tels commissions d'engagements courent et sont payé périodiquement sur tout fond non utilisé mais disponible de ces lignes de crédit. Voir Note 22 *Emprunts portant intérêts* ; et
- 18m d'USD de coûts financiers non-récurrents résultant de l'ajustement à la valeur de marché des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions à émettre en lien avec le rapprochement envisagé – voir également Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Les charges d'intérêts sont présentées nettes des impacts des instruments dérivés de taux d'intérêt qui couvrent le risque de taux d'intérêts d'AB InBev - voir également la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

#### Produits financiers

Millions d'USD	2015	2014
Produits d'intérêts	339	335
Gains de change nets (nets des impacts des instruments dérivés de change)	378	319
Gains nets sur des instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de couverture	399	275
Autres produits financiers	62	40
	<b>1 178</b>	<b>969</b>
Produit financier non-récurrent	511	509
	<b>1 689</b>	<b>1 478</b>

Les produits financiers, autres que non-récurrents, ont augmenté de 209m d'USD principalement suite aux gains nets de change sur les fonds détenus en dollar US au Mexique et à la valorisation à la valeur de marché de certains instruments dérivés liés à la couverture des plans de paiements fondés sur des actions, qui ont atteint des gains nets de 844m d'USD en 2015 (31 décembre 2014 : 711m d'USD de produits). Le produit financier non-récurrent de 511m d'USD pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015 provient d'ajustements de valeur de marché des instruments dérivés conclus pour couvrir l'instrument d'actions différées émis dans la transaction liée au regroupement avec Grupo Modelo (31 décembre 2014 : 509m d'USD de produits). Au 31 décembre 2015, 100 % de l'instrument d'actions différées a été couvert à un prix moyen d'environ 68 euros par action. Voir aussi Note 21 *Modifications des capitaux propres et résultat par action*.

Aucun produit d'intérêts en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

Les produits d'intérêts proviennent des actifs financiers suivants :

Millions d'USD	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	254	227
Placements en titres détenus à des fins de transaction	37	33
Autres prêts et créances	48	75
	<b>339</b>	<b>335</b>

Les produits financiers sur les autres prêts et créances comprennent des intérêts courus sur les dépôts de trésorerie donnés en garantie dans le cadre de certaines procédures judiciaires en attente de résolution.

Pour plus de détails concernant les instruments de couverture du risque de taux de change d'AB InBev, voir la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

## 12. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultat s'analysent comme suit :

Millions d'USD	2015	2014
<b>Charges d'impôts courants</b>		
Exercice en cours	(2 300)	(2 332)
(Compléments)/reprises de provisions des exercices précédents	(95)	18
	<b>(2 395)</b>	<b>(2 314)</b>
<b>(Charges)/produits d'impôts différés</b>		
Comptabilisation initiale et reprise des différences temporelles	(242)	(293)
(Utilisation)/comptabilisation des actifs d'impôt différé sur les pertes des exercices précédents	3	96
Comptabilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	40	12
	<b>(199)</b>	<b>(185)</b>
<b>Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats</b>	<b>(2 594)</b>	<b>(2 499)</b>

Le rapprochement entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition moyen peut être résumé de la manière suivante :

Millions d'USD	2015	2014
Bénéfice avant impôts	12 461	13 801
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées	10	9
<b>Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées</b>	<b>12 451</b>	<b>13 792</b>
<b>Ajustements de la base taxable</b>		
Revenus de sources étrangères	(969)	(523)
Incidants gouvernementaux	(948)	(701)
Dividendes taxables intra-groupe	173	331
Charges non déductibles fiscalement	1 559	1 186
Autres revenus non imposables	(165)	(530)
	<b>12 101</b>	<b>13 555</b>
<b>Taux moyen d'imposition nominal</b>	<b>30,5 %</b>	<b>31,6 %</b>
Impôts au taux moyen d'imposition nominal	(3 687)	(4 288)
<b>Ajustements des charges d'impôts</b>		
Utilisation des pertes fiscales non reconnues précédemment	32	93
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales des années précédentes	40	12
Réduction de valeur d'actifs d'impôt différé sur pertes fiscales et pertes de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	(195)	(151)
(Compléments)/reprises de provisions des exercices précédents	(95)	18
Déductions des intérêts sur les capitaux propres	643	971
Déductions du goodwill	66	113
Autres déductions fiscales	1 033	1 006
Changement des taux d'imposition	12	46
Précomptes	(450)	(436)
Autres ajustements d'impôts	7	117
	<b>(2 594)</b>	<b>(2 499)</b>
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>20,8 %</b>	<b>18,1 %</b>

La charge totale d'impôts sur le résultat s'élève à 2 594m d'USD en 2015 contre 2 499m d'USD en 2014. Le taux d'imposition effectif a augmenté de 18,1 % à 20,8 % de 2014 à 2015. Cette augmentation du taux d'imposition effectif est due principalement aux pertes de change non déductibles sur certains produits dérivés conclus en rapport avec le rapprochement envisagé avec SABMiller qui ne pouvaient satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture selon les normes IFRS, ainsi qu'à des réclamations d'impôts défavorables et à des positions fiscales incertaines. Les changements de mix de bénéfices entre pays ont également un impact sur le taux d'imposition effectif. Voir la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers* et Note 8 *Éléments non-récurrents*.

L'entreprise bénéficie d'exonérations d'impôts sur le revenu et de crédits d'impôts qui devraient se poursuivre à l'avenir, à l'exception de la déductibilité fiscale du goodwill au Brésil qui viendra à expiration en 2017. L'entreprise ne bénéficie pas significativement de taux d'imposition faible dans une juridiction particulière.

Le taux d'imposition effectif normalisé en 2015 est de 19,1 % (2014 : 18,8 %). Le taux d'imposition effectif normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les IFRS et ne devrait pas se substituer au taux d'imposition effectif. La méthode de détermination du taux d'imposition effectif normalisé n'est pas standard et la définition du taux d'imposition effectif normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

Les impôts sur le résultat comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global se détaillent comme suit :

Millions d'USD	2015	2014
<b>Impôts sur le résultat (pertes)/bénéfices</b>		
Impôts sur les réajustements des avantages postérieurs à l'emploi	(37)	308
Impôts sur les couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net	930	24
	<b>893</b>	<b>332</b>

### 13. Immobilisations corporelles

Millions d'USD	2015					2014
	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier et agencements	En construction	Total	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>						
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>	<b>9 988</b>	<b>22 471</b>	<b>3 338</b>	<b>1 688</b>	<b>37 485</b>	<b>38 107</b>
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(1 111)	(3 024)	(608)	(304)	(5 047)	(3 620)
Acquisitions	255	1 410	287	2 324	4 276	3 810
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	47	49	11	14	121	950
Cessions	(116)	(914)	(173)	(3)	(1 206)	(1 188)
Cessions via la vente de filiales	(63)	(105)	(16)	–	(184)	(419)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements <sup>1</sup>	239	1 088	343	(1 786)	(116)	(156)
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	<b>9 239</b>	<b>20 975</b>	<b>3 182</b>	<b>1 933</b>	<b>35 329</b>	<b>37 485</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>	<b>(2 826)</b>	<b>(12 240)</b>	<b>(2 156)</b>	<b>–</b>	<b>(17 222)</b>	<b>(17 218)</b>
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	336	1 666	384	–	2 386	1 915
Cessions	69	784	158	–	1 011	918
Cessions via la vente de filiales	36	87	10	–	133	119
Amortissements	(375)	(1 897)	(398)	–	(2 670)	(2 808)
Pertes de valeur	–	(45)	(3)	–	(48)	(163)
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements <sup>1</sup>	15	32	(14)	–	33	16
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	<b>(2 745)</b>	<b>(11 613)</b>	<b>(2 019)</b>	<b>–</b>	<b>(16 377)</b>	<b>(17 222)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
<b>au 31 décembre 2014</b>	<b>7 162</b>	<b>10 231</b>	<b>1 182</b>	<b>1 688</b>	<b>20 263</b>	<b>20 263</b>
<b>au 31 décembre 2015</b>	<b>6 494</b>	<b>9 362</b>	<b>1 163</b>	<b>1 933</b>	<b>18 952</b>	<b>–</b>

La valeur comptable des immobilisations corporelles nanties s'élève à 21m d'USD.

Au 31 décembre 2015, les engagements contractuels relatifs à l'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à 750m d'USD (2014 : 647m d'USD). Cette augmentation résulte de projets principalement au Mexique et en Amérique du Nord.

#### Actifs liés à des contrats de location

L'entreprise loue des terrains et des constructions ainsi que des équipements dans le cadre de contrats de location-financement. La valeur comptable des terrains et constructions détenus en contrats de location-financement au 31 décembre 2015 s'élève à 141m d'USD (2014 : 151m d'USD).

<sup>1</sup>Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions et à la présentation séparée au bilan d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

## 14. Goodwill

Millions d'USD	2015	2014
<b>Coûts d'acquisition</b>		
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>	<b>70 765</b>	<b>69 933</b>
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(5 956)	(4 410)
Achats de participations ne donnant pas le contrôle	2	(5)
Cessions via la vente de filiales	–	(60)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	288	5 307
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	<b>65 099</b>	<b>70 765</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>		
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>	<b>(7)</b>	<b>(7)</b>
Dépréciations	(38)	–
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères et autres variations	7	–
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	<b>(38)</b>	<b>(7)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>		
<b>au 31 décembre 2014</b>	<b>70 758</b>	<b>70 758</b>
<b>au 31 décembre 2015</b>	<b>65 061</b>	<b>–</b>

En 2015, le groupe a encouru une dépréciation du goodwill de 38m d'USD relatif à ses opérations en Ukraine expliquée par l'instabilité politique constante et la détérioration des conditions macroéconomiques – voir Note 8 *Éléments non-récurrents*.

En 2014, les acquisitions par voie de regroupements d'entreprises reflètent principalement l'acquisition d'OB en Corée du Sud et l'acquisition de Ginsber et de trois brasseries en Chine. Les cessions 2014 sont liées à la vente de l'usine de fabrication de verre au Mexique.

La valeur comptable du goodwill a été allouée au niveau des différentes business units comme suit :

Millions d'USD	2015	2014
<b>Unités d'activités</b>		
États-Unis	32 831	32 718
Mexique	14 630	17 100
Brésil	4 613	6 764
Corée du Sud	3 739	4 031
Chine	2 901	3 031
Canada	1 583	1 786
Allemagne/Italie/Suisse/Autriche	1 212	1 352
République Dominicaine	1 024	1 040
Argentine et autres pays hispanophones d'Amérique latine	899	1 031
Exportation globale/ Espagne/République Tchèque	603	679
Royaume-Uni/Irlande	559	588
Russie/Ukraine	385	547
Belgique/Pays-Bas/France/Luxembourg	82	91
	<b>65 061</b>	<b>70 758</b>

AB InBev a finalisé son test annuel de perte de valeur sur les goodwill et a conclu, sur base des hypothèses décrites ci-dessous, qu'à l'exception de ses opérations en Ukraine, aucune dépréciation n'était nécessaire.

L'entreprise ne peut prédire si un événement pouvant conduire à des pertes de valeur va survenir, quand il va survenir ou comment il va influencer les valeurs d'actif. AB InBev considère que l'ensemble de ses estimations sont raisonnables : qu'elles sont cohérentes avec le reporting interne et qu'elles reflètent les meilleures estimations faites par le management. Toutefois, il existe des incertitudes inhérentes que le management ne peut contrôler. Au cours de son évaluation, l'entreprise a réalisé des analyses de sensibilité aux hypothèses clés, dont notamment le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance à l'infini, en particulier pour les États-Unis, le Brésil et le Mexique, pays qui montrent le goodwill le plus élevé, ainsi que pour la Russie et l'Ukraine en raison de leur instabilité politique continue et la détérioration des conditions macroéconomiques. Bien qu'un changement dans les estimations faites puisse avoir un impact significatif sur le calcul de la juste valeur et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas connaissance, sur base de l'analyse de sensibilité réalisée, de changement des hypothèses clés pouvant ramener la valeur recouvrable de l'une des business units à un niveau significativement inférieur à sa valeur comptable.

Le test de dépréciation du goodwill repose sur un certain nombre de jugements critiques, d'estimations et d'hypothèses. Le goodwill, représentant environ 48 % du total des actifs d'AB InBev au 31 décembre 2015, est testé au niveau des business units (c.à.d. un niveau en dessous des secteurs). La business unit est le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. À chaque fois que se produit

un regroupement d'entreprises, le goodwill est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des business units d'AB InBev qui devraient bénéficier des synergies du regroupement.

La méthodologie du test de dépréciation utilisée par AB InBev est conforme à la norme IAS 36, dans laquelle une juste valeur diminuée des coûts de vente et une valeur d'utilité sont prises en compte. Elle consiste à appliquer une approche de flux de trésorerie libres actualisés basée sur des modèles d'évaluation d'acquisitions pour ses principales business units et celles montrant un haut coefficient de capital investi sur EBITDA, et sur des modèles d'évaluation basés sur des multiples pour ses autres business units.

En général, les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans les calculs des flux de trésorerie libres actualisés sont les suivants :

- La première année du modèle repose sur les meilleures estimations du management des prévisions des flux de trésorerie libres pour l'année en cours ;
- De la deuxième à la quatrième année du modèle, les flux de trésorerie libres sont basés sur le plan stratégique d'AB InBev, tel qu'approuvé par le management. Ce plan stratégique est préparé par unité d'activité et repose sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, les hypothèses relatives à l'industrie, l'inflation et les taux de change, les expériences précédentes et les initiatives identifiées concernant les parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les dépenses d'investissement et les hypothèses concernant les fonds de roulement ;
- Pour les six années suivantes du modèle, les données du plan stratégique sont extrapolées à partir d'hypothèses simplifiées, comme des volumes et frais variables par hectolitre constants et des frais fixes liés à l'inflation, telles qu'obtenues de sources externes ;
- Les flux de trésorerie, après les dix premières années, sont extrapolés en utilisant des indices de prix à la consommation annuels (IPC) attendus à long terme, tirés de sources externes, afin de calculer la valeur terminale, qui fait par ailleurs l'objet de tests de sensibilité. Pour les trois principales unités génératrices de trésorerie, le taux de croissance à l'infini utilisé est compris entre 0,0 % et 2,4 % pour les États-Unis ; entre 0,0 % et 3,4 % pour le Brésil et entre 0,0 % et 2,6 % pour le Mexique ;
- Les projections sont réalisées dans la monnaie fonctionnelle de la business unit et sont actualisées au coût moyen pondéré du capital (WACC), ce paramètre faisant l'objet de tests de sensibilité. Pour le test de dépréciation du goodwill de 2015, le coût moyen pondéré du capital, ramené en valeur nominale USD, varie principalement entre 7 % et 17 %. Pour les trois principales business units génératrices de trésorerie, le WACC utilisé en valeur nominale USD se situe entre 7 % et 9 % pour les États-Unis, entre 9 % et 11 % pour le Brésil et entre 8 % et 10 % pour le Mexique ;
- Sur la base de données historiques, le coût de vente est considéré égal à 2 % de la valeur de l'entité.

Les calculs mentionnés ci-dessus sont confirmés par des évaluations sur la base de multiples, le cours des actions cotées pour les filiales dont les titres sont négociés en bourse ou encore d'autres indicateurs de la juste valeur (i.e. des transactions récentes des pairs sur le marché).

Bien qu'AB InBev considère que ses jugements, hypothèses et estimations soient appropriées, la prise en compte d'hypothèses et de conditions de marché ou macro-économiques différentes conduiraient à des résultats réels différents.

## 15. Immobilisations incorporelles

Millions d'USD	2015				2014	
	Marques	Droits de livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>						
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>	<b>28 070</b>	<b>1 803</b>	<b>1 425</b>	<b>582</b>	<b>31 880</b>	<b>31 131</b>
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(888)	(128)	(197)	(54)	(1 267)	(1 026)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	29	210	–	31	270	1 256
Autres acquisitions et dépenses	308	424	144	142	1 018	532
Cessions via la vente de filiales	(17)	(3)	–	–	(20)	(10)
Cessions	–	(82)	(9)	(17)	(108)	(37)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(76)	3	36	(17)	(54)	34
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	<b>27 426</b>	<b>2 227</b>	<b>1 399</b>	<b>667</b>	<b>31 719</b>	<b>31 880</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>	<b>–</b>	<b>(932)</b>	<b>(955)</b>	<b>(70)</b>	<b>(1 957)</b>	<b>(1 793)</b>
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	–	100	133	5	238	194
Amortissements	–	(176)	(177)	(15)	(368)	(384)
Réduction de valeur	(32)	–	–	–	(32)	(4)
Cessions via la vente de filiales	–	2	–	–	2	1
Cessions	–	59	9	9	77	29
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif	–	(7)	3	2	(2)	–
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	<b>(32)</b>	<b>(954)</b>	<b>(987)</b>	<b>(69)</b>	<b>(2 042)</b>	<b>(1 957)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
<b>au 31 décembre 2014<sup>1</sup></b>	<b>28 070</b>	<b>871</b>	<b>470</b>	<b>512</b>	<b>29 923</b>	<b>29 923</b>
<b>au 31 décembre 2015</b>	<b>27 394</b>	<b>1 273</b>	<b>412</b>	<b>598</b>	<b>29 677</b>	<b>–</b>

<sup>1</sup> Reclassé pour correspondre à la présentation de 2015.

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et leurs droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Etant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et les dépenses en actifs incorporels commerciaux représentent essentiellement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits de parrainage sur plusieurs années et autres actifs incorporels commerciaux.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent certaines marques et les droits de distribution qu'AB InBev a achetés pour ses propres produits. Ils sont soumis à des tests de dépréciation lors du quatrième trimestre de l'année ou dès qu'un événement déclenche une perte de valeur. Au 31 décembre 2015, la valeur comptable des actifs incorporels s'établit à 29 677m d'USD (31 décembre 2014 : 29 923m d'USD) dont 27 722m d'USD au titre des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (31 décembre 2014 : 28 159m d'USD) et 1 955m d'USD au titre des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée (31 décembre 2014 : 1 764m d'USD).

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée se répartit comme suit par pays :

Millions d'USD Pays	2015	2014
États-Unis	21 484	21 468
Mexique	3 503	4 091
Corée du Sud	960	1 035
République Dominicaine	598	386
Chine	399	417
Paraguay	153	186
Bolivie	171	171
Argentine	111	169
Royaume-Uni	102	107
Autres	241	129
	<b>27 722</b>	<b>28 159</b>

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée ont fait l'objet d'un test de dépréciation utilisant la même méthodologie et les mêmes hypothèses que celles mentionnées dans la Note 14 *Goodwill*. Sur base des hypothèses décrites dans cette note, AB InBev a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. Bien qu'un changement dans les estimations faites puisse avoir un impact significatif sur le calcul de la juste valeur et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas connaissance de changements probables des hypothèses clés pouvant ramener la valeur recouvrable à un niveau significativement inférieur à la valeur comptable de l'une des business units.

## 16. Placements

Millions d'USD	2015	2014 <sup>1</sup>
<b>Placements non-courants</b>		
Titres dans des entreprises non-cotées en bourse – disponibles à la vente	31	9
Titres d'emprunt détenus jusqu'à l'échéance	17	21
	<b>48</b>	<b>30</b>
<b>Placements courants</b>		
Titres d'emprunt détenus à des fins de transaction	55	301
	<b>55</b>	<b>301</b>

Au 31 décembre 2015, les titres d'emprunt courants de 55m d'USD représentaient principalement des placements en titres d'emprunt en réel du gouvernement brésilien. Les investissements de l'entreprise dans ces titres de créances à court terme visent essentiellement à faciliter la liquidité et la préservation du capital.

Les titres détenus disponibles à la vente sont principalement constitués d'investissements dans des entreprises non cotées en bourse et sont évalués à leur coût d'acquisition car leur juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable.

<sup>1</sup>Reclassé pour correspondre à la présentation de 2015.

## 17. Actifs et Passifs D'impôts Différés

Le montant des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie de différence temporelle peut être détaillé comme suit :

Millions d'USD	2015		
	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations corporelles	514	(2 482)	(1 968)
Immobilisations incorporelles	221	(9 709)	(9 488)
Stocks	103	(97)	6
Créances commerciales et autres créances	91	(59)	32
Emprunts et prêts portant intérêts	569	(403)	166
Avantages au personnel	751	(28)	723
Provisions	337	(36)	301
Dérivés	92	(47)	45
Autres éléments	151	(997)	(846)
Pertes reportées	249	–	249
<b>Impôts différés bruts actifs/(passifs)</b>	<b>3 078</b>	<b>(13 858)</b>	<b>(10 780)</b>
<b>Compensation par entité imposable</b>	<b>(1 897)</b>	<b>1 897</b>	<b>–</b>
<b>Impôts différés nets actifs/(passifs)</b>	<b>1 181</b>	<b>(11 961)</b>	<b>(10 780)</b>

Millions d'USD	2014 <sup>1</sup>		
	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations corporelles	457	(2 765)	(2 308)
Immobilisations incorporelles	264	(9 891)	(9 627)
Stocks	140	(102)	38
Créances commerciales et autres créances	51	(98)	(47)
Emprunts et prêts portant intérêts	163	(585)	(422)
Avantages au personnel	899	(51)	848
Provisions	368	(40)	328
Dérivés	50	(6)	44
Autres éléments	614	(1 501)	(887)
Pertes reportées	390	–	390
<b>Impôts différés bruts actifs/(passifs)</b>	<b>3 396</b>	<b>(15 039)</b>	<b>(11 643)</b>
<b>Compensation par entité imposable</b>	<b>(2 338)</b>	<b>2 338</b>	<b>–</b>
<b>Impôts différés nets actifs/(passifs)</b>	<b>1 058</b>	<b>(12 701)</b>	<b>(11 643)</b>

La variation de l'impôt net différé tel que présenté dans les états financiers consolidés peut être détaillée comme suit :

Millions d'USD	2015	2014 <sup>1</sup>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(11 643)</b>	<b>(11 661)</b>
Comptabilisées en compte de résultats	(199)	(185)
Comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	893	332
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	(7)	(250)
Autres mouvements et effet des variations de taux de change	176	121
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>(10 780)</b>	<b>(11 643)</b>

La plupart des différences temporelles sont relatives à l'ajustement à la juste valeur des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée et des immobilisations corporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises. Le renversement de ces différences temporelles n'est pas anticipé au cours des 12 prochains mois.

<sup>1</sup> Reclassé pour correspondre à la présentation de 2015.

Au 31 décembre 2015, un passif d'impôt différé de 235m d'USD (2014 : 283m d'USD) relatif à l'investissement dans certaines filiales n'a pas été comptabilisé car la direction estime que ce passif ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Les pertes fiscales reportées et les différences temporelles déductibles sur lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé s'élèvent à 2 766m d'USD (2014 : 2 397m d'USD). 812m d'USD de ces pertes fiscales et de ces différences temporelles déductibles n'ont pas de date d'expiration, 66m d'USD, 60m d'USD et 164m d'USD expirent dans respectivement 1, 2 et 3 ans, tandis que 1 664m d'USD ont une date d'expiration de plus de 3 ans. Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés sur ces éléments car il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales et différences temporelles déductibles. L'entreprise n'a pas actuellement de planning fiscal en place afin d'utiliser ces pertes fiscales et différences temporelles déductibles.

## 18. Stocks

Millions d'USD	2015	2014 <sup>1</sup>
Acomptes versés	103	86
Matières premières et fournitures	1 539	1 723
En-cours de production	294	315
Produits finis	819	795
Marchandises achetées et détenues pour la revente	107	55
	<b>2 862</b>	<b>2 974</b>
<b>Stocks autres que les en-cours de production</b>		
Stocks comptabilisés à leur valeur nette de réalisation	46	107
Valeur comptable nette des stocks soumis à garanties	—	—

Le coût des stocks pris en charge en 2015 s'élève à 17 137m d'USD et est comptabilisé dans le coût des ventes (2014 : 18 756m d'USD).

Les dépréciations de stocks comptabilisées en 2015 s'élèvent à 21m d'USD (2014 : 70m d'USD).

## 19. Créances commerciales et autres créances

### Créances commerciales et autres créances non-courantes

Millions d'USD	2015	2014 <sup>1</sup>
Dépôts de trésorerie en garantie	187	229
Prêts consentis aux clients	37	40
Paielements différés des cessions d'activités	25	26
Impôts à récupérer, autre que l'impôt sur le résultat	86	167
Créances commerciales et autres créances	578	800
	<b>913</b>	<b>1 262</b>

Pour les dépôts de trésorerie donnés en garantie voir la Note 29 *Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie*.

### Créances commerciales et autres créances courantes

Millions d'USD	2015	2014 <sup>1</sup>
Créances commerciales et produits acquis	3 241	3 363
Intérêts à recevoir	21	63
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	353	505
Prêts consentis aux clients	57	52
Charges à reporter	465	554
Autres créances	314	175
	<b>4 451</b>	<b>4 712</b>

La juste valeur des créances commerciales et autres créances correspond à leur valeur comptable étant donné que l'impact de l'actualisation n'est pas significatif.

<sup>1</sup>Reclassé pour correspondre à la présentation de 2015.

La balance âgée des créances commerciales courantes et des produits acquis, des intérêts à recevoir, des autres créances, des prêts courants et non-courants consentis aux clients se décompose de la manière suivante pour respectivement 2015 et 2014 :

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	Dont : jamais dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont : non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Echues - moins de 30 jours	Echues - entre 30 et 59 jours	Echues - entre 60 et 89 jours	Echues - plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	3 241	3 105	110	13	13	—
Prêts consentis aux clients	94	88	3	2	1	—
Intérêts à recevoir	21	21	—	—	—	—
Autres créances	314	314	—	—	—	—
	<b>3 670</b>	<b>3 528</b>	<b>113</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>—</b>

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	Dont : jamais dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont : non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Echues - moins de 30 jours	Echues - entre 30 et 59 jours	Echues - entre 60 et 89 jours	Echues - plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	3 363	3 164	152	28	19	—
Prêts consentis aux clients	92	89	1	1	1	—
Intérêts à recevoir	63	63	—	—	—	—
Autres créances	175	175	—	—	—	—
	<b>3 694</b>	<b>3 492</b>	<b>153</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>—</b>

Conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir*, la part long terme des prêts consentis aux clients est également présentée ci-dessus dans l'analyse de la balance âgée des actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture. Les montants échus ne sont pas dépréciés tant que le recouvrement est considéré comme encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales ou quand AB InBev possède des garanties suffisantes. Les dépréciations des créances commerciales et autres créances comptabilisées en 2015 s'élèvent à 44m d'USD (2014 : 39m d'USD).

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts est détaillée dans la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

## 20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Millions d'USD	2015	2014
Dépôts en banque à court terme	4 462	5 804
Bons du trésor américain	—	800
Comptes courants bancaires et comptes de caisse	2 461	1 753
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>6 923</b>	<b>8 357</b>
<b>Découverts bancaires</b>	<b>(13)</b>	<b>(41)</b>
	<b>6 910</b>	<b>8 316</b>

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2015 inclut une encaisse affectée d'un montant de 5m d'USD. Cette encaisse affectée est liée à la contrepartie restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch et Grupo Modelo qui n'ont pas encore fait valoir leurs droits au titre des regroupements de 2008 et de 2013 respectivement.

## 21. Modifications des capitaux propres et résultat par action

### Situation du capital

Les tableaux ci-dessous résument les modifications des capitaux propres et les actions propres durant l'année :

Capital Souscrit	Capital souscrit	
	Millions d'actions	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	1 608	1 736
Variations au cours de l'exercice	–	–
	<b>1 608</b>	<b>1 736</b>

Actions Propres	Actions propres		Résultat de l'utilisation d'actions propres Millions d'USD
	Millions d'actions	Millions d'USD	
Au terme de l'exercice précédent	0,9	(63)	(756)
Variations au cours de l'exercice	1,0	(139)	(668)
	<b>1,9</b>	<b>(202)</b>	<b>(1 424)</b>

Au 31 décembre 2015, la totalité du capital émis, équivalent à 1 736m d'USD, se compose de 1 608 242 156 actions sans désignation de valeur nominale, dont 471 374 576 d'actions nominatives, et 1 136 867 580 d'actions dématérialisées.

Le total du capital autorisé non émis s'élève à 40m d'USD (37m d'euros).

Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev, leurs droits de vote sont suspendus.

La structure de l'actionariat établie à partir des déclarations faites à la société conformément à la loi belge du 2 mai 2007 sur la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées est présentée dans la section *Déclaration de gouvernance d'entreprise* du rapport annuel d'AB InBev.

### Modifications des droits de détention

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 10, l'acquisition d'actions supplémentaires dans une filiale est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectuée avec des propriétaires.

Au cours de l'année 2015, AB InBev a acquis des participations ne donnant pas de contrôle dans les filiales pour un montant total décaissé de 296m d'USD. Ces filiales étant préalablement déjà entièrement consolidées, l'achat des titres n'a pas eu d'impact sur le bénéfice d'AB InBev, mais a réduit la part des participations ne donnant pas le contrôle et a donc affecté le bénéfice attribuable aux détenteurs de titres de capital d'AB InBev.

### Rapport conformément à l'article 624 du code belge des sociétés - rachat d'actions propres

Utilisant les pouvoirs conférés par l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014, le conseil d'administration a approuvé un programme de rachat d'action pour un montant d'1 milliard d'USD. Au 31 décembre 2015, AB InBev a racheté 8 200 090 actions pour un montant total d'1 milliard d'USD, correspondant à 0,51 % du nombre total d'actions en circulation. Les actions acquises ont été principalement utilisées pour remplir les divers engagements d'attribution d'actions en vertu du régime d'actionariat.

En 2015, l'entreprise a effectué les opérations de ventes suivantes :

- 119 067 actions ont été accordées aux cadres du groupe conformément à la politique de rémunération des cadres de l'entreprise ;
- 1 103 228 actions ont été vendues, à la suite de l'exercice d'options attribuées aux salariés du groupe ;
- Enfin, 6 000 400 actions ont été utilisées pour les différents engagements d'attribution d'actions en vertu du régime d'actionariat.

Au terme de l'exercice, la société détenait encore 1 859 625 actions propres, dont 1 333 731 sont directement détenues par AB InBev.

Le pair comptable des actions est de 0,77 euro. En conséquence, les actions qui ont été vendues au cours de l'exercice 2015 représentent 6 054 778 USD (5 561 475 euros) du capital souscrit et les actions que la société détient encore à la fin de l'année 2015 représentent 1 558 922 USD (1 431 911 euros) du capital souscrit.

### Dividendes

Le 29 octobre 2015, un acompte sur dividende d'1,60 euro par action, soit environ 2 570m d'euros a été approuvé par le conseil d'administration. Cet acompte sur dividende a été versé le 16 novembre 2015. Le 24 février 2016, en plus de l'acompte sur dividende versé le 16 novembre 2015, un dividende de 2,00 euros par action, soit environ 3 206m d'euros a été proposé par le conseil d'administration, reflétant un dividende total pour l'exercice 2015 de 3,60 euros par action, soit environ 5 776m d'euros.

Conformément à l'IAS 10, *Événements postérieurs à la date de clôture*, le dividende de février 2016 n'a pas été enregistré dans les états financiers de 2015.

Le 30 octobre 2014, le conseil d'administration a approuvé le versement d'un acompte sur dividende de 1,00 euro par action, soit environ 1 636m d'euros. Cet acompte sur dividende a été versé le 14 novembre 2014. Le 29 avril 2015, en plus de l'acompte sur dividende versé le 14 novembre 2014, l'assemblée générale a approuvé un dividende de 2,00 euros par action, soit environ 3 276m d'euros, reflétant un dividende total pour l'exercice 2014 de 3,00 euros par action, soit environ 4 912m d'euros. Ce dividende a été versé le 6 mai 2015.

### Réserve de conversion

Les réserves de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture efficace d'un investissement net conformément à la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

### Réserve pour opérations de couverture

Les réserves pour opérations de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultats - voir également la Note 27 *Risques provenant des instruments financiers*.

### Transferts des filiales

Le montant des dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales est subordonné, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert de capitaux et des restrictions liées au contrôle de change dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capital sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à une retenue à la source. Cette retenue à la source, lorsqu'elle existe, ne dépasse généralement pas 15 %.

### Instrument d'actions différées

Dans une opération liée au regroupement avec Grupo Modelo, certains actionnaires de Grupo Modelo se sont engagés, sur remise de leurs actions Grupo Modelo, à acquérir 23 076 923 actions AB InBev qui leur seront livrées dans les 5 ans pour un montant d'environ 1,5 milliard d'USD. Le montant a été payé le 5 juin 2013. En attendant la livraison des actions AB InBev, AB InBev paiera un coupon sur chaque action AB InBev non encore livrée, de sorte que les détenteurs de l'instrument d'actions différées seront dédommagés des dividendes après impôts qu'ils auraient reçus si les actions AB InBev étaient en leur possession au moment de l'enregistrement du dividende.

L'instrument d'actions différées est classé comme instrument de capitaux propres, conformément à la norme IAS 32, étant donné que le nombre d'actions et la contrepartie reçue sont fixés. Le coupon compensant l'équivalent du dividende est comptabilisé en fonds propres. Le 6 mai 2015, la société a versé un coupon de 2,00 euro par action, soit environ 62m d'USD. Le 16 novembre 2015, la société a versé un coupon de 1,60 euro par action, soit environ 41m d'USD.

### Programme d'emprunt d'actions

Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 15 millions de ses propres actions ordinaires. AB InBev devra payer un montant équivalent au dividende après impôts aux titres empruntés. Ce paiement sera présenté en capitaux propres en tant que dividende.

Au 31 décembre 2015, 10,6 millions de titres empruntés ont été utilisés pour remplir les engagements des plans d'option sur actions.

### Bénéfice par action

Le calcul du bénéfice de base par action est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 8 273m d'USD (2014 : 9 216m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) en circulation pendant l'année, calculé comme suit :

Millions d'actions	2015	2014
Actions ordinaires émises au 1 <sup>er</sup> janvier, moins les actions propres	1 607	1 607
Impact des actions émises et programme de rachat d'actions	(2)	–
Impact du programme d'emprunt d'actions	10	4
Effet des actions non livrées de l'instrument d'actions différées	23	23
<b>Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre</b>	<b>1 638</b>	<b>1 634</b>

Le calcul du résultat dilué par action est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 8 273m d'USD (2014 : 9 216m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) pendant l'année, calculée comme suit :

Millions d'actions	2015	2014
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre	1 605	1 607
Impact du programme d'emprunt d'actions	10	4
Effet des actions non livrées de l'instrument d'actions différées	23	23
Impact des options d'achat d'actions, warrants et actions restreintes	30	31
<b>Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées au 31 décembre</b>	<b>1 668</b>	<b>1 665</b>

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non-récurrents est basé sur le bénéfice après impôts et hors éléments non-récurrents, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non-récurrents attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev et du bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit :

Millions d'USD	2015	2014
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	8 513	8 865
Éléments non-récurrents, après impôts, attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev (voir Note 8)	(26)	(158)
Coût de financement non-récurrent, après impôts, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev (voir Note 8)	(214)	509
<b>Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev</b>	<b>8 273</b>	<b>9 216</b>

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du résultat par action (BPA) :

Millions d'USD	2015	2014
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	8 273	9 216
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (en millions d'actions)	1 638	1 634
<b>Bénéfice de base par action</b>	<b>5,05</b>	<b>5,64</b>
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	8 513	8 865
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (en millions d'actions)	1 638	1 634
<b>BPA hors éléments non-récurrents</b>	<b>5,20</b>	<b>5,43</b>
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	8 273	9 216
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (diluées et en millions d'actions)	1 668	1 665
<b>Bénéfice dilué par action</b>	<b>4,96</b>	<b>5,54</b>
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	8 513	8 865
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (diluées en millions d'actions)	1 668	1 665
<b>BPA hors éléments non-récurrents, dilué</b>	<b>5,10</b>	<b>5,32</b>

La valeur de marché moyenne des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours du marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. 0,2m d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives au 31 décembre 2015.

## 22. Emprunts portant intérêts

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

### Emprunts non-courants

Millions d'USD	2015	2014
Emprunts bancaires garantis	175	169
Emprunts bancaires non garantis	89	260
Obligations émises non garanties	43 112	43 014
Autres emprunts non garantis	43	57
Dettes de contrats de location-financement	122	130
	<b>43 541</b>	<b>43 630</b>

### Emprunts courants

Millions d'USD	2015	2014
Emprunts bancaires garantis	102	117
Billets de trésorerie	2 087	2 211
Emprunts bancaires non garantis	1 380	560
Obligations émises non garanties	2 330	4 535
Autres emprunts non garantis	9	25
Dettes de contrats de location-financement	4	3
	<b>5 912</b>	<b>7 451</b>

La dette financière courante et non courante portant intérêt d'AB InBev s'élève à 49,5 milliards d'USD au 31 décembre 2015, contre 51,1 milliards d'USD au 31 décembre 2014.

Le 20 avril 2015, AB InBev a émis des obligations pour un montant total de 3,0 milliards d'euros, composées de 0,75 milliard d'euros en obligations à taux variable avec échéance en 2018 et taux d'intérêt annuel EURIBOR 3 mois augmenté de 25 points de base, 1,0 milliard d'euros en obligations à taux fixe avec échéance en 2023 et taux d'intérêt annuel de 0,80 % et 1,25 milliard d'euros en obligations à taux fixe avec échéance 2030 et taux d'intérêt annuel de 1,50 %. Le produit découlant de cette émission a été utilisé à des fins générales de l'entreprise.

Le 23 juillet 2015, Anheuser-Busch InBev Finance Inc., une filiale d'AB InBev, a émis 565 millions d'USD en obligations à taux fixe avec échéance en 2045. Les obligations porteront intérêt à un taux annuel de 4,60 %.

Les billets de trésorerie s'élèvent à 2,1 milliards d'USD en date du 31 décembre 2015 et concernent un programme en USD et en euros avec une émission totale autorisée de respectivement 3,0 milliards d'USD et 1,0 milliard d'euros.

Avec effet le 28 août 2015, AB InBev a modifié les échéances de la ligne de crédit Senior 2010 de 8,0 milliards d'USD, échéance à 5 ans, qui a été contractée initialement en février 2010 et modifiée par la suite à 7,2 milliards d'USD avec une nouvelle échéance à juillet 2018. Les modifications d'août 2015 ont augmenté le montant total de la ligne de crédit à 9,0 milliards d'USD et prolongé l'échéance à août 2020. Au 31 décembre 2015, aucun montant n'a été tiré sur les 9,0 milliards d'USD de ligne de crédit Senior 2010.

En lien avec le rapprochement envisagé avec SABMiller, AB InBev a conclu un accord de ligne de crédit confirmée Senior d'acquisition (« 2015 Committed Senior Acquisition Facilities Agreement ») de 75,0 milliards d'USD le 28 octobre 2015 pour financer la contrepartie en espèces de la transaction. Le nouveau financement se compose de 10,0 milliards d'USD de *Disposal Bridge Facility*, de 15,0 milliards d'USD de *Cash/DCM Bridge Facility A*, de 15,0 milliards d'USD de *Cash/DCM Bridge Facility B*, de 25,0 milliards d'USD de *Term Facility A*, et de 10,0 milliards d'USD *Term Facility B*, (« 2015 Committed Senior Acquisition Facilities Agreement »).

Les marges sur chaque ligne de crédit seront déterminées sur base des notes attribuées par les agences de notations à la dette long-terme d'AB InBev. Pour le *Disposal Bridge Facility*, le *Cash/DCM Bridge Facility A* et le *Cash/DCM Bridge Facility B*, la marge se situe entre 0,85 % par année et 1,30 % par année. Pour le *Term facility A*, la marge se situe entre 0,90 % par année et 1,35 % par année et pour le *Term facility B*, la marge se situe entre 1,00 % par année et 1,45 % par année.

Pour les besoins du calcul des commissions d'engagement, jusqu'à ce que S&P and Moody's aient attribué (ou indiqué sur base d'un proforma en considérant l'exécution de l'acquisition) à AB InBev une notation en prenant en compte l'acquisition, la marge applicable à chaque ligne de crédit devra être calculé considérant une notation d'AB InBev pas supérieur à A-/A3. Avec la notation d'AB InBev au 31 décembre 2015 de A-/A2, la marge initiale aurait été respectivement de 1,00 %, 1,00 %, 1,00 %, 1,10 % et 1,25 %.

Tous les produits du prélèvement en vertu de l'accord de ligne de crédit Senior d'acquisition 2015 (« 2015 Committed Senior Acquisition Facilities Agreement ») doivent être affectés, directement ou indirectement, à l'acquisition de SABMiller, au refinancement de l'endettement existant de SABMiller ou à tous autres coûts en rapport avec cela. Au 31 décembre 2015, toutes les lignes de crédit restent non-utilisées. Chaque ligne de crédit est disponible au prélèvement jusqu'au 28 octobre 2016, sujet à une extension jusqu'au 28 avril 2017 au choix d'AB InBev. La teneur maximum pour le Term Facility A et le Term Facility B est déterminé par référence à la date du Committed Senior Acquisition Facilities Agreement 2015 et ne sera pas touchée par une extension de la période disponible. Les commissions d'engagements usuels sont payables sur tous fonds inutilisés mais disponibles en vertu du *Committed Senior Acquisition Facilities Agreement* 2015. Ces frais sont comptabilisés comme coûts financiers non-récurrents.

Le 27 janvier 2016, AB InBev a annoncé avoir annulé les *Bridge to Cash / DCM Facilities A & B* d'un montant total de 30,0 milliards d'USD et a décidé de procéder à une annulation volontaire de 12,5 milliards d'USD de la *Term Facility A*, du montant total de 75 milliards d'USD de la *Committed Senior Acquisition Facilities Agreement*, suite aux émissions sur le marché des capitaux pour environ 47 milliards d'USD en janvier 2016 – voir aussi la Note 32 *Événements survenus après la date de clôture*.

AB InBev est en conformité avec toutes les clauses restrictives en matière de dette au 31 décembre 2015. La ligne de crédit Senior 2010 et le *Committed Senior Acquisition Facilities Agreement* 2015 ne comprennent pas de clauses financières restrictives.

<b>Tableau des échéances et des remboursements des dettes au 31 décembre 2015</b> Millions d'USD	<b>Total</b>	<b>1 an ou moins</b>	<b>1-2 ans</b>	<b>2-3 ans</b>	<b>3-5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Emprunts bancaires garantis	277	102	72	20	28	55
Billets de trésorerie	2 087	2 087	–	–	–	–
Emprunts bancaires non garantis	1 469	1 380	84	–	5	–
Obligations émises non garanties	45 442	2 330	6 415	4 613	10 163	21 921
Autres emprunts non garantis	52	9	10	8	9	16
Dettes de contrats de location-financement	126	4	4	5	15	98
	<b>49 453</b>	<b>5 912</b>	<b>6 585</b>	<b>4 646</b>	<b>10 220</b>	<b>22 090</b>

<b>Tableau des échéances et des remboursements des dettes au 31 décembre 2014</b> Millions d'USD	<b>Total</b>	<b>1 an ou moins</b>	<b>1-2 ans</b>	<b>2-3 ans</b>	<b>3-5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Emprunts bancaires garantis	286	117	72	28	41	28
Billets de trésorerie	2 211	2 211	–	–	–	–
Emprunts bancaires non garantis	820	560	138	63	59	–
Obligations émises non garanties	47 549	4 535	2 383	6 682	10 240	23 709
Autres emprunts non garantis	82	25	14	10	13	20
Dettes de contrats de location-financement	133	3	4	4	14	108
	<b>51 081</b>	<b>7 451</b>	<b>2 611</b>	<b>6 787</b>	<b>10 367</b>	<b>23 865</b>

<b>Dettes de location financement</b> Millions d'USD	<b>2015</b> Paiements	<b>2015</b> Intérêts	<b>2015</b> Principal	<b>2014</b> Paiements	<b>2014</b> Intérêts	<b>2014</b> Principal
Moins d'un an	14	10	4	14	11	3
Entre un an et deux ans	14	10	4	13	10	3
Entre deux ans et trois ans	14	9	5	14	10	4
Entre trois ans et cinq ans	32	17	15	33	19	14
Plus de 5 ans	145	47	98	168	59	109
	<b>219</b>	<b>93</b>	<b>126</b>	<b>242</b>	<b>109</b>	<b>133</b>

La dette nette est définie comme la somme des emprunts courants et non courants portant intérêts augmentés des découverts bancaires et diminués des titres d'emprunts et de la trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par la direction d'AB InBev pour apprécier les changements de position de liquidité globale de l'entreprise. La société estime que la dette nette est un indicateur pertinent pour les investisseurs dans la mesure où elle est l'une des principales mesures utilisées par le management d'AB InBev pour apprécier ses progrès dans la réduction de l'endettement.

La dette nette d'AB InBev est passée de 42,1 milliards d'USD au 31 décembre 2014, à 42,2 milliards d'USD au 31 décembre 2015. Outre les résultats d'exploitation nets des investissements, l'endettement net est affecté principalement par le rachat d'actions (1,0 milliard d'USD), le paiement des dividendes aux actionnaires de AB InBev et Ambev (8,0 milliards d'USD), le paiement des intérêts et des impôts (4,0 milliards d'USD) et l'impact des fluctuations des taux de change des monnaies étrangères (1,1 milliard d'USD de diminution de l'endettement net).

Le tableau suivant présente une situation de la dette nette d'AB InBev aux dates indiquées :

Millions d'USD	2015	2014
Emprunts non-courants	43 541	43 630
Emprunts courants	5 912	7 451
	<b>49 453</b>	<b>51 081</b>
Découverts bancaires	13	41
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6 923)	(8 357)
Prêts portants intérêts consentis (inclus dans les créances client et autres débiteurs)	(286)	(308)
Titres d'emprunt (inclus dans les placements)	(72)	(322)
<b>Dette nette</b>	<b>42 185</b>	<b>42 135</b>

### 23. Avantages au personnel

AB InBev a mis en place différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à travers le monde, tels que des régimes de retraite à cotisations définies ou à prestations définies, et d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme. Conformément à IAS 19 *Avantages du personnel*, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés soit en régime de retraite à cotisations définies, soit en régime de retraite à prestations définies.

#### Régime de retraite à cotisations définies

Dans le cadre du régime de retraite à cotisations définies, AB InBev paie des cotisations à des fonds de pension publics ou privés, ou souscrit des contrats d'assurance. Lorsque les cotisations ont été payées, AB InBev n'a plus d'autre obligation. Les paiements réguliers effectués constituent des charges comptabilisées au cours de l'année où ils sont dus. En 2015, les cotisations versées dans le cadre de régime de retraite à cotisations définies se sont élevées à 90m d'USD contre 145m d'USD en 2014.

#### Régime de retraite à prestations définies

En 2015, l'entreprise participe à 62 régimes à prestations définies, dont 50 concernent des régimes de retraite et 12 sont relatifs à des régimes de frais médicaux. La plupart des régimes génèrent des avantages de retraite et de départ proportionnels aux salaires et aux années de services rendus. Les régimes belges, brésiliens, dominicains, néerlandais, canadiens, sud-coréens, mexicains, anglais et américains sont partiellement financés. Lorsque les plans sont financés, les actifs sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et aux pratiques en vigueur dans chaque pays. Les régimes relatifs aux frais médicaux au Canada, aux États-Unis et au Brésil, procurent une assistance médicale aux employés et leur famille après la retraite. De nombreux régimes de retraite à prestations définies ne sont pas accessibles aux nouveaux entrants.

La valeur actuelle des obligations financées comprend une dette de 126m d'USD relative à deux plans médicaux au Brésil, pour lesquels les avantages sont délivrés via la Fundação Antônio Helena Zerrenner (« FAHZ »). La FAHZ est une entité légalement distincte qui fournit une assistance médicale, dentaire, sociale et éducative pour les employés actuels ou retraités d'Ambev. Au 31 décembre 2015, les obligations actuarielles relatives aux avantages procurés par la FAHZ sont complètement compensées par les actifs existants dans le fonds. La dette nette comptabilisée au bilan est donc nulle.

Le passif net au titre des avantages du personnel s'élève à 2 722m d'USD au 31 décembre 2015 contre 3 039m d'USD au 31 décembre 2014. En 2015, la juste valeur des actifs du plan a diminué de 698m d'USD et les obligations des régimes à prestations définies ont diminué de 991m d'USD. La diminution du passif net des avantages du personnel s'explique principalement par les variations de taux d'actualisation et par l'effet des conversions des monnaies étrangères, partiellement compensés par des rendements d'actifs négatifs.

Le passif net de l'entreprise au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des régimes conférant des avantages à long terme se décompose comme suit au 31 décembre :

Millions d'USD	2015	2014
Valeur actualisée des obligations financées	(6 905)	(7 776)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	5 075	5 773
<b>Valeur actualisée des obligations nettes pour des régimes de retraite financés</b>	<b>(1 830)</b>	<b>(2 003)</b>
Valeur actualisée des obligations non financées	(689)	(809)
<b>Valeur actualisée de l'obligation nette</b>	<b>(2 519)</b>	<b>(2 812)</b>
Actif non comptabilisé	(137)	(171)
<b>Passif net</b>	<b>(2 656)</b>	<b>(2 983)</b>
Autres régimes d'avantages au personnel à long terme	(67)	(57)
<b>Total avantages au personnel</b>	<b>(2 723)</b>	<b>(3 039)</b>
<b>Montants des avantages au personnel figurant au bilan :</b>		
Passifs	(2 725)	(3 049)
Actifs	2	10
<b>Passif net</b>	<b>(2 723)</b>	<b>(3 039)</b>

Les changements de la valeur actuelle des obligations au titre de régimes à prestations définies se présentent comme suit :

Millions d'USD	2015	2014
<b>Obligations au titre des prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(8 585)</b>	<b>(9 073)</b>
Coût des services rendus au cours de la période	(81)	(74)
Charge d'intérêts	(354)	(438)
Gain/(perte) sur services passés non acquis	8	334
Gain/(perte) sur liquidations	3	176
Prestations servies	517	896
Contribution des bénéficiaires	(4)	(4)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	–	(78)
Écarts actuariels/(pertes) et gains – Hypothèses démographiques	4	(210)
Écarts actuariels/(pertes) et gains – Hypothèses financières	283	(962)
Ajustements basés sur l'expérience propre	14	(40)
Différences de change	606	445
Transfert et autres mouvements	(5)	443
<b>Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre</b>	<b>(7 594)</b>	<b>(8 585)</b>

Comme lors de la dernière date d'évaluation, la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies est composée d'environ 1,8 milliard d'USD liés aux salariés actifs, 1,5 milliard d'USD liés aux personnes bénéficiant de droits acquis différés et 4,3 milliards d'USD liés à des personnes à la retraite.

Les changements de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit :

Millions d'USD	2015	2014
<b>Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>5 773</b>	<b>6 376</b>
Revenus d'intérêt	253	328
Coûts administratifs	(20)	(24)
Rendement des actifs du régime hors revenus d'intérêt	(211)	418
Cotisations par AB InBev	275	326
Cotisations par participants	4	4
Prestations servies nettes des couts administratifs	(517)	(896)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	–	51
Actifs distribués sur liquidations	–	(82)
Différences de change	(482)	(338)
Transfert et autres mouvements	–	(392)
<b>Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre</b>	<b>5 075</b>	<b>5 773</b>

Le rendement réel des actifs du régime s'est traduit par un gain de respectivement 42m d'USD en 2015 et 746m d'USD en 2014. Cette diminution s'explique principalement par des rendements de marché plus bas, particulièrement aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Brésil.

Les acquisitions par voies de regroupement d'entreprises en 2014 découlent du regroupement avec OB.

Les changements dans le surplus non recouvrable sont les suivants :

Millions d'USD	2015	2014
<b>Impact du surplus non recouvrable au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(171)</b>	<b>(136)</b>
Charge d'intérêt	(15)	(12)
Variation du plafond de l'actif hors montants repris dans la charge d'intérêt	49	(22)
<b>Impact du surplus non recouvrable au 31 décembre</b>	<b>(137)</b>	<b>(171)</b>

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se détaillent de la manière suivante :

Millions d'USD	2015	2014
Coût des services rendus au cours de la période	(81)	(74)
Coûts administratifs	(20)	(24)
Coût des services passés	8	334
Gains/(pertes) sur réductions ou liquidations	(2)	94
<b>Revenu sur les opérations</b>	<b>(95)</b>	<b>330</b>
Coût financier net	(116)	(124)
<b>Charge totale sur l'avantage au personnel</b>	<b>(211)</b>	<b>206</b>

La charge comptabilisée au titre des avantages au personnel se répartit dans les rubriques suivantes du compte de résultats :

Millions US dollar	2015	2014 <sup>1</sup>
Coûts des ventes	(64)	(1)
Frais de distribution	(8)	(9)
Frais commerciaux et de marketing	(14)	(14)
Frais administratifs	(17)	(15)
Autres produits/(charges) opérationnels	6	284
Éléments non-récurrents	2	85
Coût financier net	(116)	(124)
	<b>(211)</b>	<b>206</b>

Au cours de 2014, la société a modifié certains régimes de retraite et de frais médicaux postérieurs à l'emploi, principalement aux États-Unis.

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à la date de clôture se résument comme suit :

	2015					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	4,4 %	4,1 %	7,0 %	12,1 %	4,0 %	4,6 %
Inflation	–	2,0 %	3,5 %	4,5 %	3,2 %	2,7 %
Taux prévu des augmentations salariales	2,0 %	1,0 %	4,8 %	5,8 %	–	3,6 %
Taux prévu des augmentations des pensions	–	–	3,5 %	–	2,9 %	2,7 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	6,2 %-5,0 %	4,5 %	–	8,2 %	–	6,6 %-5,9 %
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	85	86	82	85	87	85
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	88	89	85	88	89	88

	2014					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	4,1 %	4,1 %	6,5 %	10,8 %	3,8 %	4,4 %
Inflation	–	2,0 %	3,5 %	4,5 %	3,0 %	2,7 %
Taux prévu des augmentations salariales	2,0 %	1,0 %	4,7 %	5,8 %	–	3,6 %
Taux prévu des augmentations des pensions	–	–	3,5 %	–	2,8 %	2,7 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	6,9 %-5,0 %	4,5 %	–	8,2 %	–	7,7 %-5,8 %
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	85	86	82	85	87	85
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	88	89	85	88	89	88

Au travers de ses régimes de retraite à prestations définies et ses régimes postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé, la société est exposée à un certain nombre de risques dont les plus importants sont détaillés ci-dessous :

#### Volatilité des actifs

Les passifs du régime sont calculés en utilisant un taux d'actualisation fixé par référence aux rendements des obligations d'entreprises de première catégorie. Si le rendement réel des actifs du régime est inférieur, les obligations nettes au titre des régimes à prestations définies pourraient augmenter. La plupart des plans financés de l'entreprise sont investis de manière significative en actions qui devraient donner des rendements supérieurs à ceux des obligations de société sur le long terme mais qui génèrent une volatilité plus importante et un risque plus élevé à court terme. Lorsque les plans arrivent à échéance, l'entreprise réduit généralement le niveau de risque de placement en investissant davantage dans des actifs qui correspondent mieux aux échéances des dettes.

#### Changements des rendements obligataires

Une baisse des rendements des obligations augmentera les passifs du régime mais cet effet sera en partie compensé par une augmentation de la valeur des obligations détenues dans les plans.

#### Risque d'inflation

Certaines des obligations de retraite de l'entreprise, principalement au Royaume-Uni, étant liées à l'inflation, une croissance de celle-ci impliquera une augmentation des dettes. Les actifs des plans ne sont, quant à eux, en général pas ou peu corrélés à l'inflation. En conséquence en cas de croissance de l'inflation, les dettes nettes de pension de l'entreprise augmenteraient.

<sup>1</sup>Reclassé pour correspondre à la présentation de 2015.

### Espérance de vie

La majorité des plans offre des avantages aux membres jusqu'au décès. Dès lors, toute augmentation de l'espérance de vie se traduira par une croissance des dettes des plans.

### Stratégie d'investissements

En cas de plans financés, l'entreprise veille à ce que les positions d'investissement soient gérées dans un cadre de gestion actif/passif (GAP) qui a été développé pour réaliser des investissements à long terme en phase avec les obligations découlant des régimes de retraite. Dans ce cadre, l'objectif GAP de la société est de faire correspondre les actifs avec les obligations de retraite en investissant dans des titres long terme à taux fixe avec des échéances qui correspondent à celles des versements de prestations dans la devise appropriée. L'entreprise contrôle activement la façon dont la durée et le rendement attendu des investissements correspondent aux sorties de fonds prévues découlant de l'obligation de retraite. En 2015, l'entreprise a mis en place une nouvelle stratégie de diminution des risques de pension pour réduire le profil de risque de certains plans en réduisant graduellement l'exposition au risque des instruments de capitaux propres et changer ces actifs en titres à revenus fixes.

L'échéance moyenne pondérée des dettes au titre des prestations définies est de 14,4 ans (2014 : 14,3 ans).

La sensibilité par rapport aux principales hypothèses pondérées montre les impacts suivants sur les obligations au titre de prestations définies :

Millions d'USD	2015		
	Changement dans les hypothèses	Hausse dans les hypothèses	Baisse dans les hypothèses
Taux d'actualisation	0,5 %	(477)	523
Augmentations salariales futures	0,5 %	26	(24)
Taux d'évolution des coûts médicaux	1 %	34	(30)
Longévité	Un an	201	(197)

Les sensibilités représentent les changements d'hypothèses raisonnablement possibles. Elles sont calculées en utilisant la même approche que celle utilisée pour déterminer les obligations au titre des prestations définies. Par conséquent, l'information ci-dessus ne constitue pas nécessairement une représentation fiable des résultats futures.

Les montants ci-dessus représentent des changements purement hypothétiques dans les hypothèses individuelles, toute autre hypothèse restant constante : les conditions économiques et leur évolution ont souvent un impact simultané sur plusieurs hypothèses et l'impact de changements des hypothèses principales n'est pas linéaire.

La juste valeur des actifs des plans au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

	2015			2014		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Obligations d'état	26 %	—	26 %	29 %	—	29 %
Obligations d'entreprises	31 %	—	31 %	26 %	—	26 %
Instruments de fonds propres	29 %	—	29 %	36 %	—	36 %
Bien immobilier	—	3 %	3 %	—	3 %	3 %
Contrats d'assurance et autres	10 %	1 %	11 %	5 %	1 %	6 %
	<b>96 %</b>	<b>4 %</b>	<b>100 %</b>	<b>96 %</b>	<b>4 %</b>	<b>100 %</b>

AB InBev s'attend à payer 242m d'USD au titre de versements à ses régimes financés d'avantages postérieurs à l'emploi et 61m d'USD de prestations pour ses plans de prestations définies non financés et ses plans médicaux postérieurs à l'emploi en 2016.

## 24. Paiements fondés sur des actions<sup>1</sup>

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev ou d'Ambev. AB InBev dispose de trois plans principaux d'intéressement fondés sur des actions, le plan d'intéressement fondé sur des actions (« Share-Based Compensation Plan »), mis en place en 2006 et amendé depuis 2010, le plan à long terme d'intéressement warrant (« Plan Warrant LTI »), mis en place en 1999, et remplacé en 2014 par un plan à long terme d'intéressement d'options sur actions pour dirigeants (« Plan Stock-option LTI pour Dirigeants»), et un plan à long terme d'intéressement d'options sur actions pour cadres mis en place en 2009 (« Plan Stock-option LTI pour Cadres »). Pour tous les plans à options, la juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle binomial Hull, modifié afin de refléter les dispositions d'IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne peuvent pas influencer la juste valeur de l'option.

<sup>1</sup> Les montants ont été convertis en USD au taux moyen de la période, sauf mention contraire.

Les paiements fondés sur des actions se sont traduits par une charge totale de 225m d'USD pour l'année 2015 (y compris la charge au titre des rémunérations variables réglées en actions), contre 251m d'USD pour l'année 2014.

### **AB InBev programmes de paiement fondés sur des actions**

#### **Share-Based Compensation Plan**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la structure du plan de compensation fondé sur des actions a été modifiée pour certains dirigeants, y compris les membres du comité exécutif et autres cadres supérieurs du siège social. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la nouvelle structure du plan s'applique à tous les autres cadres supérieurs. Selon ce plan, les membres du comité exécutif et les autres cadres supérieurs recevront leur bonus en espèces, mais ils auront la possibilité d'en investir tout ou une partie dans des actions AB InBev (les « actions bonus ») qui seront acquises après une période de 5 ans. Cet investissement volontaire conduit à une décote de 10 % sur le prix de marché des actions. L'entreprise va aussi accorder à cet investissement volontaire trois actions correspondantes pour chaque action bonus volontairement investie, dans la limite d'un pourcentage du bonus alloué à chaque participant. Le pourcentage de la rémunération variable qui peut donner lieu à des actions complémentaires dépend du niveau du cadre. La correspondance en action est basée sur le montant brut de la rémunération variable investie. Les actions à prix réduit et les actions correspondantes sont accordées sous la forme d'actions restreintes qui sont acquises après une période de cinq ans. De plus, les détenteurs d'actions restreintes peuvent prétendre recevoir d'AB InBev des actions restreintes supplémentaires égales aux dividendes déclarés après que les actions restreintes aient été accordées.

En 2015, AB InBev a émis 0,4m d'actions correspondantes restreintes en rapport avec les bonus de 2014 et 0,1m d'actions correspondantes restreintes en rapport avec les bonus de 2015 accordés aux employés et au management de la société. Ces actions restreintes correspondantes sont évaluées au prix de l'action à leur date d'attribution et représentent une juste valeur approximative de 54m d'USD. Ces actions seront acquises après une période de 5 ans. En 2014, AB InBev a émis, en accord avec le « Share-Based Compensation Plan », 0,9m d'actions restreintes correspondantes avec une juste valeur approximative de 90m d'USD, en rapport avec les bonus de 2013.

#### **Plan Stock-option LTI pour Dirigeants**

Avant 2014, l'entreprise émettait régulièrement des warrants, ou droits de souscription pour de nouvelles actions émises, dans le cadre du Plan Warrant LTI en faveur des dirigeants et, jusqu'en 2006, en faveur des membres du comité exécutif et autres cadres supérieurs. Les warrants LTI étaient sujets à une période d'acquisition des droits s'étalant de un à trois ans. La déchéance d'un warrant survient dans certaines circonstances lorsque le détenteur met fin à son contrat de travail avec l'entreprise.

Depuis 2007, les membres du comité exécutif et d'autres employés ne sont plus éligibles à recevoir des warrants dans le cadre du Plan Warrant LTI, mais reçoivent plutôt une portion de leur rémunération sous la forme d'actions et d'options accordées dans le cadre du « Share-Based Compensation Plan » et du Plan stock-option LTI pour Cadres.

Depuis 2014, les dirigeants ne sont plus éligibles à recevoir des warrants dans le cadre du Plan Warrant LTI. Le 30 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de remplacer le Plan Warrant LTI par un Plan stock-option LTI pour Dirigeants. Par conséquent, les indemnités pour les dirigeants consistent en options sur actions LTI au lieu de warrants LTI (c'est-à-dire le droit d'acquérir des actions existantes au lieu du droit de souscrire à des actions nouvellement émises). Les plans sont décidés annuellement à l'assemblée générale de l'entreprise, à titre discrétionnaire, sur la base de recommandations du Comité de Rémunération. Les options sur actions LTI ont un prix d'exercice égal au prix du marché au moment de l'attribution, et une durée de vie de maximum 10 ans. La période d'exercice des options commence après 5 ans et les options sont acquises après une période de 5 ans. Les options non acquises sont sujettes à des règles particulières de renonciation dans le cas où le mandat de dirigeant n'est pas renouvelé à son terme ou est résilié avant son terme, suite à un manquement aux obligations du dirigeant.

AB InBev a accordé 0,2m d'options aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2015, ayant une juste valeur d'environ 5m d'USD (2014 : 0,2m d'options sur actions représentant une juste valeur d'environ 4m d'USD).

De plus, à l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014, tous les warrants LTI en circulation accordés dans le cadre du Plan Warrant LTI ont été convertis en options sur actions LTI, c'est-à-dire en un droit d'acquérir des actions ordinaires existantes d'Anheuser-Busch InBev SA/NV au lieu de détenir un droit de souscrire à des actions nouvellement émises. Toutes autres modalités et conditions du plan Warrant LTI existantes restent inchangées.

#### **Plan Stock-option LTI pour Cadres**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, les cadres seniors ont droit à un plan d'intéressement à long-terme devant être réglé en options LTI (ou, à l'avenir, par des instruments similaires fondés sur des actions), selon l'appréciation du management de la performance de l'employé et de son potentiel.

En décembre 2015, AB InBev a émis 4,7m d'options sur actions ayant une juste valeur estimée à 117m d'USD, dont 1,1m d'options sont relatives à des American Depositary Shares (ADSs) et 3,6m d'options à des actions AB InBev. En décembre 2014, AB InBev a émis 4,4m d'options sur actions LTI ayant une juste valeur estimée à 101m d'USD dont 1,3m d'options sont relatives à des American Depositary Shares (ADS's) et 3,1m d'options à des actions AB InBev.

### Plan d'intéressement exceptionnel d'options sur actions

Le 22 décembre 2015, environ 4,8 millions d'options ont été accordées à un groupe limité de 65 membres du management senior de l'entreprise qui ne sont pas membres du comité de direction et sont considérés avoir un rôle essentiel pour aider l'entreprise à réaliser ses objectifs ambitieux de croissance. Chaque option donne au détenteur le droit d'acheter une action existante. Le prix d'exercice des options est 113,00 Euro, correspondant au prix de clôture de l'action le jour précédant la date d'attribution.

Les options ont une maturité de 10 ans à partir de l'attribution et sont acquises après une période de 5 ans. Elles peuvent être exerçables sous réserve de l'atteinte d'un test de performance d'AB InBev.

Aucun plan d'intéressement exceptionnel d'options sur actions n'a été attribué aux membres du comité de direction.

### Autres plans

AB InBev a mis en place trois programmes spécifiques d'actions restreintes à long terme.

Un premier programme permet d'offrir des unités d'actions restreintes à certains employés dans certaines circonstances particulières, dont l'attribution est laissée à la discrétion de l'administrateur délégué, par exemple pour compenser l'affectation de certains expatriés dans des pays où les conditions de vie sont difficiles. Les unités d'actions restreintes sont acquises après cinq années et en cas de cessation du service avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2015, 0,1m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 15m d'USD ont été accordées à un nombre limité d'employés en vertu de ce programme. (2014 : 0,1m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 2m d'USD).

Un second programme permet l'offre exceptionnelle d'actions restreintes à certains employés, à la discrétion du Comité de Rémunération d'AB InBev, en tant que prime de rétention à long terme pour les employés clés de la société. Les employés éligibles au titre de ce programme reçoivent 2 séries d'unités d'actions restreintes, la première moitié des actions restreintes sera acquise après cinq ans, la seconde moitié après 10 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2015, 0,2m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 26m d'USD ont été accordées à un nombre limité d'employés en vertu de ce programme (2014 : 0,2m d'unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 21m d'USD).

Un troisième programme permet à certains employés d'acheter des actions de la société à un prix réduit afin de retenir sur le long terme (i) les employés à haut potentiel de l'entreprise qui sont à un niveau de management intermédiaire (« People bet share purchase program ») ou (ii) les nouveaux employés engagés. L'investissement volontaire dans des actions de la société conduit à l'octroi de 3 actions pour chaque action investie. La décote et les actions accordées prennent la forme d'actions restreintes acquises après 5 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition finale, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2015, les employés de l'entreprise ont acheté des actions pour l'équivalent de 0,8m d'USD dans le cadre de ce programme (2014 : pour l'équivalent de 0,5m d'USD).

Afin de rester cohérent au niveau des avantages accordés aux cadres supérieurs et d'encourager la mobilité des cadres supérieurs au niveau international, un programme d'échange d'option a été mis en place par lequel des options dont les droits ne sont pas encore acquis peuvent être échangées contre des actions restreintes qui restent bloquées jusqu'au 31 décembre 2023. En 2015, aucune option dont les droits ne sont pas encore acquis n'a été échangée (2014 : 0,5m d'options dont les droits n'avaient pas encore été acquis furent échangées contre 0,5m d'actions restreintes). Comme alternative à ce programme, le Comité de rémunération a aussi approuvé le déblocage anticipé des conditions d'acquisition de droits pour 1,0m d'options dont les droits n'avaient pas encore été acquis. Les actions résultant de cet exercice anticipé d'options devront être bloquées jusqu'au 31 décembre 2023. Etant donné que la période d'acquisition des droits de ces options a changé, une charge accélérée a été comptabilisée suite à cette modification. De plus, certaines options accordées ont été modifiées et la clause de protection du dividende de ces options a été annulée et compensée par l'émission de nouvelles options additionnelles. Etant donné qu'il n'y a pas eu de changement entre la juste valeur de l'attribution d'origine juste avant la modification et la juste valeur de l'attribution modifiée, aucune charge complémentaire n'a été comptabilisée. En 2015, aucune option n'a été émise relative à la clause de protection du dividende (2014 : 0,1m de nouvelles options).

Pour plus d'informations sur les paiements fondés sur des actions attribués les années précédentes, voir la Note 24 *Paiements fondés sur des actions* des états financiers consolidés de 2014.

La moyenne pondérée de la juste valeur des options et les hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation d'options d'AB InBev pour l'attribution des options et warrants de l'année 2015 décrits plus haut se détaillent comme suit :

Montants en USD sauf indication contraire <sup>1</sup>	2015	2014	2013
Juste valeur des options et warrants sur action attribuées	21,78	20,70	21,74
Cours de l'action	125,29	113,29	103,06
Prix d'exercice	125,29	113,29	103,05
Volatilité attendue	24 %	24 %	24 %
Dividendes attendus	3,00 %	3,00 %	2,92 %
Taux d'intérêt sans risque	0,82 %	1,23 %	2,06 %

<sup>1</sup> Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique calculée à partir des données historiques des 2 785 derniers jours. Afin de déterminer la volatilité attendue, AB InBev exclut la volatilité mesurée durant la période du 15 juillet 2008 au 30 avril 2009, suite aux conditions de marché extrêmes observées durant cette période. Le modèle binomial Hull prend pour hypothèse que tous les employés exerceraient leurs options immédiatement si le prix de l'action d'AB InBev était 2,5 fois supérieur au prix d'exercice. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer une durée de vie attendue unique de l'option.

Le nombre total d'options et de warrants AB InBev en circulation se décompose comme suit :

Millions d'actions et warrants	2015	2014	2013
Options et warrants en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	45,6	52,5	53,3
Options et warrants émis au cours de l'exercice	9,7	4,5	4,8
Options et warrants exercés au cours de l'exercice	(6,6)	(10,0)	(4,2)
Options et warrants annulés au cours de l'exercice	(1,1)	(1,4)	(1,4)
<b>Options et warrants en circulation au 31 décembre</b>	<b>47,6</b>	<b>45,6</b>	<b>52,5</b>

La fourchette des prix d'exercice des options et warrants en circulation se situe entre 10,32 euros (11,24 d'USD)<sup>1</sup> et 121,95 euros (132,77 d'USD)<sup>1</sup>, alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 7,22 ans.

Des 47,6m d'options et warrants en circulation, 8,8m sont acquises au 31 décembre 2015.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options et warrants d'AB InBev est comme suit :

Montants en USD <sup>1</sup>	2015	2014	2013
Options et warrants en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	51,35	45,38	38,31
Attribuées pendant la période	126,67	113,29	103,05
Exercées pendant la période	32,47	24,40	41,07
Annulées pendant la période	54,88	45,75	45,18
En circulation à la fin de la période	64,50	51,35	45,38
Exercables à fin décembre	37,15	36,21	57,28

Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options sur actions et des warrants en 2015 était de 111,56 euros (121,45 d'USD)<sup>1</sup>.

Le nombre total d'actions restreintes d'AB InBev en circulation se décompose comme suit :

Millions d'actions restreintes	2015	2014	2013
Actions restreintes en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	5,8	4,7	3,3
Actions restreintes émises au cours de l'exercice	1,0	1,3	1,6
Actions restreintes exercées au cours de l'exercice	(1,0)	–	–
Actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(0,2)	(0,2)	(0,2)
<b>Actions restreintes en circulation à la fin de la période</b>	<b>5,6</b>	<b>5,8</b>	<b>4,7</b>

#### Plan de compensation Ambev basés sur des actions

Depuis 2005, Ambev dispose d'un plan substantiellement similaire au « Share-Based Compensation Plan », selon lequel les bonus accordés aux employés et au management sont en partie versés sous forme d'actions. Selon le plan d'intéressement fondé sur des actions modifié en 2010, Ambev a émis en mars 2015, 2,7m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 15m d'USD (2014 : 5,2 m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 38m d'USD).

Depuis 2010, les cadres supérieurs sont éligibles à un plan d'intéressement discrétionnaire à long terme payable en options Ambev LTI (ou dans le futur, en instruments similaires basés sur des actions), selon l'évaluation faite par le management de la performance et du potentiel des employés. En 2015, Ambev a accordé 16,5m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 40m d'USD (2014 : 16,8m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 37m d'USD).

Afin d'encourager la mobilité du management, les caractéristiques de certaines options Ambev accordées ont été modifiées et la clause de protection du dividende de ces options a été annulée et remplacée par l'émission de 0,1m d'options en 2015 représentant la valeur économique de la clause de protection du dividende (2014 : 0,2m d'options). Etant donné qu'il n'y a pas eu de changement entre la juste valeur de l'attribution d'origine juste avant la modification et la juste valeur de l'attribution modifiée juste après la modification, aucune charge complémentaire n'a été comptabilisée.

<sup>1</sup>Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

La juste valeur pondérée des options et les hypothèses retenues dans le modèle binomial d'évaluation des options utilisé dans le cadre d'attributions d'options d'Ambev en 2015 se détaillent comme suit :

Montants en USD sauf indication contraire <sup>1</sup>	2015	2014	2013
Juste valeur des options sur action attribuées	2,01	1,96	2,61
Cours de l'action	4,72	6,00	7,30
Prix d'exercice	4,72	6,00	7,30
Volatilité attendue	27 %	32 %	33 %
Dividendes attendus	0,00 % - 5,00 %	0,00 % - 5,00 %	0,00 % - 5,00 %
Taux d'intérêt sans risque	15,90 % <sup>2</sup>	2,20 % - 12,40 % <sup>2</sup>	1,90 % - 12,60 % <sup>2</sup>

Le nombre d'options Ambev en circulation se présente comme suit :

Millions d'options	2015	2014	2013
Options en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	126,1	147,7	143,9
Options émises au cours de l'exercice	16,6	17,0	13,1
Options exercées au cours de l'exercice	(20,0)	(34,8)	(7,2)
Options annulées au cours de l'exercice	(1,0)	(3,8)	(2,1)
<b>Options en circulation à fin décembre</b>	<b>121,7</b>	<b>126,1</b>	<b>147,7</b>

Suite à la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2013, effective au 11 novembre 2013, chaque action ordinaire émise par Ambev a été divisée en cinq, sans aucune modification du montant du capital d'actions d'Ambev. Suite à la division des actions Ambev avec un facteur de 5, le prix d'exercice et le nombre d'options ont été ajustés afin de préserver les droits des détenteurs d'options existantes.

La fourchette de prix d'exercice des options en circulation est comprise entre 0,35 réal brésilien (0,09 USD)<sup>1</sup> et 26,57 réaux brésiliens (6,80 USD)<sup>1</sup> alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle est de 6,30 ans.

Des 121,8m d'options en circulation, 48,7m d'options sont acquises au 31 décembre 2015.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options Ambev se présente comme suit :

Montants en USD <sup>1</sup>	2015	2014	2013
Options en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	3,79	2,69	3,54
Attribuées pendant la période	4,72	6,03	7,27
Exercées pendant la période	1,29	1,45	1,15
Annulées pendant la période	5,21	4,25	3,46
En circulation à la fin de la période	3,17	3,79	2,69
Exercables à fin décembre	0,84	1,11	1,42

Pour les options sur actions exercées au cours de 2015, le prix moyen pondéré à la date d'exercice était de 18,95 réaux brésiliens (4,85 USD)<sup>1</sup>.

Le nombre d'unités d'actions restreintes Ambev en circulation se présente comme suit :

Millions d'actions restreintes	2015	2014	2013
Actions restreintes en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	17,5	15,6	11,5
Actions restreintes émises au cours de l'exercice	2,7	5,2	4,3
Actions restreintes exercées au cours de l'exercice	(0,8)	(2,3)	-
Actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(0,3)	(1,0)	(0,2)
<b>Actions restreintes en circulation à la fin de la période</b>	<b>19,1</b>	<b>17,5</b>	<b>15,6</b>

En 2015, un nombre limité d'actionnaires d'Ambev faisant partie des cadres supérieurs d'AB InBev s'est vu offrir l'opportunité d'échanger des actions d'Ambev contre un nombre total de 0,3m d'actions AB InBev (0,6m actions AB InBev en 2014) avec une décote de 16,7 % à condition qu'ils restent en service pour une période additionnelle de cinq ans. La juste valeur de la transaction s'élève à approximativement 6m d'USD (12m d'USD en 2014) et est prise en charge sur la période de cinq ans de service. Les justes valeurs des actions d'Ambev et d'AB InBev ont été calculées sur base du prix de marché.

<sup>1</sup> Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

<sup>2</sup> Les taux d'intérêts sans risque moyens pondérés se réfèrent respectivement aux ADR attribués et aux options d'achat d'actions.

## 25. Provisions

Millions d'USD	Restructuration	Litiges	Autres	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>166</b>	<b>623</b>	<b>10</b>	<b>799</b>
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	(11)	(84)	(1)	(96)
Provisions constituées	77	380	–	457
Provisions utilisées	(66)	(222)	(1)	(289)
Provisions reprises	(8)	(109)	(1)	(118)
Autres mouvements	(1)	143	–	142
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>157</b>	<b>733</b>	<b>7</b>	<b>897</b>

Les provisions pour restructuration s'expliquent principalement par le réaligement des structures - voir aussi Note 8 *Éléments non-récurrents*. Les provisions pour litiges concernent principalement différents litiges relatifs à des taxes directes et indirectes et des plaintes d'anciens employés.

Les provisions devraient être réglées selon l'échéancier suivant :

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Restructuration</b>	<b>157</b>	<b>63</b>	<b>8</b>	<b>83</b>	<b>3</b>
<b>Litiges</b>					
Impôt sur le résultat et impôts indirects	477	124	211	100	42
Main-d'œuvre	97	16	16	54	11
Commercial	25	6	15	2	2
Autres litiges	134	9	95	29	1
	<b>733</b>	<b>155</b>	<b>337</b>	<b>185</b>	<b>56</b>
<b>Autres passifs éventuels</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>–</b>
<b>Total provisions</b>	<b>897</b>	<b>220</b>	<b>346</b>	<b>272</b>	<b>59</b>

AB InBev est soumis au régime des émissions de gaz à effet de serre en vigueur dans l'Union européenne et à un régime similaire en Corée. Les quotas d'émission acquis sont comptabilisés au coût en immobilisations incorporelles. Une provision est comptabilisée dès lors que le nombre de quotas nécessaires pour couvrir les émissions de CO<sub>2</sub> est supérieur au nombre de quotas alloués. Cette provision est évaluée en fonction de la dépense nécessaire estimée pour couvrir l'obligation. Au 31 décembre 2015, les quotas d'émissions alloués couvraient les émissions de CO<sub>2</sub>. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée.

## 26. Dettes commerciales et autres dettes

### Dettes commerciales et autres dettes non-courantes

Millions d'USD	2015	2014 <sup>1</sup>
Taxes indirectes à payer	186	230
Dettes commerciales	484	305
Considération différée sur les acquisitions	329	138
Autres dettes	242	333
	<b>1 241</b>	<b>1 006</b>

### Dettes commerciales et autres dettes courantes

Millions d'USD	2015	2014 <sup>1</sup>
Dettes commerciales et charges à imputer	11 616	10 913
Dettes salariales et sociales	924	1 030
Impôts à payer, autres que l'impôt sur le résultat	1 610	1 849
Intérêts à payer	817	850
Emballages consignés	680	715
Dividendes à payer	239	518
Produits à reporter	49	53
Considération différée sur les acquisitions	1 474	1 640
Autres dettes	253	341
	<b>17 662</b>	<b>17 909</b>

<sup>1</sup>Reclassé pour correspondre à la présentation de 2015.

La considération différée sur les acquisitions est principalement composée de 1,424 milliard d'USD pour l'option de vente reprise dans l'accord des actionnaires de 2012 entre Ambev et E. León Jimenes S.A. (« ELJ »), qui pourrait entraîner pour Ambev l'acquisition d'actions supplémentaires de catégorie B de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »). L'option de vente accordée à ELJ est exerçable à compter de la première année suivant la transaction de 2012. La valorisation de cette option est basée sur l'EBITDA des opérations consolidées en République Dominicaine.

## 27. Risques provenant d'instruments financiers

AB InBev est exposé de par son activité à une variété de risques financiers : risque de marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt sur la juste valeur, le risque d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur les matières premières et le risque sur actions), le risque de crédit et de liquidité. L'objectif de l'entreprise est de comprendre d'une part chacun de ces risques individuellement, et d'autre part les interconnexions qui existent entre eux. L'entreprise définit ensuite ses stratégies, en ligne avec ses politiques de gestion des risques financiers, afin de gérer l'impact économique de ces risques sur les performances de l'entreprise.

Certaines de ces stratégies de gestion des risques conduisent à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les principaux instruments financiers dérivés utilisés par l'entreprise sont des contrats de taux en devises étrangères, des contrats de change à terme (« futures ») négociés sur un marché des monnaies étrangères et d'options, des swaps de taux d'intérêts, de contrats à termes de taux d'intérêt et de taux de change (« CCIRS »), des contrats à terme « futures » de taux d'intérêt, des swaps sur les matières premières, des contrats à terme (« futures ») négociés sur les marchés des matières premières et des swaps d'actions. La politique interne d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Le tableau suivant fournit un aperçu de la date d'échéance des instruments financiers dérivés existants en fin d'année par maturité. Les montants présentés dans ce tableau sont les montants notionnels.

Millions d'USD	2015					2014				
	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Monnaies étrangères</b>										
Contrats de change dans le cadre du rapprochement proposé avec SABMiller	68 860	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés sur devises	10 481	–	508	803	–	7 554	47	–	–	–
Contrats de « futures » cotés sur le cours des monnaies étrangères	1 568	100	–	–	–	1 822	–	–	–	–
<b>Taux d'intérêt</b>										
Swaps de taux d'intérêt	–	77	–	3 000	74	350	–	113	2 250	787
Swaps de taux d'intérêt et de change	–	1 604	777	1 803	1 560	1 023	–	1 789	2 373	1 197
Contrat de « futures » cotés sur le cours des taux d'intérêt	–	13	–	109	–	–	139	113	151	–
Autres dérivés de taux d'intérêt	–	–	–	–	565	–	–	–	–	–
<b>Matières premières</b>										
Swaps d'aluminium	1 509	172	–	–	–	1 422	48	–	–	–
Autres dérivés des matières premières	1 227	82	–	–	–	1 374	194	–	–	–
<b>Fonds propres</b>										
Instruments de capital	5 985	–	–	–	–	4 854	838	–	–	–

### A. Risque de change

AB InBev encourt un risque de change concernant les emprunts, les placements, les ventes (prévues), les achats (prévus), les licences, les contrats de gestion et les charges/produits d'intérêts qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la filiale. Les principaux instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques de change sont des contrats de change, des contrats négociés sur un marché de change à terme (« futures ») et les swaps de taux d'intérêts et de devise (« CCIRS »).

#### Risque de change sur le rapprochement proposé avec SABMiller

Suite au rapprochement proposé avec SABMiller, AB InBev a conclu des contrats dérivés à terme de change portant sur 45 milliards de livres sterling du prix d'achat, en vue de couvrir contre les risques de changement du taux de change du USD pour les versements en espèces du montant d'achat en livre sterling. Le montant de 45 milliards de livres sterling a été couvert à un taux moyen de 1,5295 d'USD pour 1 livre sterling. Bien que ces dérivés soient considérés comme couvertures économiques, seulement une partie de ce type de dérivés pourrait remplir les conditions de la comptabilité de couverture selon les normes IFRS, puisque AB InBev SA, la société absorbante, a l'euro comme devise fonctionnelle.

La valeur de marché des instruments financiers qui remplissent les conditions de relation de comptabilité de couverture sera enregistrée dans les fonds propres jusqu'à la conclusion du rapprochement, alors que la valeur de marché des instruments financiers qui ne remplissent pas les conditions de relation de comptabilité de couverture sera enregistrée dans le compte de résultats jusqu'à la conclusion de l'opération.

Au 31 décembre 2015, les instruments financiers pour un montant d'environ 45,0 milliards d'équivalent USD ont rempli les conditions de comptabilité de couverture et une perte de valeur de marché de 1 738m d'USD a été enregistrée dans les fonds propres. Les instruments financiers pour un montant d'environ 23,9 milliards d'USD n'ont pas rempli les conditions de comptabilité de couverture et une perte de valeur de marché de 688m d'USD a été enregistrée comme coûts financiers non-récurrents dans le compte de résultats – voir Note 8 *Eléments non-récurrents* et Note 11 *Charges et produits financiers*.

### Risque de change sur les activités opérationnelles

Lorsqu'il s'agit d'un risque de change concernant des engagements fermes et des transactions prévues, la politique d'AB InBev est de couvrir les transactions opérationnelles relativement prévisibles (telles que le coût des ventes, les frais généraux, administratifs et de vente) sur la période de prévision telle que déterminée par la politique de gestion des risques financiers. Les transactions opérationnelles certaines sont couvertes sans limite de temps. Les transactions non opérationnelles (telles que les acquisitions et cessions de filiales) sont couvertes dès qu'elles sont certaines.

Le tableau ci-après donne une indication par couple de devises des principales positions en devises de l'entreprise aussi bien concernant les engagements fermes que les transactions prévisibles. Les positions ouvertes sont le résultat de l'application des politiques de gestion des risques d'AB InBev. Les montants positifs indiquent que l'entreprise a une position longue (flux futurs de trésorerie nets entrants) dans la première monnaie du couple de monnaies, alors que les montants négatifs indiquent que la position de l'entreprise est courte (flux futurs de trésorerie nets sortants) dans la première monnaie du couple de monnaies. La deuxième monnaie du couple représente la monnaie fonctionnelle de la filiale en question.

Millions d'USD	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Exposition totale	Total Dérivés	Position ouverte	Exposition totale	Total dérivés	Position ouverte
Euro/Réal brésilien	(97)	97	–	(64)	64	–
Euro/Dollar canadien	(56)	56	–	(51)	51	–
Euro/Couronne tchèque	(2)	(8)	(10)	(3)	(9)	(12)
Euro/Forint hongrois	(3)	–	(3)	(4)	(13)	(17)
Euro/peso mexicain	–	–	–	(104)	104	–
Euro/won sud-coréen	(57)	27	(30)	–	–	–
Euro/Livre sterling	(52)	184	132	(45)	214	169
Euro/Rouble russe	(74)	109	35	(102)	127	25
Euro/Hryvnia ukrainien	(68)	–	(68)	(72)	–	(72)
Euro/Dollar américain	(420)	152	(268)	–	127	127
Yen japonais/Won sud-coréen	(10)	10	–	–	–	–
Peso mexicain /Peso colombien	(33)	33	–	–	–	–
Peso mexicain /Won sud-coréen	(5)	5	–	–	–	–
Dollar américain/Peso argentin	(459)	459	–	(345)	345	–
Dollar américain/Boliviano bolivien	(62)	62	–	(72)	72	–
Dollar américain/Réal brésilien	(1 419)	1 419	–	(1 389)	1 389	–
Dollar américain/Dollar canadien	(321)	321	–	(271)	271	–
Dollar américain /Peso chilien	(152)	152	–	(140)	140	–
Dollar américain /Yuan chinois	(135)	121	(14)	–	–	–
Dollar américain /Peso colombien	(10)	10	–	–	–	–
Dollar américain /Euro	(197)	301	104	(145)	120	(25)
Dollar américain/Peso mexicain	(1 234)	1 933	699	(1 182)	5 795	4 613
Dollar américain/Guarani paraguayen	(96)	96	–	(84)	84	–
Dollar américain/Nouveau sol péruvien	(5)	5	–	(46)	46	–
Dollar américain/Livre sterling	(23)	23	–	(25)	14	(11)
Dollar américain/Rouble russe	(78)	115	37	(135)	81	(54)
Dollar américain /Won sud-coréen	(35)	84	49	–	–	–
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	(46)	–	(46)	(44)	–	(44)
Dollar américain/Peso uruguayen	(52)	52	–	(37)	37	–

La position ouverte de dollar américain/peso mexicain est principalement liée aux fonds en dollar américain détenu au Mexique.

Une analyse plus détaillée de l'impact des positions ouvertes est présentée ci-dessous dans la partie *Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères*.

Conformément aux règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, les couvertures d'engagements fermes et de transactions prévues hautement probables, sont définies comme des couvertures des flux de trésorerie.

### Risque de change sur des investissements nets dans les opérations étrangères

AB InBev conclut des opérations de couverture pour atténuer les risques liés à ses investissements dans des activités à l'étranger. Ces stratégies sont désignées comme des couvertures d'investissements nets et incluent à la fois les instruments financiers dérivés et non dérivés.

Au 31 décembre 2015, le montant des instruments financiers dérivés et non dérivés au titre de la couverture d'investissement net s'élève à 11 193m d'équivalent USD (7 012m d'USD en 2014) dans les sociétés Holding et environ 1 460m d'équivalent USD (2 889m d'USD en 2014) au niveau d'Ambev. Ces dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir des activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est principalement libellée en peso argentin, réal brésilien, boliviano bolivien, dollar canadien, peso chilien, peso dominicain, euro, peso mexicain, livre sterling, rouble russe, won sud-coréen et dollar américain.

### Risque de change des dettes libellées en monnaies étrangères

La politique d'AB InBev est de maintenir, dans la mesure du possible, la dette de ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, une couverture est mise en place à moins que son coût ne soit supérieur à ses avantages. Les décisions concernant les taux d'intérêt et le mixte de devises pour les dettes et la trésorerie sont prises au niveau global et prennent en compte l'approche globale de gestion des risques.

Une description de la couverture du risque devise des instruments de dette émis dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la filiale est donnée ci-dessous dans la section du *Risque de Taux d'Intérêts*.

### Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères

**Risque transactionnel de change** La plupart des instruments financiers monétaires non dérivés d'AB InBev sont soit libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale, soit convertis dans la devise fonctionnelle au moyen de dérivés. Cependant, la société a des positions ouvertes dans certains pays pour lesquelles les couvertures sont limitées par le manque de liquidité du marché local empêchant la société d'avoir une couverture à un coût raisonnable. Le risque transactionnel de change provient principalement de positions ouvertes en couronne tchèque, en peso mexicain, en livre sterling, en rouble russe, en won coréen et en hryvnia ukrainien par rapport à l'USD et à l'euro. AB InBev a estimé le changement raisonnable possible du cours de change sur la base du taux de volatilité moyen des couples de devises suivantes :

	2015		
	Taux de clôture 31 décembre 2015	Taux de clôture possible <sup>1</sup>	Volatilité des taux en %
Livre sterling/Euro	1,36	1,23 – 1,50	9,73 %
Euro/Couronne tchèque	27,02	26,21 – 27,83	2,99 %
Euro/Rouble russe	79,35	58,04 – 100,66	26,86 %
Euro/Hryvnia ukrainien	26,13	10,51 – 41,75	59,79 %
Dollar américain/Euro	0,92	0,81 – 1,03	12,13 %
Dollar américain/Peso mexicain	17,21	15,38 – 19,04	10,63 %
Dollar américain/Livre sterling	0,67	0,62 – 0,73	8,34 %
Dollar américain/Rouble russe	72,88	54,75 – 91,01	24,88 %
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	24,00	8,88 – 39,12	63,01 %

  

	2014		
	Taux de clôture 31 décembre 2014	Taux de clôture possible <sup>2</sup>	Volatilité des taux en %
Livre sterling/Euro	1,28	1,21 – 1,36	5,76 %
Euro/Couronne tchèque	27,73	27,11 – 28,36	2,26 %
Euro/Forint hongrois	315,56	294,18 – 336,93	6,77 %
Euro/Rouble russe	68,30	49,11 – 87,5	28,10 %
Euro/ Hryvnia ukrainien	19,14	13,61 – 24,68	28,90 %
Dollar américain/Euro	0,82	0,77 – 0,87	6,14 %
Dollar américain/Peso mexicain	14,72	13,69 – 15,75	7,00 %
Dollar américain/Livre sterling	0,64	0,61 – 0,68	5,59 %
Dollar américain/Rouble russe	56,26	41,27 – 71,25	26,65 %
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	15,77	11,27 – 20,27	28,54 %

<sup>1</sup> L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2015.

<sup>2</sup> L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2014.

Si la couronne tchèque, le peso mexicain, la livre sterling, le rouble russe, le won coréen et le hryvnia ukrainien s'étaient affaiblis/renforcés en 2015 en tenant compte des changements estimés ci-dessus face à l'euro ou l'USD, toute autre variable restant constante, l'impact sur le résultat consolidé de 2015 avant impôts aurait été d'environ 71m d'USD (103m d'USD en 2014) supérieur/inférieur.

De plus, l'analyse de sensibilité d'AB InBev<sup>1</sup> sur les taux de change réalisée sur l'ensemble de ses positions dérivées au 31 décembre 2015 montre un impact positif/négatif avant impôt sur les réserves de 895m d'USD (446m d'USD en 2014).

### Résultats nets de change

Le résultat de change reconnu sur les positions couvertes et non couvertes ainsi que sur les instruments dérivés de couverture y afférents peut être résumé comme suit, par type de relation de couverture :

Millions d'USD	2015	2014
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	61	(60)
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	(11)	53
Éléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	(347)	–
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	352	11
Autres résultats - hors couverture	323	315
	<b>378</b>	<b>319</b>

### B. Risque de taux d'intérêt

L'entreprise a une approche dynamique de la couverture de taux d'intérêt qui consiste à établir une combinaison optimale de taux d'emprunt fixes et variables. Cette combinaison est revue périodiquement. L'objectif de cette politique est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers, tout en tenant compte des conditions de marché ainsi que de la stratégie globale d'AB InBev.

#### Couvertures de juste valeur

**Couvertures de l'obligation en livre sterling (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en livre sterling)** En juin 2009, la société a émis une obligation en livre sterling pour une valeur de 750m de livres sterling. Le taux d'intérêt de cette obligation à échéance juin 2017 s'élève à 6,50 %.

La société a conclu des swaps de taux d'intérêt et de change fixe livre sterling/variable euro pour gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en livre sterling et du taux d'intérêt de cette obligation.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme une couverture de juste valeur.

**Couvertures des obligations à taux fixe en USD (risque de taux d'intérêt sur les emprunts en USD)** La société a conclu plusieurs swaps de taux d'intérêt fixe/taux d'intérêt variable en USD afin de gérer et réduire l'impact des variations de taux d'intérêt en USD sur la juste valeur de certaines obligations à taux fixe pour un montant total de 3,8 milliards d'USD.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme couverture de juste valeur.

**Couvertures des obligations d'Ambev (risque de taux d'intérêt sur les emprunts en réal brésilien)** En juillet 2007, Ambev a émis des obligations en réal brésilien (« Bond 17 ») avec un taux d'intérêt de 9,5 %, qui est remboursable semestriellement et viennent à échéance en juillet 2017.

Ambev a conclu un swap taux d'intérêt fixe/taux d'intérêt variable afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur une telle obligation. Ces instruments dérivés ont été désignés comme une couverture de juste valeur.

#### Couvertures des flux de trésorerie

**Couvertures des obligations en dollar canadien (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en dollar canadien)** En janvier 2013, la société a émis une série d'obligations pour un montant total de 1,2 milliard de dollar canadien. Ces obligations portent intérêt à 2,375 % avec une échéance en janvier 2018, ou portent intérêt à 3,375 % avec une échéance en janvier 2023.

La société a conclu différents swaps de taux d'intérêt et de change fixe dollar canadien/ USD fixe afin de gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en dollar canadien et du taux d'intérêt de ces obligations.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

**Couvertures des obligations en livre sterling (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en livre sterling)** En septembre 2013, la société a émis des obligations en livre sterling pour une valeur de 500m de livres sterling. Le taux d'intérêt de ces obligations à échéance septembre 2025 s'élève à 4,00 % par an.

<sup>1</sup> L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2015.

La société a conclu différents swaps de taux d'intérêt et de change fixe livre sterling/fixe euro pour gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en livre sterling et du taux d'intérêt de cette obligation.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

### Couverture économique

**Couverture de titres de dette négociables (risque de taux d'intérêt en réal brésilien)** Au cours de 2015, Ambev a investi dans des titres de dettes d'état en réal brésilien très liquides.

La société a aussi conclu des contrats à terme de taux d'intérêt afin de compenser le risque de taux d'intérêt en réal brésilien de ces obligations d'état. Aucune comptabilité de couverture n'a été désignée puisque ces deux instruments sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat.

### Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt effectifs des dettes financières productives d'intérêts à la date de clôture ainsi que la répartition par devises dans lesquelles les emprunts sont libellés :

31 décembre 2015	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
<b>Dettes financières portant intérêts</b> Millions d'USD				
<b>Taux variable</b>				
Réal brésilien	9,41 %	270	11,19 %	355
Euro	0,09 %	2 934	1,41 %	3 975
Dollar américain	1,12 %	584	1,20 %	1 787
Autres	6,10 %	6	6,10 %	6
		<b>3 795</b>		<b>6 124</b>
<b>Taux fixe</b>				
Réal brésilien	7,13 %	282	8,22 %	237
Dollar canadien	3,14 %	1 290	3,22 %	968
Peso dominicain	9,52 %	101	9,52 %	101
Euro	2,47 %	11 363	2,31 %	13 893
Livre sterling	6,54 %	2 686	8,67 %	912
Won sud-coréen	–	–	2,44 %	1 000
Dollar américain	4,21 %	29 935	4,37 %	26 216
Autres	3,60 %	14	3,60 %	14
		<b>45 671</b>		<b>43 342</b>

31 décembre 2014	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
<b>Dettes financières portant intérêts</b> Millions d'USD				
<b>Taux variable</b>				
Réal brésilien	7,24 %	438	8,74 %	668
Euro	0,36 %	1 328	2,70 %	2 844
Rouble russe	–	–	8,96 %	94
Dollar américain	0,98 %	745	2,62 %	3 539
Autres	11,12 %	26	11,12 %	26
		<b>2 537</b>		<b>7 171</b>
<b>Taux fixe</b>				
Peso argentin	23,69 %	37	23,69 %	37
Réal brésilien	7,99 %	595	7,96 %	457
Dollar canadien	3,14 %	1 548	3,22 %	1 161
Peso dominicain	10,38 %	23	10,38 %	23
Euro	3,02 %	10 246	2,90 %	12 822
Livre sterling	6,71 %	2 816	9,34 %	888
Won sud-coréen	–	–	2,26 %	500
Dollar américain	4,02 %	33 312	4,13 %	28 055
Autres	7,18 %	8	7,18 %	8
		<b>48 585</b>		<b>43 951</b>

Au 31 décembre 2015, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variables et fixes avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 13m d'USD.

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, 6 124m d'USD ou 12,38 % des passifs financiers productifs d'intérêts sont à taux d'intérêt variable. L'entreprise estime que la variation raisonnable possible des taux d'intérêt de marché applicable à sa dette à taux variable après couverture se présente de la manière suivante :

	2015		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2015 <sup>1</sup>	Taux moyen possible <sup>2</sup>	Volatilité possible des taux en %
Réal brésilien	13,64 %	12,48 % – 14,8 %	8,52 %
Euro	0 %	0,15 % – 0 %	211,93 %
Dollar américain	0,61 %	0,5 % – 0,73 %	18,83 %

  

	2014		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2014 <sup>1</sup>	Taux moyen possible <sup>2</sup>	Volatilité possible des taux en %
Réal brésilien	11,11 %	10,25 % – 11,97 %	7,72 %
Euro	0,08 %	0,04 % – 0,11 %	43,74 %
Rouble russe	23,77 %	11,93 % – 35,61 %	49,79 %
US dollar	0,26 %	0,23 % – 0,28 %	9,16 %

Si AB InBev applique l'augmentation/la diminution possible des taux d'intérêt de marché mentionnés ci-dessus sur sa dette à taux d'intérêt variable au 31 décembre 2015, toute autre variable restant constante par ailleurs, les charges d'intérêts de 2015 auraient été plus élevées/moins élevées de 5m d'USD (2014 : 19m d'USD). Cet effet serait compensé par une augmentation/diminution de 50m d'USD des produits d'intérêt sur les actifs financiers d'AB InBev productifs d'intérêts (2014 : 70m d'USD).

### Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts comptabilisées sur les passifs financiers couverts et non couverts ainsi que les charges d'intérêts nettes relatives aux instruments dérivés de couvertures sont détaillées ci-dessous :

Millions d'USD	2015	2014
Passifs financiers au coût amorti – non couverts	(2 005)	(2 236)
Couverture de juste valeur – éléments couverts	(87)	(97)
Couverture de juste valeur – instruments de couverture	50	42
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	(31)	(35)
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	24	10
Couvertures nettes d'investissement – instruments de couverture (composante intérêt)	152	192
Éléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	8	(9)
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	56	125
	<b>(1 833)</b>	<b>(2 008)</b>

### C. Risque lié aux prix des matières premières

Les marchés des matières premières ont connu et continueront à connaître des fluctuations de prix. AB InBev utilise dès lors des contrats d'achat à prix fixe et des dérivés sur matières premières afin de minimiser son exposition à la volatilité du prix des matières premières. L'entreprise est principalement exposée aux risques liés aux matières premières suivantes : aluminium, charbon, orge, grains de maïs, sirop de maïs, carton ondulé, diesel, mazout, verres, houblon, étiquettes, malt, gaz naturel, jus d'orange, plastiques, riz, acier et blé. Au 31 décembre 2015, la société dispose des instruments dérivés non dénoués sur les matières premières suivantes (montant notionnel) : swaps d'aluminium pour 1 681m d'USD (2014 : 1 470m d'USD), swaps de gaz naturel et dérivés d'énergie pour 216m d'USD (2014 : 330m d'USD), contrats à terme négociés sur le marchés futures du sucre de 92m d'USD (2014 : 83m d'USD), swaps de maïs pour 272m d'USD (2014 : 285m d'USD), contrats à terme négociés sur le marché du blé pour 484m d'USD (2014 : 648m d'USD), swaps de riz pour 138m d'USD (2014 : 76m d'USD) et des dérivés du plastique pour 107m d'USD (2014 : 146m d'USD). D'un point de vue comptable, ces couvertures ont été désignées comme couvertures de flux de trésorerie.

<sup>1</sup>Taux interbancaire offert ; applicable à 3 mois au 31/12/2015 et au 31/12/2014.

<sup>2</sup>L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant des données journalières de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014. Pour la dette variable en réal brésilien, le taux d'intérêt de marché estimé est composé du certificat de dépôt interbancaire (« CDI ») et du taux d'intérêt long terme (« TJLP »). En ce qui concerne les autres taux d'intérêt du marché, l'analyse de l'entreprise est basée sur le taux interbancaire à 3 mois applicable pour les monnaies concernées (par exemple EURIBOR3M, LIBOR3M).

### Analyse de sensibilité aux prix des matières premières

La variation du prix des matières premières sur les expositions liées aux dérivés d'AB InBev n'aurait pas eu d'impact significatif sur les profits 2015, dans la mesure où ces dérivés matières premières sont désignés comme entrant dans une comptabilité de couverture.

Le tableau ci-dessous montre l'impact estimé, sur les réserves, de variations du prix des matières premières, pour lesquelles AB InBev a des expositions significatives au 31 décembre 2015 liées à ces dérivés.

Millions d'USD	2015		
	Volatilité des prix en % <sup>1</sup>	Impact avant impôt sur capitaux propres	
		Augmentation des prix	Diminution des prix
Aluminium	18,06 %	203	(203)
Sucre	31,20 %	30	(30)
Blé	34,65 %	(7)	7
Énergie	30,28 %	59	(59)
Riz	23,52 %	22	(22)
Maïs	13,45 %	53	(53)
Plastique	18,43 %	23	(23)

Millions d'USD	2014		
	Volatilité des prix en % <sup>2</sup>	Impact avant impôt sur capitaux propres	
		Augmentation des prix	Diminution des prix
Aluminium	15,81 %	197	(197)
Sucre	26,74 %	53	(53)
Blé	26,57 %	57	(57)
Énergie	22,48 %	67	(67)
Riz	16,72 %	13	(13)
Maïs	22,30 %	59	(59)

### D. Risque de prix des actions

AB InBev a contracté une série de contrats dérivés pour couvrir le risque émanant des différents programmes de paiements fondés sur des actions. Le but de ces dérivés est principalement de couvrir efficacement le risque d'une hausse du prix des actions AB InBev impactant de manière négative les flux de trésorerie futurs au titre des paiements fondés sur des actions. Par ailleurs, AB InBev a conclu une série de contrats dérivés pour couvrir l'instrument d'actions différées lié à l'acquisition de Modelo (voir aussi Note 11 *Charges et produits financiers* et Note 21 *Modifications des capitaux propres et résultat par action*) et quelques paiements fondés sur des actions relatifs au rapprochement avec SABMiller. La plupart de ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture. Par conséquent, ils n'ont pas été associés à une relation de couverture.

Au 31 décembre 2015, un risque équivalent à 64,5m d'actions d'AB InBev a été couvert, générant un produit de 1 337m d'USD comptabilisé au compte de résultats de la période, dont 844m d'USD liés aux programmes de paiement fondés sur des actions de la société, 493m d'USD et 18m d'USD liés respectivement à l'opération avec Modelo et avec SABMiller.

Entre 2012 et 2015, AB InBev a réinitialisé avec les contreparties certains contrats dérivés au prix du marché, entraînant ainsi un encaissement de 1,3 milliard d'USD entre 2012 et 2014 et 21m d'USD en 2015, et par conséquent, une diminution du risque de contrepartie.

### Analyse de sensibilité du prix des actions

L'analyse de sensibilité menée sur le programme de couverture des paiements fondés sur des actions, en prenant l'hypothèse d'une volatilité<sup>1</sup> raisonnable et possible du prix des actions d'AB InBev égale à 25,12 % (2014 : 18,29 %), toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, met en évidence un impact positif/négatif sur le bénéfice 2015 avant impôt de 2 017m d'USD (2014 : 1 183m d'USD).

### E. Risque de crédit

Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillances de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

<sup>1</sup>L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2015.

<sup>2</sup>L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2014.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers par l'application de règles minimum à respecter quant au risque de crédit à la contrepartie, par la diversification des contreparties, en travaillant avec des plafonds convenus pour les contreparties et en mettant des limites d'échéances aux actifs financiers. L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec toutes les institutions financières qui sont contreparties d'instruments financiers dérivés de gré à gré. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie. Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de contrepartie au 31 décembre 2015 sont limités.

AB InBev a établi des notes minimum en matière de risque de crédit et rentre en relation seulement avec des institutions financières notées « investment grade ». L'entreprise surveille de près les expositions de crédit de la contrepartie et revoit immédiatement l'estimation en cas de diminution du niveau. Afin d'atténuer le risque antérieur au règlement des instruments, les standards minimums de crédit exigés de la contrepartie deviennent plus stricts lorsque la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec différentes institutions financières.

### Exposition au risque de crédit

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de l'entreprise. La valeur comptable est présentée nette de dépréciation. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était de :

Millions d'USD	2015			2014		
	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable	Brute <sup>1</sup>	Dépréciation	Valeur nette comptable <sup>1</sup>
Détenus à des fins de transaction	55	–	55	301	–	301
Disponibles à la vente	40	(9)	31	20	(11)	9
Détenus jusqu'à la date d'échéance	17	–	17	21	–	21
Créances commerciales	3 244	(230)	3 014	3 488	(260)	3 228
Dépôts de trésorerie en garantie	187	–	187	229	–	229
Prêts aux clients	94	–	94	121	(30)	91
Autres créances	1 975	(99)	1 876	2 281	(128)	2 153
Actifs financiers dérivés	3 563	–	3 563	2 244	–	2 244
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 923	–	6 923	8 357	–	8 357
	<b>16 098</b>	<b>(338)</b>	<b>15 760</b>	<b>17 062</b>	<b>(429)</b>	<b>16 633</b>

Au 31 décembre 2015, il n'existait pas de concentration significative de risques de crédit avec une seule contrepartie et aucun client ne représentait à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires total du groupe en 2015.

### Dépréciation

La dépréciation pour perte de valeur se décompose comme suit par classe d'actif financier :

Millions d'USD	2015					
	Disponibles à la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	(11)	(260)	(30)	(128)	–	(429)
Charges de dépréciation	–	(41)	–	(16)	–	(57)
Dé-comptabilisation	–	20	30	22	–	72
Conversion des monnaies étrangères et autres	2	51	–	23	–	76
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>(9)</b>	<b>(230)</b>	<b>–</b>	<b>(99)</b>	<b>–</b>	<b>(338)</b>

Millions d'USD	2014					
	Disponibles à la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	(13)	(249)	(84)	(162)	–	(508)
Charges de dépréciation	(1)	(37)	(1)	–	–	(39)
Dé-comptabilisation	2	28	38	15	–	83
Conversion des monnaies étrangères	1	(2)	17	19	–	35
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>(11)</b>	<b>(260)</b>	<b>(30)</b>	<b>(128)</b>	<b>–</b>	<b>(429)</b>

<sup>1</sup>Reclassé pour correspondre à la présentation de 2015.

## F. Risque de liquidité

Les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été historiquement les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, les emprunts bancaires et l'émission d'actions. Les besoins de trésorerie significatifs de la société reprennent :

- le service de la dette ;
- les dépenses d'investissement ;
- les investissements dans des sociétés ;
- l'augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles la société détient des parts de capital ;
- les programmes de rachat d'actions ; et
- la rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les instruments dérivés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. La société a l'intention de continuer à réduire son endettement financier par le biais de solides flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent.

Le tableau ci-dessous représente les échéances nominales contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les actifs et passifs financiers dérivés :

Millions d'USD	2015						
	Valeur comptable <sup>1</sup>	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
<b>Passifs financiers non-dérivés</b>							
Emprunts bancaires garantis	(277)	(340)	(115)	(81)	(27)	(39)	(78)
Billets de trésorerie	(2 087)	(2 089)	(2 089)	–	–	–	–
Emprunts bancaires non garantis	(1 469)	(1 740)	(1 446)	(216)	(56)	(22)	–
Obligations émises non garanties	(45 442)	(63 694)	(3 434)	(8 036)	(6 209)	(12 546)	(33 469)
Autres emprunts non garantis	(52)	(114)	(15)	(16)	(14)	(15)	(54)
Dettes de contrats de location-financement	(126)	(218)	(13)	(14)	(14)	(32)	(145)
Découverts bancaires	(13)	(13)	(13)	–	–	–	–
Dettes commerciales et autres dettes	(18 816)	(19 082)	(17 616)	(454)	(184)	(392)	(436)
	<b>(68 282)</b>	<b>(87 290)</b>	<b>(24 741)</b>	<b>(8 817)</b>	<b>(6 504)</b>	<b>(13 046)</b>	<b>(34 182)</b>
<b>Actifs et passifs financiers dérivés</b>							
Dérivés des taux d'intérêt	(99)	(100)	18	(8)	(15)	(13)	(82)
Dérivés de change des monnaies étrangères	(3 022)	(3 088)	(3 072)	2	(12)	(6)	–
Swaps de taux d'intérêt et de change	167	175	57	182	(73)	(81)	90
Dérivés des matières premières	(246)	(247)	(250)	3	–	–	–
Dérivés des instruments de capitaux propres	2 468	2 469	2 469	–	–	–	–
	<b>(732)</b>	<b>(791)</b>	<b>(778)</b>	<b>179</b>	<b>(100)</b>	<b>(100)</b>	<b>8</b>
Dont : liés directement aux couvertures de flux de trésorerie	(1 187)	(1 269)	(1 238)	45	(105)	13	16

<sup>1</sup> La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée au bilan à chaque date de clôture.

Millions d'USD	2014						
	Valeur comptable <sup>1</sup>	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
<b>Passifs financiers non-dérivés</b>							
Emprunts bancaires garantis	(286)	(313)	(124)	(82)	(32)	(46)	(29)
Billets de trésorerie	(2 211)	(2 214)	(2 214)	–	–	–	–
Emprunts bancaires non garantis	(820)	(889)	(590)	(168)	(69)	(62)	–
Obligations émises non garanties	(47 549)	(66 851)	(5 715)	(4 212)	(8 339)	(13 154)	(35 431)
Autres emprunts garantis	(82)	(175)	(35)	(21)	(18)	(22)	(79)
Autres emprunts non garantis	(133)	(244)	(14)	(14)	(14)	(34)	(168)
Dettes de contrats de location-financement	(41)	(41)	(41)	–	–	–	–
Dettes commerciales et autres dettes	(18 909)	(19 151)	(17 908)	(356)	(215)	(163)	(509)
	<b>(70 031)</b>	<b>(89 878)</b>	<b>(26 641)</b>	<b>(4 853)</b>	<b>(8 687)</b>	<b>(13 481)</b>	<b>(36 216)</b>
<b>Actifs et passifs financiers dérivés</b>							
Dérivés des taux d'intérêt	33	33	47	21	(11)	(24)	–
Dérivés de change des monnaies étrangères	(277)	(281)	(281)	–	–	–	–
Swaps de taux d'intérêt et de change	319	384	83	41	103	116	41
Dérivés des matières premières	(166)	(169)	(171)	2	–	–	–
Dérivés des instruments de capitaux propres	1 258	1 246	1 028	218	–	–	–
	<b>1 167</b>	<b>1 213</b>	<b>706</b>	<b>282</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>41</b>
Dont : liés directement aux couvertures de flux de trésorerie	(45)	(47)	(46)	2	41	(43)	(1)

### G. Gestion du capital

AB InBev cherche à optimiser de manière continue sa structure de capital. L'objectif principal de la structure de capital est de maximiser la valeur pour les actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques. La politique en matière de structure du capital d'AB InBev et le cadre de cette politique consiste à optimiser la valeur pour l'actionnaire à travers la distribution de flux de trésorerie des filiales vers l'entreprise, tout en maintenant une notation « investment grade » et en minimisant les investissements présentant des rendements en dessous du coût moyen pondéré du capital d'AB InBev. Excepté les exigences de fonds propres minimum statutaires qui s'appliquent aux filiales d'AB InBev dans certains pays, AB InBev n'est assujettie à aucune exigence externe en termes de capital minimum. Lors de l'analyse de la structure de capital d'AB InBev, la société utilise la même distinction dette/fonds propres que celle appliquée dans ses comptes établis en conformité avec les normes IFRS.

### H. Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un élément d'actif ou payé pour transférer une dette lors d'une transaction ordonnée entre intervenants du marché à la date d'évaluation. Conformément à IAS 39, tous les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est, soit le prix de marché, soit calculée à partir de modèles de valorisation prenant en compte les taux actuels du marché.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement les montants estimés qu'AB InBev recevrait lors de la conclusion de contrats favorables ou qu'elle devrait payer pour mettre fin à des contrats défavorables à la date de clôture du bilan, et tient de ce fait compte des bénéfices et pertes non réalisés sur les contrats en cours.

<sup>1</sup>La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée au bilan à chaque date de clôture.

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs au bilan :

Millions d'USD	Actifs		Passifs		Net	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
<b>Monnaies étrangères</b>						
Contrats de change à terme	574	420	(3 625)	(652)	(3 051)	(232)
Contrat de « futures » cotés sur le cours des monnaies étrangères	94	72	(65)	(117)	29	(45)
<b>Taux d'intérêt</b>						
Swaps de taux d'intérêt	–	41	(19)	(8)	(19)	33
Swaps de taux d'intérêt et de change	307	379	(140)	(60)	167	319
Autres dérivés de taux d'intérêt	–	–	(80)	–	(80)	–
<b>Matières premières</b>						
Swaps d'aluminium	28	17	(211)	(53)	(183)	(36)
Contrat de « futures » cotés sur le cours du sucre	7	2	(11)	(27)	(4)	(25)
Contrat de « futures » cotés sur le cours du blé	62	47	(24)	(16)	38	31
Autres dérivés des matières premières	5	8	(102)	(144)	(97)	(136)
<b>Fonds propres</b>						
Instruments de capital	2 486	1 258	(18)	–	2 468	1 258
	<b>3 563</b>	<b>2 244</b>	<b>(4 295)</b>	<b>(1 077)</b>	<b>(732)</b>	<b>1 167</b>
<b>Dont :</b>						
Courant	295	507	(315)	(64)	(20)	443
Non-courant	3 268	1 737	(3 980)	(1 013)	(712)	724

Le tableau suivant reprend la valeur comptable des dettes financières productives d'intérêts à taux fixe et leur juste valeur. La juste valeur a été déterminée en utilisant la méthode habituelle de flux de trésorerie actualisés basée sur les conditions de marché existant à la date de clôture. Par conséquent, la juste valeur des dettes financières à taux d'intérêt fixe est classée au niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur comme indiqué dans la norme IFRS 13 – *Évaluation de la juste valeur*. Les dettes financières productives d'intérêts à taux variable et toutes les dettes commerciales et autres dettes ainsi que toutes les créances commerciales et autres créances, incluant des instruments financiers dérivés, ont été exclus de l'analyse étant donné que leur valeur comptable semble être une approximation raisonnable de leur juste valeur :

Dettes financières porteuses d'intérêt Millions d'USD	2015		2014	
	Valeur comptable <sup>1</sup>	Juste valeur	Valeur comptable <sup>1</sup>	Juste valeur
<b>Taux fixe</b>				
Peso argentin	(1)	(1)	(37)	(37)
Réal brésilien	(282)	(281)	(595)	(591)
Dollar canadien	(1 290)	(1 416)	(1 548)	(1 580)
Peso dominicain	(101)	(101)	(23)	(23)
Euro	(11 363)	(12 669)	(10 246)	(11 373)
Livre sterling	(2 686)	(3 242)	(2 816)	(3 534)
Dollar américain	(29 935)	(32 959)	(33 312)	(37 646)
Autres	(13)	(14)	(8)	(8)
	<b>(45 671)</b>	<b>(50 683)</b>	<b>(48 585)</b>	<b>(54 792)</b>

Le tableau suivant, requis par la norme IFRS 13 – *Évaluation de la juste valeur*, présente un classement des évaluations à la juste valeur des instruments financiers après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, selon des niveaux 1 à 3 qui traduisent le degré selon lequel cette juste valeur est observable :

- Niveau 1 : évaluation de la juste valeur à partir des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : évaluation de la juste valeur à partir de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : évaluation de la juste valeur à partir de techniques d'évaluation pour lesquelles le niveau significatif de données le plus bas pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

<sup>1</sup>La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée au bilan à chaque date de clôture.

Hiérarchie de juste valeur 2015 Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) – Niveau 1	Contributions observables du marché – Niveau 2	Contributions non-observables du marché – Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	55	–	–
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	41	2 712	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	47	404	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	180	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	16	163	–
	<b>159</b>	<b>3 459</b>	<b>–</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Paiement différé sur acquisition de juste valeur	–	–	1 449
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	36	1 819	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	35	1 603	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	117	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	19	666	–
	<b>90</b>	<b>4 205</b>	<b>1 449</b>

Hiérarchie de juste valeur 2014 Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) – Niveau 1	Contributions observables du marché – Niveau 2	Contributions non-observables du marché – Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	301	–	–
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	37	1 352	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	11	369	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	140	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	34	301	–
	<b>383</b>	<b>2 162</b>	<b>–</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Paiement différé sur acquisition de juste valeur	–	–	1 268
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	65	459	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	89	336	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	18	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	19	91	–
	<b>173</b>	<b>904</b>	<b>1 268</b>

### Instruments dérivés

La juste valeur des dérivés cotés sur les marchés (par exemple les contrats de change à terme cotés sur un marché) est déterminée par référence aux prix officiels publiés sur les marchés d'échange respectifs (par exemple la bourse d'échange de New York). La juste valeur des dérivés de gré à gré est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées. Celles-ci se basent sur des informations de marché de base provenant de sources fiables d'informations financières.

### Passifs financiers non dérivés

Dans le cadre de l'accord des actionnaires de 2012 entre Ambev et E. León Jimenez S.A., suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), une option de vente et d'achat en place peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. Au 31 décembre 2015, l'option de vente a été évaluée à 1 424m d'USD (2014 : 1 239m d'USD) et reconnue comme paiement différé sur les acquisitions à leur juste valeur de niveau 3. L'écart s'explique principalement par la désactualisation et les frais de change ainsi que par des gains de juste valeur. Aucune valeur n'a été attribuée à l'option d'achat. La juste valeur des passifs financiers non dérivés est calculée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées (c'est à dire la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie au taux de marché). Celles-ci se basent sur des informations de marché provenant de sources fiables d'informations financières. Comme l'option de vente peut être exercée dans le court terme, une part de la dette est présentée comme passif courant.

Les justes valeurs déterminées par référence aux prix fournis par des sources fiables d'informations financières sont vérifiées de manière périodique par rapport à d'autres sources.

### I. Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers suivants sont soumis à des compensations, des accords de compensation globale exécutoires et des accords similaires :

Millions d'USD	2015			
	Montants bruts	Montant net comptabilisé dans l'état de situation financière <sup>1</sup>	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation <sup>2</sup>	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés	3 563	3 563	(4 633)	(1 070)
Passif d'instruments financiers dérivés	(4 295)	(4 295)	3 475	(820)

Millions d'USD	2014			
	Montants bruts	Montant net comptabilisé dans l'état de situation financière <sup>1</sup>	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation <sup>2</sup>	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés	2 244	2 244	(1 215)	1 029
Passif d'instruments financiers dérivés	(1 077)	(1 077)	941	(136)

### 28. Contrats de location simple

Les créances et dettes au titre des contrats de location simples se présentent comme suit :

Millions d'USD	2015					
	Location de Pub		Autres Contrats de Location Simple			Obligations nettes de contrats de location simple
	Preneur	Sous-location	Preneur	Sous-location	Bailleur	
Echéant dans l'année	(108)	73	(95)	31	2	(97)
A plus d'un an et deux ans au plus	(105)	70	(80)	24	2	(89)
A plus de deux ans et trois ans au plus	(103)	66	(69)	18	2	(86)
A plus de trois ans et cinq ans au plus	(190)	123	(87)	26	2	(126)
A plus de cinq ans	(593)	163	(157)	15	2	(570)
	<b>(1 099)</b>	<b>495</b>	<b>(488)</b>	<b>114</b>	<b>10</b>	<b>(968)</b>

Millions d'USD	2014					
	Location de Pub		Autres Contrats de Location Simple			Obligations nettes de contrats de location simple
	Preneur	Sous-location	Preneur	Sous-location	Bailleur	
Echéant dans l'année	(121)	83	(107)	36	3	(106)
A plus d'un an et deux ans au plus	(118)	79	(89)	28	2	(98)
A plus de deux ans et trois ans au plus	(115)	75	(70)	24	3	(83)
A plus de trois ans et cinq ans au plus	(214)	140	(90)	34	4	(126)
A plus de cinq ans	(704)	186	(118)	21	15	(600)
	<b>(1 272)</b>	<b>563</b>	<b>(474)</b>	<b>143</b>	<b>27</b>	<b>(1 013)</b>

Suite à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et néerlandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de location d'une durée de 27 ans. Ces locations simples venant à échéance en novembre 2034 représentent une obligation non actualisée s'élevant à 1 099m d'USD. Les débits de boissons loués à Cofinimmo sont sous-loués pour des périodes restantes en moyenne de 6 à 8 ans, ce qui représente un droit non actualisé d'une valeur de 495m d'USD. Ces locations sont reconductibles après leur échéance. L'impact de telles reconductions de contrat de location n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus.

De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, de bâtiments industriels et bâtiments commerciaux sous forme de contrats de location simple. La durée des contrats de location est en général comprise entre 5 à 10 ans, avec une option permettant de renouveler le contrat après sa

<sup>1</sup>Montant net comptabilisé dans l'état de situation financière après avoir tenu compte des accords de compensation qui remplissent les critères de compensation des normes IFRS.

<sup>2</sup>Les autres accords de compensation incluent les nantissements et autres instruments de garantie, ainsi que les accords de compensation qui ne remplissent pas les critères des normes IFRS.

date d'échéance. Cela représente une obligation non actualisée s'élevant à 488m d'USD. Les paiements au titre des contrats de location simples sont indexés chaque année de façon à refléter les loyers du marché. Aucune location simple ne comprend de loyers conditionnels. Dans cette catégorie, AB InBev a également sous-loué une partie des biens loués, ce qui représente un droit non actualisé de 114m d'USD.

Au 31 décembre 2015, une charge de 233m d'USD a été comptabilisée au compte de résultats au titre des locations simples (2014 : 276m d'USD), alors que des revenus de sous-location pour 121m d'USD ont été reconnus au compte de résultats (2014 : 148m d'USD).

L'entreprise loue également une partie de ses propres biens sous le régime de locations simples. Au 31 décembre 2015, un produit de 20m d'USD a été comptabilisé dans le compte de résultats au titre des locations simples en tant que bailleur (2014 : 23m d'USD).

## 29. Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Millions d'USD	2015	2014
Instruments de garantie donnés pour engagements propres	562	641
Nantissements et garanties financières reçues pour propres créances et prêts aux clients	194	193
Engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles	750	647
Engagements contractuels de reprise de prêts aux clients	14	13
Autres engagements	1 713	1 801

Les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 562m d'USD au 31 décembre 2015 comprennent 157m d'USD de garanties données sous forme de trésorerie. Ces dépôts en espèces sont généralement liés à des litiges au Brésil : conformément aux lois et réglementations brésiliennes, une société peut ou doit (en fonction de circonstances particulières) effectuer un dépôt auprès d'une banque désignée par le tribunal ou fournir d'autres titres de garantie tels que des nantissements sur immobilisations corporelles. En ce qui concerne les procès en cours, AB InBev a constitué les provisions appropriées en conformité avec IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* – voir aussi Note 25 *Provisions*. Au bilan, les garanties constituées sous forme de trésorerie sont présentées en autres créances – voir Note 19 *Créances commerciales et autres créances*. La partie restante des instruments de garantie donnés pour engagements propres (405m d'USD) contient des nantissements sur des installations en faveur des autorités gérant les taxes indirectes dont le montant est déterminé en fonction du niveau des impôts indirects mensuels, des niveaux de stock et du risque de transport, ainsi que des nantissements sur des immobilisations corporelles pour des prêts en cours. Dans le cas où AB InBev ne respecterait pas ses obligations inscrites dans les contrats existants ou viendrait à perdre une affaire en cours en justice, les actifs nantis seraient utilisés pour le règlement des obligations d'AB InBev.

De manière à minimiser le risque de crédit d'AB InBev sur les créances et les prêts aux clients, des garanties et autres collatéraux ont été obtenus pour un montant total de 194m d'USD au 31 décembre 2015. Ces garanties reposent sur des biens immobiliers et des titres de dette tandis que des garanties financières ont été obtenues auprès de banques et d'autres tiers.

AB InBev a pris des engagements d'achat de biens, installations et équipements pour un montant de 750m d'USD au 31 décembre 2015.

Dans un nombre limité de pays, AB InBev s'est engagé à reprendre des prêts accordés par des banques à des clients pour leur montant nominal si ces derniers ne respectent pas leurs propres engagements de remboursement auprès de ces banques. Le montant total de ces prêts s'élève à 14m d'USD au 31 décembre 2015.

Le 23 juillet 2015, AB InBev a signé une convention de souscription pour le placement privé d'actions de Guangzhou Zhujiang Brewery Co., Ltd (« Zhujiang Brewery »), investissant pas moins de 1,6 milliard de RMB (environ 258m d'USD) afin d'augmenter ses parts dans Zhujiang Brewery à 29,99 %, sous réserve de plusieurs approbations réglementaires. Ce nouvel investissement permet à l'entreprise d'approfondir le partenariat stratégique avec Zhujiang Brewery qui a commencé au début des années 1980.

Le 11 novembre 2015, des filiales indirectes d'AB InBev ont conclu un accord pour acquérir les droits canadiens d'une gamme de bières essentiellement à base de spiritueux et de cidres du groupe Mark Anthony. Dans une opération séparée, le groupe Mark Anthony a convenu de vendre certaines marques commerciales déposées non américaines et non canadiennes et d'autres droits de propriété intellectuelle à une filiale d'AB InBev. Le groupe Mark Anthony conserve la pleine propriété de ses activités américaines, ainsi que les activités canadiennes d'importation et de distribution de vin, de spiritueux et de bière. L'opération a été clôturée le 20 janvier 2016.

Au 31 décembre 2015, les engagements suivants liés aux fusions et acquisitions existaient dans le cadre du regroupement avec Grupo Modelo et le rapprochement proposé avec SABMiller :

- Dans une opération liée au regroupement d'AB InBev et Grupo Modelo, certains actionnaires de Grupo Modelo se sont engagés, sur remise de leurs actions Grupo Modelo, à acquérir 23 076 923 actions AB InBev qui seront livrées dans les 5 ans pour un montant d'environ 1,5 milliard d'USD. Le montant a été payé le 5 juin 2013. En attendant la livraison des actions AB InBev, AB InBev paiera un coupon sur chaque action AB InBev non encore livrée, de sorte que les détenteurs de l'instrument d'actions différées seront dédommagés des dividendes après impôts qu'ils auraient reçus si les actions AB InBev étaient en leur possession avant la date d'enregistrement du dividende.
- Le 7 juin 2013, dans une opération liée au regroupement d'AB InBev et Grupo Modelo, AB InBev et Constellation ont conclu un contrat de service de trois ans en vertu duquel Grupo Modelo, ou ses filiales, ont accepté de fournir des services de manière temporaire à Constellation afin d'assurer une transition en douceur de l'exploitation de la brasserie de Piedras Negras. AB InBev et Constellation ont également conclu un contrat d'approvisionnement temporaire pour une période initiale de trois ans. Celui-ci permet à Constellation d'acheter du stock à Grupo Modelo, ou ses filiales, à un prix déterminé jusqu'au moment où la brasserie de Piedras Negras atteindra la capacité nécessaire pour servir 100 pour cent de la demande américaine.
- Le 11 novembre 2015, les conseils d'administration d'AB InBev et de SABMiller ont annoncé la conclusion d'un accord sur les modalités d'une acquisition recommandée du capital émis et non émis de SABMiller par AB InBev (le « Rapprochement »). Selon les modalités du Rapprochement, chaque actionnaire de SABMiller sera en droit de recevoir 44,00 livres sterling en espèces pour chaque action SABMiller, avec une alternative partielle en actions disponible pour environ 41,6 % des actions de SABMiller. Le conseil d'administration de SABMiller a unanimement recommandé l'offre en espèces de 44,00 livres sterling par action de SABMiller aux actionnaires de SABMiller. Le Rapprochement est sujet à l'approbation des régulateurs et des actionnaires, et la clôture devrait avoir lieu au cours de la seconde moitié de 2016.
- Le 11 novembre 2015, AB InBev a également annoncé un accord avec Molson Coors Brewing Company, conditionné par la réalisation du Rapprochement, pour la cession complète de la participation de SABMiller dans MillerCoors LLC (une coentreprise créée aux USA et à Puerto Rico entre Molson Coors Brewing Company et SAB Miller) et dans l'activité Miller Global Brand Business à Molson Coors Brewing Company. La transaction totale est évaluée à 12 milliards d'USD et est conditionné à la réalisation du Rapprochement.
- Le 10 février 2016, AB InBev a annoncé avoir reçu une offre ferme d'Asahi Group Holdings, Ltd (« Asahi ») pour l'acquisition d'un certain nombre de marques premium européennes de SABMiller ainsi que des activités connexes. Cette offre estime les familles de marques Peroni, Grolsch et Meantime et les activités associées en Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et à l'international à 2 550 millions d'euros hors endettement et liquidités. Les parties vont maintenant entamer les processus pertinents d'information et de consultation des travailleurs, phase durant laquelle AB InBev a convenu avec Asahi d'une période d'exclusivité pour ces marques et activités. L'offre d'Asahi est conditionnée au succès de la clôture de l'acquisition recommandée de SABMiller par AB InBev telle qu'annoncée le 11 novembre 2015.
- Il n'est pas garanti que les prérequis et conditions réglementaires seront remplis (ou annulés, si d'application). Le non-respect d'une des conditions peut entraîner la non finalisation du Rapprochement. Dans certaines circonstances, entre autre si aucun prérequis ou condition réglementaires n'est satisfait en date d'arrêt spécifique du 11 mai 2017 (sauf si prolongée), AB InBev peut devoir payer ou assurer le paiement de frais de 3 milliards d'USD à SABMiller.

Les autres engagements de 1 713m d'USD au 31 décembre 2015 comprennent principalement des garanties données au fonds de pension, des cautions locatives et d'autres garanties.

Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 15 millions de ses propres actions ordinaires. AB InBev devra payer un montant équivalent au dividende après impôts aux titres empruntés. Ce paiement sera présenté en capitaux propres en tant que dividende. Au 31 décembre 2015, 10,6 millions de titres empruntés ont été utilisés pour remplir les engagements des plans d'option sur actions.

### 30. Passifs éventuels<sup>1</sup>

L'entreprise a des passifs éventuels pour lesquels, selon la direction et ses conseillers juridiques, le risque de perte est possible mais n'est pas probable. C'est pourquoi aucune provision n'a été enregistrée. En raison de leur nature, ces procédures légales et ces questions fiscales comportent une part inhérente d'incertitude, incluant entre autres, les décisions de justice, les négociations entre parties concernées et les mesures gouvernementales. Dès lors, la direction d'AB InBev ne peut pas, à l'heure actuelle, estimer la date probable de résolution de ces affaires. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous.

#### Questions fiscales d'Ambev

Au 31 décembre 2015, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont liées à Ambev et ses filiales. Les estimations des montants des possibles pertes sont les suivantes :

Millions d'USD	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Impôts sur le revenu et cotisations sociales	4 189	4 874
Taxes sur la valeur ajoutée et accises	2 658	2 127
Autres taxes	220	115
	<b>7 067</b>	<b>7 116</b>

<sup>1</sup> Les montants ont été convertis en USD sur base du cours de clôture de la période.

Les plus importantes procédures fiscales d'Ambev sont discutées ci-dessous :

### **Impôt sur le revenu et cotisation sociale**

Au cours de l'année 2005, certaines filiales d'Ambev ont été soumises à un certain nombre d'avis d'imposition par les administrations fiscales brésiliennes relatifs aux résultats de ses filiales étrangères. En décembre 2008, le tribunal administratif a rendu son jugement pour un de ces avis d'imposition relatif aux revenus des filiales étrangères d'Ambev. Cette décision était partiellement favorable à Ambev, et en lien avec la partie restante, Ambev a fait appel de la décision et attend le jugement final. En septembre 2011, le tribunal administratif a rendu une décision favorable à Ambev en ce qui concerne un autre cas d'enrôlement d'impôt relatif aux résultats étrangers. En décembre 2013, Ambev a reçu un autre avis d'imposition lié aux bénéfices de ses filiales étrangères. Au 31 décembre 2015, la direction d'Ambev estime qu'elle s'expose à un risque possible d'environ 4,5 milliards de réaux brésiliens (1,2 milliard d'USD), par conséquent elle n'a enregistré aucune provision pour un tel montant, et à une perte probable d'environ 38 m de réaux brésiliens (10 m d'USD).

En décembre 2011, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. En novembre 2014, la cour administrative inférieure a rendu son jugement et Ambev reçu notification de la décision en août 2015. La décision était partiellement favorable et Ambev introduisit un recours en appel auprès de la cour administrative supérieure. Ambev attend désormais le jugement respectif de l'appel. Ambev n'a pas enregistré de provision relativement à cette procédure et notre direction estime la perte liée à cet avis d'imposition à environ 4,6 milliards de réaux brésiliens (1,42 milliard d'USD) en date du 31 décembre 2015. Dans l'éventualité où nous devrions payer ces montants, la société remboursera le montant proportionnel au bénéfice reçu par la société suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

En octobre 2013, Ambev a également reçu un avis d'imposition lié à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion de Beverage Associates Holding Limited (« BAH ») dans Ambev. Ambev a déposé son dossier de défense en novembre 2013. En décembre 2014, Ambev a introduit un recours en appel contre la décision administrative défavorable rendue en première instance en novembre 2014. Au 31 décembre 2015, la direction d'Ambev estime le montant de pertes possibles lié à cet avis à environ 1,3 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

Ambev et certaines de ses filiales ont reçu un certain nombre de notifications des autorités brésiliennes de l'impôt fédéral concernant l'application de pertes fiscales en relation avec des fusions de sociétés. La direction d'Ambev estime l'exposition totale des pertes possibles en relation avec ces avis d'imposition à environ 455m de réaux brésiliens (117 m d'USD) au 31 décembre 2015.

En décembre 2014, Ambev a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de certaines dépenses prétendument non-déductibles et la déduction de certaines pertes principalement liées à des investissements financiers et des prêts. La défense a été présentée le 28 janvier 2015. Ambev estime le montant total des pertes possibles en relation avec cet avis d'imposition à environ 1,3 milliard de réaux brésiliens (0,43 milliard d'USD) au 31 décembre 2015. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En décembre 2015, Ambev a également été notifiée d'un avis d'imposition concernant le même dossier. La direction d'Ambev estime que le montant des pertes possibles liées à cet avis est d'environ 332m de réaux brésiliens (85m d'USD) au 31 décembre 2015. Ambev n'a pas enregistré de provision relativement à cet avis.

En 2014 et au premier trimestre 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de la déduction de certains impôts payés à l'étranger et prétendument non-prouvés. Une décision de la Chambre haute de la Cour administrative est toujours en suspens. La direction d'Ambev estime le montant de pertes possibles liées à ces avis à environ 1,9 milliard de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD) au 31 décembre 2015. Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

### **Taxes sur la valeur ajoutée et accises**

Au Brésil, les produits fabriqués dans la zone franche de Manaus et destinés à la livraison ailleurs au Brésil sont exonérés de la taxe d'accise IPI. Des filiales d'Ambev ont comptabilisé des crédits d'impôt présumés liés à la taxe d'accises IPI sur l'achat de biens exemptés y étant fabriqués. Depuis 2009, Ambev a reçu un certain nombre d'avis d'imposition de la part de l'administration fiscale fédérale brésilienne relatif à l'annulation de ces crédits d'impôt présumés et à d'autres crédits IPI, qui sont en discussion. Ambev estime le montant total des pertes possibles en relation avec ces avis d'imposition à environ 1,8 milliard de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD) au 31 décembre 2015. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne relatifs à des taxes d'accises IPI, prétendument dues sur la livraison de biens fabriqués à des unités de production liées et au sujet desquels la décision de la Chambre haute de la Cour administrative est toujours en suspens. La direction d'Ambev estime les pertes possibles liées à ces avis à un montant d'environ 1,3 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD) au 31 décembre 2015. Ambev n'a pas enregistré de provision en la matière.

Actuellement, Ambev conteste des avis d'imposition des Etats de Sao Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais et d'autres états, qui remettent en cause la légalité de crédits d'impôt résultant d'incitants fiscaux qu'Ambev a reçus dans d'autres Etats. La direction d'Ambev estime les pertes possibles en relation avec ces avis d'imposition à environ 1,7 milliard de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD) au 31 décembre 2015. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Ambev avait lancé une procédure judiciaire contre l'État de Rio de Janeiro en vue d'éviter la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) que cet état tente d'imposer sur les rabais accordés de manière inconditionnelle par Ambev entre janvier 1996 et février 1998. En 2015, ces procédures se sont déroulées devant la Cour supérieure de Justice et la Cour suprême du Brésil. En 2013, 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition semblables de l'État de Pará et Piauí relatifs à la même question, lesquels font actuellement l'objet de discussions. En octobre 2015 et janvier 2016, Ambev a payé les dettes liées au programme d'incitants au paiement des impôts avec rabais promus par l'état de Rio de Janeiro, pour un montant total d'environ 271m de réaux brésiliens (69m d'USD). Suite aux paiements susmentionnés, la direction d'Ambev estime le montant liés à ces procédures à environ 492m de réaux brésiliens (126m d'USD) au 31 décembre 2015, considérés comme pertes possibles et pour lesquelles Ambev n'a donc pas enregistré de provision.

Au cours des années, Ambev a reçu des avis d'impositions liés aux différences en terme de taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS), que certains états estiment dues en vertu du système de substitution fiscale, dans des hypothèses où le prix des produits vendus par l'usine atteint des niveaux supérieurs à ceux fixés par ces états dans leur tableau des prix. Ambev conteste actuellement ces impôts devant les juridictions. En 2015, Ambev a reçu de nouveaux avis d'imposition concernant la même question, pour un montant d'environ 332m de réaux brésiliens (85m d'USD), ce qui a eu pour répercussion d'augmenter les pertes possibles liées à cette question, qui atteignent dorénavant un montant de 796m de réaux brésiliens (195m d'USD) au 31 décembre 2015. Ambev n'a donc pas enregistré de provision à cet égard.

#### Autres matières fiscales

En 2014 Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. a reçu des autorités fiscales fédérales des États-Unis (IRS) un avis d'imposition net de 0,3 milliard d'USD impliquant principalement certaines transactions entre sociétés liées, pour les déclarations d'impôt sur le revenu des années 2008 et 2009. En novembre 2015, l'IRS a envoyé un avis d'imposition additionnel de 0,1 milliard d'USD pour les années d'imposition 2010 et 2011. Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. a déposé une réclamation auprès de l'IRS pour les années d'imposition 2008 à 2011 et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

En février 2015, la Commission européenne a ouvert une enquête approfondie en matière d'aide d'état en ce qui concerne le système belge d'accords fiscaux préalables en matière d'*excess profit*. Le 11 janvier 2016, la Commission européenne a adopté une décision négative concluant que le système belge d'accords fiscaux préalables en matière d'*excess profit* constituait une aide incompatible avec le marché unique et requérant que la Belgique réclame le remboursement de l'aide incompatible d'un nombre de bénéficiaires de l'aide. Les autorités belges sont maintenant tenues de déterminer les sociétés qui ont bénéficié de ce système ainsi que le montant d'aide incompatible devant être récupéré de chaque société. AB InBev a un accord fiscal en matière d'*excess profit*. La société n'a pas encore reçu de notification formelle de la Belgique concernant le recouvrement. En outre, la Belgique a annoncé qu'elle irait en appel auprès de la Cour de Justice européenne contre la décision de la Commission. La procédure d'appel ne suspend pas le processus de recouvrement et la société n'est à ce stade pas en mesure d'évaluer les résultats de ces procédures judiciaires. Sur base du risque estimé relatif à l'accord fiscal préalable en matière d'*excess profit* applicable à AB InBev et des éléments susvisés, la société n'a pas enregistré de provision pour ce litige au 31 décembre 2015.

#### Warrants

Certains propriétaires de warrants émis par Ambev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'Ambev considère comme établie au moment de l'émission des warrants. Dans le cas où Ambev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 172 831 575 actions serait nécessaire. Ambev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle des actions. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1 % pour l'ensemble des actionnaires d'Ambev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 648m de réaux brésiliens (166m d'USD) en plus des honoraires légaux. Ambev conteste ces exigences et envisage de défendre vigoureusement son cas.

#### En matière de concurrence

Le 22 juillet 2009, CADE, l'autorité de la concurrence au Brésil, a émis son jugement dans la Procédure Administrative N° 08012.003805/2004-1. Cette procédure a été intentée en 2004 suite à une plainte introduite par Schincariol (une brasserie d'Amérique du Sud et producteur de boissons basé au Brésil) et vise principalement à enquêter sur le comportement d'Ambev dans le marché et plus particulièrement sur notre programme de fidélisation de la clientèle appelé « Tô Contigo », lequel est semblable aux programmes de fidélisation en matière de vols aériens (« frequent flyer ») et autres programmes de « miles ». A l'issue de l'enquête, CADE a émis un jugement qui, entre autres, imposait une amende de 353 m de réaux brésiliens (114m d'USD). Ambev a contesté cette décision devant la Cour fédérale laquelle avait ordonné la suspension de l'amende et d'autres parties de la décision moyennant constitution d'une garantie. Selon l'avis de la direction d'Ambev, une perte était possible (mais non probable), raison pour laquelle Ambev n'avait pas acté de provisions dans ses états financiers. La limite attendue de cette possible perte devait être limitée à l'amende mentionnée ci-dessus (celle-ci atteignant 620m de réaux brésiliens (200m d'USD) au 30 juin 2015, reflétant l'ajustement pour l'inflation et les intérêts courus) et aux honoraires légaux supplémentaires qui y sont liés. Le 14 juillet 2015, CADE et Ambev ont conclu une transaction

judiciaire qui met définitivement fin à la procédure relative à la décision de CADE dans la procédure administrative n°. 08012.003805/2004-10. En vertu de cette transaction, Ambev a accepté de payer une amende d'un montant de 229m de réaux brésiliens (77m d'USD). Le montant final qui a été convenu entre les parties est le résultat de la correction de certaines erreurs dans la décision d'origine, ainsi que d'une ristourne d'environ 20 % accordée par CADE.

En août 2011, le Bureau du Cartel Fédéral Allemand (Bundeskartellamt) a initié une enquête à l'encontre de plusieurs brasseries et détaillants en Allemagne faisant suite à des allégations portant sur la concentration verticale des prix par les brasseries vis-à-vis de leurs partenaires commerciaux en Allemagne. Le 18 juin 2015, le Bureau du Cartel Fédéral Allemand a annoncé qu'il avait partiellement finalisé son enquête et fixé les amendes. Grâce à la collaboration d'AB InBev avec le Bureau, AB InBev a obtenu une exemption des amendes. Bien que l'enquête du Bureau se poursuive encore en partie, AB InBev a des raisons de croire qu'elle ne sera pas soumise à une amende et qu'elle obtiendra une exemption complète des amendes à la conclusion de la procédure.

Le 12 décembre 2014, une procédure judiciaire a été entamée devant la Cour Suprême de l'Ontario contre le Liquor Control Board of Ontario, Brewers Retail Inc. (The Beer Store) et les propriétaires de Brewers Retail Inc. (Molson Coors Canada, Sleeman Breweries Ltd. et Labatt Breweries of Canada L.P.). La procédure a été modifiée par les plaignants le 20 mai 2015. L'action qui a été initiée conformément au Ontario Class Proceedings Act, vise entre autres à obtenir : une déclaration selon laquelle les défendeurs ont secrètement collaboré et convenu entre eux de l'attribution de ventes, de territoires, de clients ou de marchés pour la fourniture de bière vendue en Ontario depuis le 1<sup>er</sup> juin 2000, une déclaration selon laquelle Brewers Retail Inc. et les propriétaires de Brewers Retail Inc. ont secrètement collaboré et convenu entre eux de déterminer, d'augmenter et/ou de maintenir les commissions appliquées par The Beer Store aux autres brasseurs concurrents qui souhaitaient vendre leur produits par The Beer Store, une déclaration selon laquelle les parties ont secrètement convenu d'imposer des prix différents/supérieurs aux détenteurs de licences pour la vente de bière en Ontario, ce qui est illégal selon les plaignants en vertu du Liquor Control Act et une déclaration que The Beer Store n'était pas autorisée en vertu de la loi de facturer aux détenteurs de licences des prix supérieurs au prix de détail pour la bière. Les demandeurs visent à obtenir un dédommagement n'excédant pas 1,4 milliard de dollar canadien (1 milliard d'USD) et un dédommagement punitif, exemplatif et aggravé de 5 m de dollar canadien (4m d'USD) et le remboursement de certains revenus. La société estime qu'il existe de solides arguments de défense et n'a dès lors acté aucune provision pour ce cas.

### **Litiges 2009 relatifs à certaines dispositions des régimes de pension**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour Fédérale dans le District Est du Missouri, dans une action intitulée Richard F. Angevine contre AB InBev et al. Le demandeur entendait représenter un groupement de salariés de Busch Entertainment Corporation, cédée le 1<sup>er</sup> décembre 2009, et de quatre usines de Metal Container Corporation cédées le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Il entend également représenter un groupement de salariés de toute autre filiale d'Anheuser-Busch Companies, Inc (ABC), cédée le 1<sup>er</sup> octobre 2009. L'action porte essentiellement sur le fait que ce groupement serait en droit d'obtenir une majoration des indemnités de retraite en vertu des articles 4.3 et 19.11 (f) du Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (le « Plan »). Plus spécifiquement, le demandeur prétend que les cessions en question ont abouti à une « résiliation involontaire » de son contrat d'emploi avec « ABC et ses divisions et filiales d'exploitation » et ce endéans les trois ans après le rapprochement ABC/InBev intervenu le 18 novembre 2008, ce qui engendrerait prétendument une majoration des indemnités de retraite en vertu du Plan. Le demandeur prétend que, en omettant de lui fournir ainsi qu'aux autres membres du groupe ces indemnités majorées, AB InBev et al. ont manqué à leurs obligations fiduciaires prévues à l'ERISA. L'action vise à obtenir des dommages-intérêts et la couverture des frais de procédure. Le 16 juillet 2010 la Cour a estimé que l'action visant à établir une violation des obligations fiduciaires et à obtenir des dommages-intérêts, n'était pas fondée. La Cour a également estimé que R. Angevine n'a pas utilisé toutes les possibilités de recours administratifs, ce qu'il aurait dû faire avant d'entamer une action en justice. R Angevine a interjeté appel contre cette décision auprès de la Cour d'appel pour le huitième circuit. Le 22 juillet 2011, la Cour d'Appel a confirmé la décision du tribunal inférieur. Aucun nouvel appel n'a été interjeté.

Le 15 septembre 2010, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour Fédérale dans le District Sud de l'Ohio, dans une action intitulée Rusby Adams et al contre AB InBev et al. L'action a été intentée par quatre employés des usines de Metal Container Corporation (« MCC ») situées à Columbus – Ohio, Gainesville – Floride, et Ft Atkinson – Wisconsin, qui ont été cédées le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs entendaient représenter un groupement de participants au Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (« le Plan ») qui étaient employés par des filiales d'Anheuser-Busch Companies Inc. qui ont été cédées durant la période allant du 18 novembre 2008 jusqu'au 17 novembre 2011. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs prétendaient (i) avoir droit aux avantages prévus par la section 19.11 (f) du Plan ; (ii) et que la non-attribution de ces avantages constitue une violation des obligations fiduciaires. AB InBev estimait disposer des éléments de défense contre ces revendications et a introduit une requête visant à déclarer l'action non-fondée (motion to dismiss). Le 25 avril 2011, la Cour a rejeté les réclamations concernant les obligations fiduciaires. La seule revendication en suspens concernait les avantages prévus par la section 19.11(f). Le 28 mars 2012, la Cour a confirmé qu'un recours collectif composé d'anciens employés des activités MCC cédées pouvait être intenté. Le 9 janvier 2013, la Cour a reçu la requête d'AB InBev pour jugement sur le dossier administratif. La partie adverse a fait appel de cette décision le 5 février 2013. Le 11 juillet 2014, la Cour d'appel pour le sixième circuit a cassé le jugement du tribunal inférieur et a renvoyé l'affaire pour jugement contre AB InBev. Le 16 septembre 2014, la requête d'AB InBev pour réentendre l'affaire a été refusée. Un ordre et jugement final a ensuite été rendu le 24 décembre 2014 par le District Court, ordonnant que les avantages de retraite majorés prévus par la section 19.11 (f) du Plan soient accordés aux membres du groupement. AB InBev estime que le montant total des avantages de retraite majorés s'élève à environ 7m d'USD. Par ailleurs, les avocats des demandeurs ont reçu approximativement 0,8m d'USD d'honoraires.

Le 10 janvier 2012, un recours collectif affirmant des revendications semblables à celles affirmées dans la poursuite intentée par Angevine a été déposé devant la Cour fédérale dans le District Est du Missouri, dans une action intitulée Nancy Anderson et al. contre Anheuser-Busch Companies Pension Plan et al. Contrairement à l'affaire Angevine, les demandeurs allèguent un épuisement de tous les recours administratifs. La société a déposé une requête en rejet le 9 octobre 2012. Alors que la requête était toujours en cours, le tribunal a admis de modifier l'affaire en y adjoignant 4 nouveaux demandeurs le 19 novembre 2012. AB InBev a introduit une requête en rejet (*motion to dismiss*) le 17 décembre 2012. Alors que la requête en rejet était en cours, le 11 mars 2013, le tribunal a joint l'affaire avec l'affaire Knowlton (cf ci-dessous) qui avait été transférée de Californie au Missouri.

Le 10 octobre 2012, une autre plainte en recours collectif a été intentée contre Anheuser-Busch Companies, LLC, Anheuser-Busch Companies Pension Plan, Anheuser-Busch Companies Pension Plan Appeals Committee et Anheuser-Busch Companies Pension Plans Administrative Committee, par Brian Knowlton, un employé de l'entreprise cédée, Busch Entertainment Corporation (« BEC »). Cette plainte, déposée à la Cour fédérale du district sud de Californie, a été modifiée le 12 octobre 2012. Comme pour les autres procès, cette plainte affirme que les employés de tous les actifs cédés ont droit à des bénéfices de retraite majorés en vertu de l'article 19.11 (F) du Plan. Cependant, il exclut spécifiquement les installations cédées de Metal Container Corporation qui ont été inclus dans le recours collectif Adams. Le 6 novembre 2012, les demandeurs ont déposé une motion demandant au tribunal de transférer l'affaire Anderson en Californie afin de la joindre à l'affaire Knowlton. La société a déposé une requête en rejet/motion afin de transférer l'affaire au Missouri le 12 novembre 2012. Le 30 janvier 2013, la Cour a accordé la motion de transfert. Comme indiqué ci-dessus, le 11 Mars 2013, l'affaire Knowlton a donc été jointe à l'affaire Anderson dans le Missouri. Le 19 avril 2013, une plainte consolidée a été déposée et une requête en rejet a été introduite le 10 mai 2013. Le 30 octobre 2013, le tribunal a rejeté la violation des plaintes fiduciaires et une réponse a été déposée le 13 novembre 2013. Le 19 novembre 2013, les demandeurs ont modifié un chef de la plainte consolidée. Le 16 mai 2014, le tribunal a accordé une certification d'action collective. Le groupe est composé d'employés de l'entreprise cédée, BEC. Le 10 novembre 2014, les demandeurs ont soumis une requête pour jugement basée sur la décision de la cour d'appel du Sixth Circuit dans le dossier Adams. Le 8 juillet 2015, la Cour a rendu un jugement partiel sur base des plaidoiries, jugeant que les employés de BEC étaient en droit de recevoir des avantages de retraite majorés en vertu du Plan. Ce jugement du 8 juillet 2015 ne constituait toutefois pas un jugement final, appelable. Le 21 août 2015, la société a introduit une demande visant à obtenir un jugement final, susceptible d'appel, ainsi qu'une requête en suspension dans l'attente de l'appel et cette demande a été accordée le 9 octobre 2015. La société a ensuite fait appel. L'appel est encore en cours. La société estime que le montant total des avantages de retraite majorés en jeu s'élèvent à environ 66m d'USD.

### 31. Parties liées

#### Transactions avec les administrateurs et les membres de L'Executive Board Management (Dirigeants Principaux)

Les membres du comité exécutif d'AB InBev bénéficient, en plus des avantages à court terme (principalement des salaires), d'avantages postérieurs à l'emploi. En particulier, les membres du comité exécutif bénéficient des régimes de retraite de leur pays respectif – voir aussi Note 23 *Avantages au personnel*. Enfin, les dirigeants clés bénéficient également du plan d'option d'achat d'actions, du programme d'actions restreintes et/ou d'échange d'actions (se référer à la Note 24 *Paiements fondés sur des actions*). La rémunération des administrateurs et des membres du comité exécutif (« Executive Board Management ») comptabilisée dans le compte de résultats peut être détaillée de la manière suivante :

Millions d'USD	2015		2014	
	Administrateurs	Executive Board Management	Administrateurs	Executive Board Management
Avantages au personnel à court terme	3	25	2	21
Avantages postérieurs à l'emploi	–	2	–	2
Avantages au personnel à long terme	–	–	–	1
Paiements fondés sur des actions	2	65	3	73
	<b>5</b>	<b>91</b>	<b>5</b>	<b>97</b>

La rémunération des administrateurs repose principalement sur des jetons de présence.

Au cours de 2015, AB InBev a conclu les opérations suivantes via Grupo Modelo et ses filiales :

- L'achat des technologies de l'information et des services d'infrastructures d'une société dans laquelle un des membres du conseil d'administration a une influence significative au 31 décembre 2015, pour un montant d'environ 4m d'USD.
- L'achat des droits de parrainages, de location et d'autres contrats de sociétés détenues par une société appartenant à un des membres du conseil d'administration au 31 décembre 2015, pour un montant global de 5m d'USD.

A l'exception des transactions mentionnées ci-dessus, les dirigeants clés n'ont pas été impliqués dans des transactions avec AB InBev et n'avaient pas de créances significatives envers la société.

### Entités contrôlées conjointement

Les intérêts significatifs dans des entités contrôlées conjointement concernent trois entités au Brésil, une au Mexique et deux au Canada. Aucune de ces entités contrôlées conjointement n'est significative pour la société. Les montants cumulés des intérêts d'AB InBev se présentent comme suit :

Millions d'USD	2015	2014
Actifs non-courants	2	2
Actifs courants	45	4
Dettes non-courantes	2	–
Dettes courantes	5	5
Résultat d'exploitation	(1)	6
Bénéfice attribuable aux porteurs de titres d'AB InBev	–	3

### Transactions avec les entreprises associées

Les transactions avec les entreprises associées d'AB InBev se détaillent comme suit :

Millions d'USD	2015	2014
Marge brute	(77)	(92)
Actifs courants	2	2
Dettes courantes	25	11

### Transactions avec les régimes de retraite

Les transactions d'AB InBev avec les régimes de retraite comprennent principalement des autres revenus pour respectivement 12m d'USD provenant de régimes de retraite américains et 1m d'USD de régimes de retraite brésiliens.

### Transactions avec les entités gouvernementales

Aucune transaction matérielle entre AB InBev et des entités gouvernementales n'existe.

## 32. Événements Survenus après la Date De Clôture

### Emission d'obligations

Le 25 janvier 2016, Anheuser-Busch InBev Finance Inc., une filiale d'Anheuser-Busch InBev SA/NV, a procédé à l'émission d'obligations pour un montant total de 46 milliards d'USD. Les obligations comprennent les séries suivantes : un montant total en principal de 4,0 milliards d'USD venant à échéance au 1<sup>er</sup> février 2019 portant intérêt à taux fixe de 1,900 % ; un montant total en principal de 7,5 milliards d'USD venant à échéance au 1<sup>er</sup> février 2021 portant intérêt à taux fixe de 2,650 % ; un montant total en principal de 6 milliards d'USD venant à échéance au 1<sup>er</sup> février 2023 portant intérêt à taux fixe de 3,300 % ; un montant total en principal de 11,0 milliards d'USD venant à échéance au 1<sup>er</sup> février 2026 portant intérêt à taux fixe de 3,650 % ; un montant total en principal de 6 milliards d'USD venant à échéance au 1<sup>er</sup> février 2036 portant intérêt à taux fixe de 4,700 % ; un montant total en principal de 11,0 milliards d'USD venant à échéance au 1<sup>er</sup> février 2046 portant intérêt à taux fixe de 4,900 % et un montant total en principal de 0,5 milliard d'USD venant à échéance au 1<sup>er</sup> février 2021 portant intérêt à taux variable annuel LIBOR trois mois augmenté de 126 points de base.

La quasi-totalité du produit net de l'émission sera utilisée pour financer une partie du prix d'achat de l'acquisition de SABMiller et des opérations connexes. Le solde du produit net sera utilisé aux fins générales de l'entreprise.

Les obligations 2019 à taux fixe, les obligations 2021 à taux fixe et à taux variable, les obligations 2023 et les obligations 2026 seront soumises à un rachat obligatoire spécial à un prix de rachat égal à 101 % du prix initial desdites obligations, majoré des intérêts échus et impayés jusqu'à, mais n'incluant pas, la date de rachat obligatoire spécial, si le Rapprochement n'est pas réalisé le ou avant le 11 novembre 2016 (cette date pouvant être prolongée par l'émetteur jusqu'au 11 mai 2017) ou si, avant cette date, AB InBev annonce le retrait ou la caducité du Rapprochement et qu'elle ne poursuit plus le Rapprochement.

Le 29 janvier 2016, la filiale d'AB InBev, Anheuser-Busch InBev Finance Inc., a procédé à l'émission d'obligations à 4,915 % pour un montant total en principal de 1,47 milliard d'USD venant à échéance le 29 janvier 2046.

### Annulation partielle des committed senior acquisition facilities

Le 27 janvier 2016, AB InBev a annoncé avoir annulé 42,5 milliards d'USD des *Committed Senior Acquisition Facilities* de 75,0 milliards d'USD se rapportant au rapprochement envisagé avec SABMiller, suite aux émissions obligataires décrites plus haut. A la réception du produit net de l'émission de 46,0 milliards d'USD, l'entreprise était tenue d'annuler les *Bridge to Cash/DCM Facilities A & B* d'un montant total de 30,0 milliards

d'USD. En outre, l'entreprise a décidé de procéder à une annulation volontaire de 12,5 milliards d'USD de la *Term Facility A*, comme le permettent les conditions des *Committed Senior Acquisition Facilities*. Il est prévu que le montant net de la vente des intérêts de SABMiller dans MillerCoors et la marque global Miller, et certaines autres futures cessions soient utilisés pour rembourser et annuler le Disposal Bridge Facility au temps venu.

### Dévaluation du peso argentin

En décembre 2015, le peso argentin a subi une lourde dévaluation. En 2015, les opérations argentines représentaient 4,8 % du revenu consolidé de l'entreprise et 5,5 % de l'EBITDA normalisé consolidé. Les résultats argentins de l'exercice 2015 ont été convertis au taux moyen de 9,1017 pesos argentins par USD. La dévaluation de 2015, et d'autres éventuelles futures dévaluations, va diminuer les actifs nets de la société en Argentine, par contrepartie des capitaux propres de la société. La conversion des résultats et flux de trésorerie des opérations argentines de la société devraient aussi être impactés.

### Activités européennes de SABMiller

Le 3 décembre 2015, en accord avec son engagement à aborder de manière proactive les éventuelles considérations réglementaires, AB InBev a annoncé qu'elle envisageait de vendre un certain nombre de marques premium européennes de SABMiller ainsi que les activités connexes.

Le 10 février 2016, AB InBev a annoncé avoir reçu une offre ferme d'Asahi Group Holdings, Ltd (« Asahi ») pour l'acquisition d'un certain nombre de marques premium européennes de SABMiller ainsi que des activités connexes. Cette offre estime les familles de marques Peroni, Grolsch et Meantime et les activités associées en Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et à l'international à 2 550 millions d'euros hors endettement et liquidités. Les parties ont maintenant entamé les processus pertinents d'information et de consultation des travailleurs, phase durant laquelle AB InBev a convenu avec Asahi d'une période d'exclusivité pour ces marques et activités.

L'offre d'Asahi est conditionnée au succès de la clôture de l'acquisition recommandée de SABMiller par AB InBev telle qu'annoncée le 11 novembre 2015.

## 33. Entreprises appartenant à AB InBev

Les principales filiales d'AB InBev sont reprises ci-dessous. La liste complète des participations du groupe est disponible auprès d'AB InBev SA, Brouwerijplein 1, B-3000 Leuven (Belgique). Le nombre total des entreprises consolidées (par intégration globale, par intégration proportionnelle et par mise en équivalence) est de 485.

### Liste des principales filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale

Nom et adresse	% D'actionariat (intérêt économique) 31 décembre 2015
<b>Argentine</b>	
CERVECERIA Y MALTERIA QUILMES SAICA y G - Charcas 5160 – C1425BOF - Buenos Aires	61,83
<b>Belgique</b>	
AB INBEV SA – Grand Place 1 - 1000 – Bruxelles	Entité consolidante
BRASSERIE DE L'ABBAYE DE LEFFE S.A. - Place de l'Abbaye 1 - 5500 – Dinant	98,54
BROUWERIJ VAN HOEGAARDEN N.V. - Stoopkensstraat 46 - 3320 – Hoegaarden	100,00
COBREW SA - Brouwerijplein 1 - 3000 – Leuven	100,00
INBEV BELGIUM SA – Boulevard Industriel 21 - 1070 – Bruxelles	100,00
<b>Bolivie</b>	
CERVECERIA BOLIVIANA NACIONAL S.A. - Av. Montes 400 and Chuquisaca No. 121, Zona Challapampa- La Paz	53,63
<b>Brésil</b>	
AMBEV - Rua Dr. Renato Paes de Barros, 1017, 3° andar, Itaim Bibi, - CEP 04530-001 - São Paulo	61,98
<b>Canada</b>	
LABATT BREWING COMPANY LIMITED - 207 Queen's Quay West, Suite 299 - M5J 1A7 – Toronto	61,98
<b>Chili</b>	
CERVECERIA CHILE S.A. - Av. Presidente Eduardo Frei Montalva 9600 – 8700000 – Quilicura	61,98

Nom et adresse	% D'actionnariat (intérêt économique) 31 décembre 2015
<b>Chine</b>	
ANHEUSER-BUSCH INBEV (WUHAN) BREWING COMPANY LIMITED - Shangshou, Qin Duan Kou, Hanyang Area, - 430051 - Wuhan, Hubei Province	97,06
ANHEUSER-BUSCH INBEV(HARBIN ) SALES COMPANY LTD. - 20 Youfang Street - Xiangfang District - 150030 – Harbin City, Heilongjiang Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (ZHOUZHAN) BREWERY CO. LTD. - 1 Linggang Yi Road - Zhou Shan City, Zhejiang Province	100,00
INBEV BAISHA (HUNAN) BREWERY CO. LTD. - 304 Shaozhong Middle Road - Changsha City, Hunan Province	100,00
INBEV DOUBLE DEER BREWING GROUP CO. LTD. - 419 Wu Tian Street - Wenzhou City, Zhejiang Province	55,00
INBEV JINLONGQUAN (HUBEI) BREWERY CO. LTD. - 89 -Jin Long Quan Avenue –Jingmen City, Hubei Province	60,00
INBEV JINLONGQUAN (XIAOGAN) BREWERY CO. LTD. - 198 Chengzhan Road – Xiaogan City, Hubei Province	60,00
INBEV KK (NINGBO) BREWERY CO. LTD. Yinjiang Town, Yin Zhou District - 315000 – Ningbo City, Zhejiang Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV SEDRIN BREWERY CO. LTD. – 660 Gong Ye Road, Hanjiang District – 351111 –PuTian City, Fujian Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (TAIZHOU) BREWERY CO., LTD. - 159 Qi Xia East Road - Chengguan Town, Tiantai County – 317200 – Taizhou City, Zhejiang Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (NINGBO) BREWERY CO., LTD. - Yinjiang Town, Yin Zhou District - 315000 – Ningbo City, Zhejiang Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (NANJING) BREWERY CO., LTD. - Qiliqiao Pukou District - 211800 – Nanjing City, Jiangsu Province	100,00
Siping Ginsber Draft Beer Co Ltd-XianMaQuan area,TieDong district, ShiPing city, JiLin province,Hebei, China	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV BIG BOSS (JIANGSU) BREWERY CO.,LTD. - 666 Zhaoxia Road, Nantong city, Jiangsu Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV BIG BOSS (YANCHENG) BREWERY CO.,LTD. – West of Nanhuan Road, Industry District, DazhongTown - Dafeng City, Jiangsu Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV BIG BOSS (SUZHOU) BREWERY CO.,LTD. - 12, East Traffic Road, Lili Town, Wujiang District – Suzhou City, Jiangsu Province	100,00
<b>Colombie</b>	
BOGOTA BEER COMPANY BBC S.A.S. – Avenida Carrera 85A-47 –Bogota	61,98
<b>Republique Tchèque</b>	
Pivovar Samson a.s. - V parku 2326/18, Chodov, 148 00 Praha 4, Česká republika	100,00
<b>République Dominicaine</b>	
CERVECERIA NACIONAL DOMINICANA S.A. - Autopista 30 de Mayo Km 61/2, Distrito Nacional – A.P. 1086 –Santo Domingo	34,09
<b>Equateur</b>	
COMPANÍA CERVECERA AMBEV ECUADOR S.A. - Km 14.5 Via a Daule S/N y Av. Las Iguanas, Guayaquil	61,98
<b>France</b>	
AB - INBEV FRANCE S.A.S. – Immeuble Crystal, 38 Place Vauban - C.P. 59110 La Madeleine	100,00
<b>Allemagne</b>	
BRAUEREI BECK GmbH & CO. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100,00
BRAUEREI DIEBELS GmbH & CO.KG - Brauerei-Diebels-Strasse 1 - 47661 - Issum	100,00

Nom et adresse	% D'actionariat (intérêt économique) 31 décembre 2015
BRAUERGILDE HANNOVER AG - Hildesheimer Strasse 132 - 30173 - Hannover	100,00
HAAKE-BECK BRAUEREI GmbH & Co. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	99,96
HASSERÖDER BRAUEREI GmbH - Auerhahnring 1 - 38855 - Wernigerode	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV GERMANY HOLDING GmbH - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100,00
SPATEN - FRANZISKANER - BRÄU GmbH - Marsstrasse 46 + 48 - 80335 - München	100,00
<b>Grand Duché de Luxembourg</b>	
BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL - DIEKIRCH - 1, Rue de la Brasserie - L-9214 - Diekirch	95,82
<b>Inde</b>	
CROWN BEERS INDIA LIMITED - #8-2-684/A, ROAD NO. 12 - BANJARA HILLS, HYDERABAD 500034 - ANDHRA PRADESH	100,00
<b>Corée du sud</b>	
ORIENTAL BREWERY CO., LTD - 151, Hyeondogongdan-ro, Seowon-gu Cheongju-si, Chungcheongbuk-do, Korea	100,00
<b>Mexique</b>	
GRUPO MODELO, S.A.B. DE C.V. - JAVIER BARROS SIERRA N° 555 PISO 6, TORRE ACUARIO, COLONIA ZEDEC SANTA FE - C.P. 01210 - MEXICO CITY, DISTRITO FEDERAL - ALVARO OBREGON	100,00
<b>Paraguay</b>	
CERVECERIA PARAGUAYA S.A. - Ruta Villeta Km 30 N 3045 - 2660 Ypané	54,15
<b>Pérou</b>	
COMPANIA CERVECERA AMBEV PERU S.A.C. - Av. Los Laureles Mza. A Lt. lote 4 del Centro Poblado Menor Santa Maria de Huachipa - Lurigancho (Chosica) - Lima	61,98
<b>Russie</b>	
OAOSUN INBEV - 28 Moscovskaya Street, Moscow region - 141600 - Klin	99,95
<b>Pays-Bas</b>	
INBEV NEDERLAND N.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	100,00
INTERBREW INTERNATIONAL B.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	100,00
<b>Ukraine</b>	
SUN INBEV UKRAINE PJSC - 30V Fizkultury Str., BC "Faringeit" 4 <sup>th</sup> floor - 3068 - Kiev	98,29
<b>États-Unis</b>	
ANHEUSER-BUSCH COMPANIES, LLC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH INTERNATIONAL, INC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH PACKAGING GROUP, INC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
<b>Royaume-Uni</b>	
BASS BEERS WORLDWIDE LIMITED - Porter Tun House, 500 Capability Green - LU1 3LS - Luton	100,00
INBEV UK LTD - Porter Tun House, 500 Capability Green - LU1 3LS - Luton	100,00
<b>Uruguay</b>	
CERVECERIA Y MALTERIA PAYSSANDU S.A. - Cesar Cortinas, 2037 - C.P. 11500 - Montevideo	61,94
<b>Vietnam</b>	
ANHEUSER-BUSCH INBEV VIETNAM BREWERY COMPANY LIMITED/No.2 VSIP II-A, Street no. 28, Vietnam - Singapore II-A Industrial Park, Tan Uyen District, Binh Duong Province, Vietnam	100,00

# Information aux Actionnaires

## Résultats, dividendes, action et cours de l'action

	2015	2014	2013	2012	2011
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (USD par action)	8,62	8,66	8,53	8,29	7,83
Bénéfice normalisé par action hors goodwill (USD par action)	5,20	5,43	4,91	4,50	4,04
Dividende (euro par action)	3,60	3,00	2,05	1,70	1,20
Cours maximum de l'action (euro par action)	124,20	94,89	79,60	71,05	47,35
Cours minimum de l'action (euro par action)	87,73	69,14	63,44	46,10	33,85
Cours à la date de clôture de l'action (euro par action)	114,40	93,86	77,26	65,74	47,31
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (million actions)	1 638	1 634	1 617	1 600	1 595
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées (million actions)	1 668	1 665	1 650	1 628	1 614
Volume négocié des actions (million actions)	449	397	423	486	652

## Informations sur les frais des commissaires aux comptes et frais liés

Le commissaire est la Société de Réviseurs d'entreprises, PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises, représenté par Monsieur Koen Hens, réviseur d'entreprises.

Les honoraires de base relatifs à l'audit des comptes annuels d'AB InBev et de ses filiales sont déterminés par la rencontre après revue et approbation par le comité d'audit et le conseil d'administration de l'entreprise.

Les honoraires relatifs aux services prestés en 2015 par PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises s'élèvent à 3 133k d'USD (2014 : 2 551k d'USD), dont 1 522k d'USD pour le contrôle annuel des états financiers (2014 : 1 786k d'USD), pour des services de nature fiscale 41k d'USD (2014 : 171k d'USD), pour des missions directement liées à la mission d'audit 1 567k d'USD (2014 : 397k d'USD) et pour les autres missions 3k d'USD (2014 : 197k d'USD). Les missions directement liées à la mission d'audit concernent principalement des services rendus dans le cadre de droits et obligations émis, distribution d'acompte sur dividende, certification de la consommation responsable et augmentation de capital. Les services de nature fiscale sont relatifs à la gestion des expatriés. Tous ces services ont été pré-approuvés par le comité d'audit.

Les honoraires relatifs à des services rendus par d'autres bureaux du réseau de PricewaterhouseCoopers en 2015 s'élèvent à 8 838k d'USD (2014 : 17 935k d'USD), dont 5 417k d'USD (2014 : 12 912k d'USD) concernent l'audit des comptes annuels, 2 623k d'USD (2014 : 3 754k d'USD) des services de nature fiscale, 597k d'USD (2013 : 167k d'USD) des missions directement liées à la mission d'audit et 201k d'USD (2014 : 1 102k d'USD) pour les autres missions.

## Calendrier financier

Publication des résultats de l'exercice 2015	25 février 2016
Rapport annuel 2015 disponible sur <a href="http://www.ab-inbev.com">www.ab-inbev.com</a>	25 février 2016
Assemblée générale des actionnaires	27 avril 2016
Dividende : date ex-coupon	29 avril 2016
Publication des résultats du premier trimestre	4 mai 2016
Publication des résultats du deuxième trimestre	29 juillet 2016
Publication des résultats du troisième trimestre	28 octobre 2016

## Contact investisseurs

Media  
Marianne Amssoms  
Tél : +1-212-573-9281  
E-mail : [marianne.amssoms@ab-inbev.com](mailto:marianne.amssoms@ab-inbev.com)

Investisseurs  
Graham Staley  
Tél : +1-212-573-4365  
E-mail : [graham.staley@ab-inbev.com](mailto:graham.staley@ab-inbev.com)

Karen Couck  
Tél : +1-212-573-9283  
E-mail : [karen.couck@ab-inbev.com](mailto:karen.couck@ab-inbev.com)

Heiko Vulsieck  
Tél : +32-16-27-68-88  
E-mail : [heiko.vulsieck@ab-inbev.com](mailto:heiko.vulsieck@ab-inbev.com)

Kathleen Van Boxelaer  
Tél : + 32-16-27-68-23  
E-mail : [kathleen.vanboxelaer@ab-inbev.com](mailto:kathleen.vanboxelaer@ab-inbev.com)

## **Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges**

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA. Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus. Ces documents sont également disponibles sur demande chez : AB InBev SA, Brouwerijplein 1, 3000 Leuven.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance du groupe AB InBev.

Etant donné qu'AB InBev SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur d'acquisition, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière d'AB InBev SA. Par conséquent, le conseil d'administration a estimé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultats en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015.

Le rapport de contrôle du commissaire est émis sans réserve, et certifie que les comptes annuels non-consolidés d'AB InBev SA préparés conformément aux normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015, donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'AB InBev SA conformément à toutes les dispositions légales et réglementaires qui les régissent.

**Bilan non consolidé abrégé**

Millions d'EUR	2015	2014
<b>Actif</b>		
<b>Actifs non-circulants</b>		
Immobilisations incorporelles	419	195
Immobilisations corporelles	110	87
Immobilisations financières	66 567	55 805
	<b>67 096</b>	<b>56 087</b>
<b>Actifs circulants</b>	<b>12 147</b>	<b>10 905</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>79 243</b>	<b>66 992</b>
<b>Passif</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital souscrit	1 239	1 239
Primes d'émission	13 186	13 186
Réserve légale	124	124
Réserves indisponibles	668	279
Réserves disponibles	–	242
Bénéfice reporté	15 950	20 941
	<b>31 167</b>	<b>36 011</b>
<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>252</b>	<b>325</b>
<b>Dettes à long terme</b>	<b>32 868</b>	<b>20 242</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>14 956</b>	<b>10 414</b>
<b>Total du passif</b>	<b>79 243</b>	<b>66 992</b>

**Compte de résultats non consolidé abrégé**

Millions d'EUR	2015	2014
Produits d'exploitation	976	850
Charges d'exploitation	(897)	(634)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>79</b>	<b>216</b>
Résultat financier	889	2 086
Charges de dépréciation d'actif financier	(44)	(628)
<b>Résultat de l'exercice à affecter</b>	<b>924</b>	<b>1 674</b>

# Glossaire

## Taux moyen d'imposition nominal

Le taux moyen d'imposition nominal est basé sur les taux d'imposition statutaires sur les bénéfices en vigueur dans les différents pays.

## Bénéfice dilué par action

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires.

## Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, ajusté de l'effet des stock-options.

## EBIT

Bénéfice d'exploitation.

## EBITDA

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations.

## Bénéfice par action

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires.

## Capitaux investis

Ils se composent des immobilisations corporelles, des goodwill, des immobilisations incorporelles, des investissements dans les entreprises associées et des titres de capitaux propres, du fonds de roulement, des provisions, des avantages au personnel et des impôts différés.

## Frais de marketing

Les frais de marketing reprennent tous les coûts relatifs au support et à la promotion des marques. Ces coûts comprennent les divers coûts opérationnels (salaires, frais de bureau, etc.) du département marketing, les frais de publicité (frais d'agence, frais de média, etc.), les frais de sponsoring, les événements, les enquêtes et les études de marché.

## Dépenses nettes d'investissement

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, diminuées des revenus des cessions.

## Dettes financières nettes

Emprunts portant intérêts à long terme et à court terme augmentés des découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie.

## Éléments non-récurrents

Tous les frais ou les revenus qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise.

## Normalisé

Le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action, taux effectif d'impôt) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents concernent les éléments de recettes ou de dépenses qui ne sont pas encourus de façon régulière dans le cadre des activités courantes de l'entreprise et qui doivent faire l'objet d'une communication distincte, s'ils sont importants pour la compréhension des résultats sous-jacents de l'entreprise en raison de leur ampleur ou de leur nature. AB InBev est convaincue qu'il est capital de communiquer et d'expliquer les mesures normalisées afin de permettre aux lecteurs de ses états financiers de cerner pleinement la performance durable d'AB InBev. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires mises en œuvre par le management et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées en vertu des IFRS en guise d'indicateur de la performance de l'entreprise.

**Bénéfice dilué normalisé par action**

Bénéfice dilué par action, corrigé des éléments non-récurrents.

**EBIT normalisé**

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

**EBITDA normalisé**

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations, corrigé des éléments non-récurrents.

**Taux effectif d'impôt normalisé**

Taux effectif d'impôt corrigé des éléments non-récurrents.

**Bénéfice normalisé par action**

Bénéfice par action, corrigé des éléments non-récurrents.

**Bénéfice normalisé**

Bénéfice corrigé des éléments non-récurrents.

**Bénéfice d'exploitation normalisé**

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

**Pay out ratio**

Dividende brut par action multiplié par le nombre estimé d'actions ordinaires en circulation à la date d'enregistrement, divisé par le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

**Réajustements des avantages postérieurs à l'emploi**

Composé des gains et pertes actuariels, de l'effet du plafond de l'actif (hors intérêts nets) et du rendement des régimes d'actifs (hors intérêts nets).

**Produits**

Produits bruts moins les droits d'accises et ristournes.

**Frais commerciaux**

Les frais commerciaux incluent tous les coûts de vente des produits, y compris les autres coûts (salaires, frais de bureau, etc.) du département commercial et de la force de vente.

**Périmètre**

Les données financières sont analysées en éliminant l'impact des changements des monnaies étrangères dans les opérations étrangères et du périmètre. Un périmètre représente l'impact d'acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réductions et les modifications apportées aux estimations comptables ainsi que d'autres hypothèses d'une année à l'autre que le management ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise.

**Nombre moyen d'actions ordinaires**

Nombre d'actions en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions annulées, rachetées ou émises pendant la période, multiplié par un facteur temps moyen.

**Besoin en fonds de roulement**

comprend les stocks, clients, autres créances, dettes commerciales et autres dettes, à la fois courantes et non courantes.